



HAL
open science

Les correspondants locaux de presse, les journalistes fantômes de la presse régionale

Marion Riaux

► **To cite this version:**

Marion Riaux. Les correspondants locaux de presse, les journalistes fantômes de la presse régionale. Sciences de l'information et de la communication. 2023. dumas-04350253

HAL Id: dumas-04350253

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04350253>

Submitted on 18 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



École de
JOURNALISME
de Grenoble

Université Grenoble Alpes | Sciences Po Grenoble

Université Grenoble Alpes - UFR LLASIC

Département journalisme

Sciences Po Grenoble

Les correspondants locaux de presse,
les journalistes fantômes de la presse régionale

Marion RIAUX

Année universitaire 2022-2023

Mémoire de recherche

Sous la direction de Monsieur Gilles BASTIN

Université Grenoble Alpes - UFR LLASIC

Département journalisme

Sciences Po Grenoble

Les correspondants locaux de presse,
les journalistes fantômes de la presse régionale

Marion RIAUX

Année universitaire 2022-2023

Mémoire de recherche

Sous la direction de Monsieur Gilles BASTIN

REMERCIEMENTS

Et voilà, nous y sommes. Ce mémoire marque la fin de mes études. La fin de deux années d'école de journalisme. Deux années intenses et particulièrement riches qui m'ont permis de grandir et d'évoluer, à la fois personnellement et professionnellement. Merci à l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école de journalisme de Grenoble et aux intervenants extérieurs pour la qualité de leurs enseignements dont j'ai bénéficié tout au long de cette formation ainsi que pour leurs conseils et leur disponibilité. Merci également à mes camarades de la promotion 2021-2023 qui ont toujours fait preuve d'une solidarité et d'un soutien sans failles, et qui ont contribué à rendre ces deux années inoubliables.

Je tenais à remercier plus particulièrement toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire.

Merci à tous ceux ont accepté de répondre à mes questions et que je ne peux pas citer pour des questions d'anonymat : aux correspondants locaux de presse, qui m'ont permis de mieux comprendre cette activité. Aux journalistes du *Dauphiné Libéré* qui ont enrichi ma réflexion en m'apportant le point de vue d'une entreprise de presse. Au Collectif national des correspondants de presse et à la SNG-CGT, pour m'avoir fait saisir les enjeux de leur combat.

Merci à Gilles Bastin, mon directeur de mémoire. Ses remarques pertinentes m'ont permis de ne pas me perdre et de gagner en efficacité. Ses conseils avisés et nos échanges ont contribué à nourrir ma réflexion et, finalement, à mener à terme ce travail.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à ma famille et à mes amis, et les remercier pour leur soutien indéfectible et leurs encouragements. Un merci tout particulier à Maëli, qui malgré les huit heures de décalage horaire, a pris le temps de relire ce travail. Merci, enfin, à mes parents, Karine et Benoît, de ne jamais refuser de relire et corriger mes travaux, et de l'avoir encore fait pour ce mémoire.

SOMMAIRE

Introduction	5
I. Les correspondants locaux de presse, des soutiens indispensables de la presse locale	10
1. Des couteaux-suisse au statut précaire	10
2. Un rôle et un profil en constante évolution	14
3. Quelles distinctions entre correspondants et journalistes ?	17
II. La correspondance locale de presse, une parfaite représentation d'un journalisme ubérisé	23
1. Le journalisme, une profession aux contours toujours plus flous	23
2. Une sous-catégorie de journalistes	25
3. Recrutement intensif, omerta médiatique : des enjeux importants pour la presse locale	32
III. De nouvelles perspectives pour l'avenir des correspondants locaux de presse	34
1. Une volonté de réformer le statut des CLP	34
2. Une considération nouvelle des syndicats	37
3. Des solutions encore à trouver	38
Conclusion	40
Bibliographie	42
TABLE DES ANNEXES	46
TABLE DES ILLUSTRATIONS	92
TABLE DES MATIÈRES	96

Introduction

« On ne peut pas faire un journal sans les correspondants. Sans eux, les pages locales n'existeraient pas » : c'est ce qu'affirme Sandrine¹, cheffe d'information du quotidien régional *Le Dauphiné Libéré* (Annexe 8). Les « correspondants », ce sont les correspondants locaux de presse, aussi appelés "CLP". Par définition, le correspondant local de la presse régionale ou départementale *"contribue, selon le déroulement de l'actualité, à la collecte de toute information de proximité relative à une zone géographique déterminée ou à une activité sociale particulière pour le compte d'une entreprise éditrice"*². On estime qu'ils sont entre 25 000 et 35 000 sur le territoire français. Cinq fois plus nombreux que les journalistes localiers, ils rédigent jusqu'à 80% des publications quotidiennes dans certains groupes de presse quotidienne régionale. La plupart de leurs interlocuteurs locaux les considèrent comme des journalistes, ce qu'ils ne sont pas. En réalité, bien qu'ils soient indispensables aux quotidiens et hebdomadaires régionaux, les correspondants locaux de presse n'en sont même pas salariés. Travailleurs indépendants, ils ne possèdent ni carte de presse, ni protection sociale et sont payés au rabais, encadrés par un statut créé il y a près de 36 ans. Un statut rapidement devenu obsolète selon les correspondants locaux de presse, qui évoluent en effet dans un paysage médiatique en constante évolution. Depuis les années 1990, Internet a transformé la façon de consommer l'information. L'arrivée des médias numériques permettant de s'informer gratuitement en ligne a entraîné une forte baisse des ventes de journaux, obligeant les groupes de presse et les journalistes à s'adapter en investissant à leur tour le web et en développant de nouvelles compétences. En proie à un défi économique majeur, les entreprises de presse cherchent constamment à réduire leur coût, notamment en ayant recours à des pigistes ou, dans le cas de la presse régionale et locale, à des correspondants de presse, rendant la profession de journaliste toujours plus précaire. Face à tous ces défis, les exigences des rédactions envers les correspondants locaux de presse ont été revues à la hausse : on leur demande aujourd'hui de fournir des articles anglés, illustrés, au même titre que des journalistes professionnels. La crise sanitaire a permis de mettre en avant cette problématique : les journaux régionaux ont réduit leur pagination pendant les confinements, ont placé leurs rédactions en chômage partiel et ont mis temporairement un terme à la grande majorité des collaborations avec les CLP. Si les

¹ Par soucis d'anonymat, le prénom a été modifié. Voir Annexe n°8

² Je suis correspondant local de presse. In [urssaf.fr](https://www.urssaf.fr/portail/home/independant/je-cree-mon-entreprise/quelle-activite/) [en ligne]. (s. d.). Disponible sur <<https://www.urssaf.fr/portail/home/independant/je-cree-mon-entreprise/quelle-activite/>>

journalistes pigistes de la presse nationale, considérés comme des salariés, ont été indemnisés, les CLP ont été laissés pour compte. C'est dans ce contexte que plusieurs collectifs se sont montés, notamment le Collectif national des correspondants locaux de presse, créé en 2021. Leur principal objectif est de faire connaître et reconnaître leur activité, afin d'obtenir une rémunération digne et une meilleure reconnaissance de leur travail. Ils espèrent aussi sensibiliser les responsables politiques à leur situation, pour faire évoluer le statut légal des correspondants locaux de presse.

En tant qu'étudiante en école de journalisme, j'ai entendu parler des correspondants locaux presse pour la première fois au cours de stages réalisés en presse quotidienne régionale. La façon dont ils étaient parfois dévalorisés par les membres de la rédaction si leur travail n'était pas assez professionnel m'a longtemps interrogée, étant donné qu'ils ne sont, par définition, pas des journalistes. En cherchant à me renseigner sur cette activité, j'ai été surprise de découvrir qu'il n'existait que très peu d'informations à ce sujet, ce qui m'a motivée à me pencher sur ce sujet.

Tout comme il existe peu d'informations sur les correspondants locaux de presse, les travaux de recherches à leur sujet sont également peu nombreux. Pour établir le cadre théorique de ce mémoire, nous avons déterminé les différents concepts-clés de cette recherche :

- Presse locale et presse quotidienne régionale
- Correspondant local de presse
- Champ journalistique
- Travail indépendant

Tout d'abord, les correspondants locaux de presse sont invariablement liés à la presse locale et à la presse quotidienne régionale. À ce sujet, nous nous appuyerons sur l'ouvrage de Franck Bousquet et de Pauline Amiel intitulé « *La presse quotidienne régionale* »³, dont un chapitre s'intéresse aux producteurs de l'information locale, notamment les CLP. Concernant les correspondants locaux de presse, trois documents nous permettront d'étayer notre réflexion. Un ouvrage de Samuel Bouron intitulé « *Des*

³ BOUSQUET Franck, AMIEL Pauline, Chapitre 3 : Les producteurs de l'information locale, In : *La presse quotidienne régionale* [en ligne]. Paris, La Découverte, « Repères », 2021, p. 41-56. Disponible sur : <https://www.cairn.info/la-presse-quotidienne-regionale--9782348057939-page-41.htm>

amateurs dans les médias : Légitimités, autonomie, attachements »⁴, un article de Christophe Gimbert nommé « *Le correspondant, un amateur de local engagé par son territoire* »⁵ publié dans la revue *Sciences de la société* et un article de Franck Bousquet intitulé « *Les correspondants locaux, acteurs dans la constitution de communautés de lecteurs et producteurs d'informations* »⁶ publié dans *Le Temps des médias*. Dans le cadre de cette recherche, nous allons utiliser le concept de champ⁷, développé par Pierre Bourdieu. Chaque champ (politique, religieux, médical, journalistique, universitaire, juridique...) est régi par des règles qui lui sont propres et se caractérise par la poursuite d'une fin spécifique. Nous considérerons donc l'existence d'un champ journalistique et nous nous intéresserons au journalisme comme un espace relationnel, structuré et évolutif. Le texte de Denis Ruellan, « *Expansion ou dilution du journalisme* »⁸ publié dans *Les Enjeux de l'information et de la communication* nous permettra d'explorer certaines notions relatives à ce champ. Enfin, le dernier concept-clé lié au sujet de ce mémoire est le travail indépendant. Pour en discuter, nous nous appuierons sur la définition de travail indépendant établie dans l'ouvrage collectif « *Les zones grises des relations de travail et d'emploi : un dictionnaire sociologique* »⁹.

Notre réflexion va donc porter sur le statut du correspondant local de presse et ce qu'il implique. En quoi peut-on dire que les correspondants locaux de presse sont victimes d'une forme d'ubérisation du journalisme induite par les médias ? En quoi les médias ont été des pionniers de la libéralisation des marchés du travail ? Comment les

⁴ BOURON, Samuel. Chapitre 3. Un journalisme en mode mineur : Compétences d'amateurs et trajectoires de professionnalisation dans la presse locale (Poitiers, 2006-2008). In : *Des amateurs dans les médias : Légitimités, autonomie, attachements* [en ligne]. Paris : Presses des Mines, 2015, p 83-100. Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesmines/1966>>

⁵ GIMBERT, Christophe. Le correspondant, un amateur de local engagé par son territoire. *Sciences de la société* [En ligne], 2012, p 84-85. Disponible sur : <<http://journals.openedition.org/sds/1820>> [Consulté le 3 avril 2023]

⁶ BOUSQUET, Franck. Les correspondants locaux, acteurs dans la constitution de communautés de lecteurs et producteurs d'informations. *Le Temps des médias* [En ligne], 2018/2, n°31, p.62-75. Disponible sur : <<https://doi.org/10.3917/tdm.031.0062>>

⁷ WAGNER, Anne-Catherine. Champ. in : Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », 2e édition, p. 50. Disponible sur Internet : <<http://journals.openedition.org/sociologie/3206>>

⁸ RUELLAN, Denis. Expansion ou dilution du journalisme ? *Les Enjeux de l'information et de la communication* [En ligne] 2005/1, p 77-86. Disponible sur : <<https://doi.org/10.3917/enic.005.0077>>

⁹ BUREAU Marie-Christine, CORSANI Antonella, GIRAUD Olivier, REY Frédéric, TASSET Cyprien (sous la dir.). Travail indépendant. In : *Les zones grises des relations de travail et d'emploi : un dictionnaire sociologique* [en ligne]. HAL (Le Centre pour la Communication Scientifique Directe), 2019, p. 553-564. Disponible sur : <https://hal-cnam.archives-ouvertes.fr/hal-02336297v1/file/Les-zones-grises-des-relations-de-travail-et-d%E2%80%99emploi-1553029002_1572278959.pdf>

correspondants locaux de presse tentent-ils de faire évoluer leur situation devenue précaire ? Comment et dans quelle mesure les syndicats s'investissent dans les revendications des CLP ?

Ces questionnements nous conduisent à avancer plusieurs hypothèses. Tout d'abord, nous pensons que les entreprises de presse font de plus en plus appel aux correspondants et exigent d'eux un travail presque professionnel : la frontière entre correspondant local de presse et journaliste est de plus en plus mince. Ensuite, si les groupes de presse comptent autant sur les correspondants, c'est parce qu'ils leur permettent de remplir les pages locales des journaux et de faire des économies de manière durable, puisqu'ils sont sous-payés, peu considérés et condamnés à rester amateurs du fait de leur statut. Nous pensons que le recours aux CLP est parfois abusif, dépasse le cadre de la loi dans certains cas, et que nous pouvons même parler d'une forme d'ubérisation du journalisme. Enfin, sous le terme CLP se cachent des profils très divers liés par la précarité évidente de leur statut. Face à la professionnalisation de leur activité, nous supposons que les CLP estiment avoir le droit à plus de reconnaissance et de considération de la part des journaux.

Afin de répondre à ces différents questionnements et de valider ou non nos hypothèses, nous avons établi une stratégie de recherche. Nous avons commencé par réaliser une étude de cas (Annexe 1) sur le journal de presse quotidienne régionale en Auvergne-Rhône-Alpes : le *Dauphiné Libéré*. Ce journal est particulièrement exemplaire en termes d'utilisation de correspondants locaux de presse : au total, ce sont près de 2200 correspondants locaux de presse qui travaillent pour le journal ¹⁰. L'objectif de cette étude de cas était d'avoir un premier aperçu de la part que pouvaient prendre les correspondants locaux de presse dans les pages d'un journal régional. Six éditions du *Dauphiné Libéré* sont éditées en Isère. Une concerne tout particulièrement le territoire grenoblois : Grenoble-Agglomération. Par souci de proximité, cette étude de cas a été réalisée sur cette édition, pendant une semaine, du 28 novembre au 4 décembre 2022. À la suite de cette étude de cas, nous avons lancé un questionnaire (Annexe 2). Il a été élaboré avec l'outil Google Forms et a été diffusé auprès des correspondants locaux de presse du *Dauphiné Libéré* travaillant sur les communes de Grenoble, Échirolles, Saint-Martin-d'Hères et Meylan, soit quinze personnes. Ces communes ont été choisies car leur actualité est recensée dans l'édition Grenoble-Agglomération du *Dauphiné Libéré*, édition

¹⁰ Tout sur le Dauphiné, In LEDAUPHINE. Le Dauphiné Libéré [en ligne].(s.d). Disponible sur <<http://www.ledauphine.com/a-propos/tout-sur-le-dauphine#toutsurledauphine2>>.

sur laquelle nous avons réalisé l'étude de cas. L'objectif de ce questionnaire était d'étudier le profil des CLP du journal ainsi que la manière dont ils exercent leur activité. Enfin, nous avons réalisé six entretiens semi-directifs (Annexe 4 à 11). Deux avec des correspondants de presse du *Dauphiné Libéré*, deux avec des journalistes du *Dauphiné Libéré* encadrant des correspondants (une cheffe d'information et un directeur départemental), un autre avec un journaliste membre du bureau du syndicat SNG-CGT et un dernier avec une correspondante locale de presse co-présidente du Collectif nationale des correspondants de presse. Nos recherches empiriques ont été complétées par des lectures scientifiques évoquées précédemment ainsi que par de nombreuses recherches documentaires.

Par le prisme de ces différents questionnements et axes de recherches, ce mémoire est donc destiné à faire un état des lieux actuel du statut (social et juridique) des correspondants locaux de presse au sein des quotidiens régionaux, en abordant le sujet de manière sociologique. Pour répondre à nos interrogations, nous verrons dans un premier temps dans quelle mesure les correspondants locaux de presse sont des soutiens indispensables de la presse locale. Nous nous pencherons sur leur statut précaire, sur l'évolution de leur rôle et de leur profil et sur les distinctions qui existent entre eux et les journalistes. Dans un deuxième temps, nous essaierons de mettre en évidence le fait que la correspondance locale de presse est une parfaite représentation d'un journalisme ubérisé. Nous étudierons les contours de la profession de journaliste, en essayant de déterminer si les correspondants peuvent-être considérés comme une sous-catégorie de journalistes et en mettant en évidence le recrutement intensif et l'omerta médiatique dont ils font l'objet. Enfin, dans une dernière partie, nous nous intéresserons aux perspectives d'avenir et d'évolution pour les correspondants locaux de presse. Nous verrons qu'il existe une volonté de réformer leur statut, avec les différents collectifs et les syndicats. Mais pour la presse locale et régionale, les enjeux sont nombreux.

I. Les correspondants locaux de presse, des soutiens indispensables de la presse locale

Pour comprendre les limites du statut des correspondants locaux et les revendications de ces derniers, il convient d'abord de revenir sur l'origine de ce statut, de comprendre ce que sont réellement les CLP, et de saisir l'important rôle qu'ils jouent au sein de la presse quotidienne régionale et des territoires locaux. Comme nous l'avons rapidement évoqué en introduction, les interlocuteurs locaux des correspondants sont nombreux à les considérer comme des journalistes. Dans ce contexte, la différence entre correspondant et journaliste peut s'avérer difficile à saisir. C'est pourquoi il nous est apparu essentiel de présenter les distinctions formelles qui existent entre les deux, ce qui va nous permettre de cadrer la suite de notre réflexion.

1. Des couteaux-suisse au statut précaire

A. La notion de correspondant local de presse dans la loi

Tout d'abord, revenons sur la définition du rôle de correspondant local de presse. Lorsqu'on effectue une recherche sur un navigateur Internet, nous ne trouvons pas immédiatement de définition claire. Il n'y a que peu d'informations sur les CLP. Le premier résultat est une page Wikipédia¹¹ indiquant la définition suivante : *“Le correspondant local de presse (connu sous le sigle CLP dans le jargon journalistique), est un journaliste, au sens large du terme, chargé de rendre compte de l'actualité d'une zone géographique [...]”*. Nous remarquons que ce semblant de définition est déjà erroné. Le correspondant local n'est pas un journaliste, même au sens large du terme. En réalité, le rôle du correspondant local de presse a été réellement défini lors de la création officielle du statut, dans l'article 10 de la loi n° 87-39 du 27 janvier 1987, complété par l'article 16 de la loi n° 93-121 du 27 janvier 1993¹² : *« Le correspondant local de la presse régionale ou départementale contribue, selon le déroulement de l'actualité, à la collecte de toute information de proximité relative à une zone déterminée ou à une activité sociale*

¹¹ Correspondant local de presse. In WIKIPEDIA. *L'encyclopédie libre* [en ligne]. 2023. Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Correspondant_local_de_presse>.

¹² LOI n° 93-121 du 27 janvier 1993 portant diverses mesures d'ordre social. Article 16. Legifrance [en ligne] Disponible sur <<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000711603>>

particulière pour le compte d'une entreprise éditrice. Cette contribution consiste en l'apport d'informations soumises avant une éventuelle publication à la vérification ou à la mise en forme préalable par un journaliste professionnel. » Selon ce statut officiel, formalisé par la loi de janvier 1987 et révisé en 1993, les correspondants locaux de presse sont des travailleurs indépendants. Leur activité journalistique est théoriquement accessoire, non salariée et exercée en complément d'une activité principale. N'étant pas journaliste, le CLP ne peut se voir délivrer de carte de presse. Il est rémunéré à l'article par le versement d'honoraires dont les montants sont fixés par les groupes de presse. Enfin et surtout, l'activité de CLP se caractérise par l'absence d'un « lien de subordination » avec la rédaction.¹³

B. Un rôle essentiel en presse régionale

Les correspondants locaux de presse jouent un rôle essentiel au sein de la presse régionale, à la fois quotidienne et hebdomadaire. Ils font partie des acteurs principaux contribuant à la production de l'information locale (Bousquet, Amiel, 2021) au même titre que les journalistes localiers. Dans certains titres de presse, les CLP rédigent jusqu'à 80% des publications locales. Certains les considèrent comme les « couteaux-suisse de la PQR »¹⁴. Pour concrétiser ce chiffre et nous rendre compte de la part que pouvait prendre le contenu produit par des correspondants, nous avons décidé de réaliser une étude de cas (Annexe 1) sur le quotidien régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le *Dauphiné Libéré*. Durant une semaine, du 28 novembre au 4 décembre 2022, nous avons recensé tous les articles ayant été rédigés par des CLP dans l'édition Grenoble-Agglomération du journal. Afin de différencier les journalistes des correspondants, nous nous sommes procurés la liste des CLP du bassin grenoblois. Comme dans tous les journaux, les pages du *Dauphiné Libéré* sont réparties en plusieurs rubriques. Nous nous sommes focalisés sur trois d'entre elles : « Grenoble », « Métropole de Grenoble » et « Sports Sud-Isère »¹⁵. Au terme de cette semaine d'étude de cas, voici les résultats obtenus :

¹³ FICHE QUESTION. In questions.assemblee-nationale.fr [en ligne]. 2011. Disponible sur <<https://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-116151QE.htm>> [

¹⁴ URRU, Matteo. Le juste prix des correspondants. *Phrases Direct* [en ligne]. 3 juin, 2022. Disponible sur <<https://www.calameo.com/read/0062943529f3eeb9f0726>>

¹⁵ Voir le compte-rendu et la méthodologie complète de l'étude de cas en Annexe n°1

Rubrique « Grenoble » :

Nombre total d'articles parus entre le 28/11/2022 et le 4/12/2022	29
Nombre d'articles rédigés par des correspondants	15
Nombre d'articles rédigés par des journalistes	11
Nombre d'articles non signés	3

Concernant les pages « Grenoble », 51% des articles publiés entre le 28/11 et le 4/12 ont été rédigés par des correspondants.

Rubrique « Métropole de Grenoble » :

Nombre total d'articles parus entre le 28/11/2022 et le 4/12/2022	71
Nombre d'articles rédigés par des correspondants	50
Nombre d'articles rédigés par des journalistes	4
Nombre d'articles non signés	16

Pour la rubrique « Métropole de Grenoble », ce sont près de **70%** des articles publiés entre le 28/11 et le 4/12 ont été écrits par des CLP.

Rubrique « Sports Isère-Sud » :

Nombre total d'articles parus entre le 28/11/2022 et le 4/12/2022	31
Nombre d'articles rédigés par des correspondants	17
Nombre d'articles rédigés par des journalistes	12
Nombre d'articles non signés	2

Enfin, pour la rubrique « Sport Isère-Sud », **54%** des articles publiés entre le 28/11 et le 4/12 ont été écrits par des CLP.

Dans chaque rubrique, on constate qu'au moins la moitié des articles a été écrit par des correspondants. Pour la rubrique « Métropole de Grenoble », les correspondants sont auteurs de près de trois quarts des articles. On constate donc qu'il y a une première différence « d'usage » des correspondants en fonction de la localisation : l'actualité des communes situées en périphérie de Grenoble semble être en majorité couverte par les correspondants, beaucoup plus que les articles qui concernent la ville de Grenoble (présents notamment dans la rubrique « Grenoble »). Cela s'explique par le fait qu'il y a beaucoup de journalistes à Grenoble et que les enjeux y sont plus importants en ce qui concerne la couverture de l'actualité¹⁶. Pour Sandrine¹⁷, cheffe d'information en Isère, les CLP font la force du Dauphiné Libéré : « *Historiquement, on a toujours eu beaucoup de correspondants. Et c'est ce qui fait notre force, parce que justement, on a du monde en fait sur tout le territoire. C'est-à-dire qu'il y a des infos qui remontent grâce à nos correspondants et qu'on est les seuls à avoir, parce ce qu'on est les seuls à avoir ce réseau là.* » Elle affirme que les correspondants sont indispensables à la survie du journal : « *Si on n'a pas de correspondants, on ne sort pas de journal. On ne peut pas faire un journal sans les correspondants. En tout cas, toutes nos pages locales n'existeraient pas.* »

¹⁶ Entretien avec une cheffe d'information au Dauphiné Libéré en Isère. Annexe n°8

¹⁷ Le prénom a été modifié. Voir Annexe n°8

2. Un rôle et un profil en constante évolution

A. Historique du correspondant local de presse

Si l'essor des correspondants de presse est assez récent, l'activité n'est pas nouvelle. Historiquement, les médias français ont commencé à avoir recours aux correspondants locaux au début du XXe siècle. Leur nombre a cependant fortement augmenté après la Seconde Guerre mondiale, avec le développement de la presse régionale. Avant, les CLP étaient des « informateurs gracieux »¹⁸. Ils envoyaient des informations depuis leurs villages au journal en échange de reconnaissance sociale et d'un abonnement. À partir des Trente Glorieuses, un système de rémunération a été mis en place pour ces journalistes « occasionnels et amateurs ». À l'époque, l'activité était considérée comme bien rémunérée au vu du travail fourni, c'est-à-dire la transmission de simples communiqués ou textes bruts, sans considération de signes, de ligne éditoriale ou encore d'angle.

B. Un nouveau rôle

Au fil des années, le rôle des correspondants a beaucoup évolué, au rythme des changements qui ont affecté la presse et les médias. La plus importante a sans aucun doute été la numérisation du monde de la presse, dans les années 90. Cette fracture a contribué à professionnaliser le travail des CLP, qui se sont vus, dans certains titres de presse, être équipés d'appareils photos numériques et de modems¹⁹. Cela leur a permis d'être plus efficace et d'améliorer leur rendement. En plus de récolter et transmettre des informations locales pour le compte du journal, le CLP joue aussi un rôle central dans la fédération d'une communauté de lecteurs pour les titres de presse²⁰. Mais ce rôle s'est transformé : alors qu'avant, le CLP avait le rôle de relais et de mise en forme d'un public partageant la même vision politique, ils sont désormais devenus les représentants des acteurs de la promotion de leur territoire. Christophe Guimbert évoque la même

¹⁸ GUÉMART, Loris. Précarité : la presse régionale n'a pas attendu Uber. *Arrêt sur Images*. [en ligne] 13 juin, 2020. Disponible sur <<https://www.arretsurimages.net/articles/precarite-la-presse-regionale-na-pas-attendu-uber>>

¹⁹ DESLANDES, Mathieu. « Ici, le journal, c'est moi » : le sacerdoce de Jean-Philippe, correspondant local de presse. *La Revue des Médias* [en ligne]. 7 avril, 2021. Disponible sur <<https://larevuedesmedias.ina.fr/correspondant-local-presse-regionale-ouest-france-portrait>>

²⁰ BOUSQUET, Franck. Les correspondants locaux, acteurs dans la constitution de communautés de lecteurs et producteurs d'informations. *Le Temps des médias* [En ligne], 2018/2, n°31, p.62-75. Disponible sur : <<https://doi.org/10.3917/tm.031.0062>>

évolution²¹. Le CLP s'est peu à peu éloigné de son journal, du fait de son statut de travailleur indépendant, des revirements de politiques éditoriales et des innovations technologiques. À la place, il s'est rapproché de son territoire, jusqu'à en devenir une figure centrale. L'ancrage des CLP est ailleurs qu'au titre de presse pour lequel il travaille. Ce sont bien des collaborateurs, mais ils s'incarnent en dehors, sur le terrain. Les CLP se sont détachés de leur support de diffusion et évoluent avant tout dans un monde social : ce qui leur importe c'est de faire exister les acteurs de ce monde, Ils sont donc naturellement plus attachés aux collectifs extérieurs, comme les acteurs du territoire ou même leurs proches. Le retour et la reconnaissance de ces derniers sont souvent plus importants à leurs yeux que leur position dans le journal. C'est d'ailleurs ce que confirme Jean-Pierre²², correspondant local depuis 8 ans pour le *Dauphiné Libéré* dans l'agglomération grenobloise : « *Ce que j'aime le plus en fait, c'est la reconnaissance. Il y a beaucoup de gens qui m'écrivent en me disant : Votre article j'ai adoré, c'était vraiment ça. ! C'est sympa, on reste en contact. C'est bien parce que c'est valorisant dans le travail qu'on fait.* » L'engagement des correspondants est désormais tourné vers son territoire et sa communauté (Guimbert, 2012). En fait, à ses yeux, ceux des acteurs locaux et même à ceux des rédactions, le correspondant est devenu un expert de son territoire. Les rédactions les sollicitent pour cette principale qualité, de la même manière qu'ils solliciteraient un journaliste spécialisé dans un domaine particulier pour un sujet.

C. Des profils différents

Si leur rôle a évolué, c'est aussi le cas de leur profil-type. Historiquement, l'activité de correspondant local de presse est associée au retraité ancré dans son village, qui connaît tout le monde, qui aime écrire et qui est connu par tous comme étant un correspondant du journal local. Il est vrai que les retraités représentent encore une part importante des correspondants locaux. Mais il faut néanmoins souligner qu'il y a aujourd'hui beaucoup plus de diversité dans les rangs des CLP. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons diffusé un questionnaire à une quinzaine de correspondants de presse opérant sur quatre communes iséroises pour le compte du *Dauphiné Libéré*, afin d'étudier le profil des CLP du journal et la manière dont ils exercent leur activité²³. Sur les neuf répondants au questionnaire, 6 exercent encore une activité. Deux seulement ont

²¹ GIMBERT, Christophe. Le correspondant, un amateur de local engagé par son territoire. *Sciences de la société* [En ligne], 2012, p 84-85. Disponible sur : <<http://journals.openedition.org/sds/1820>>

²² Le prénom a été modifié. Voir Annexe n°6

²³ Voir Annexe n°3

indiqué être retraités. Ces derniers ne représenteraient finalement qu'environ 50% de l'effectif total des CLP²⁴. Le reste, ce sont des indépendants, des fonctionnaires, des salariés, mais aussi des étudiants. En effet, beaucoup d'entre eux acquièrent leur première expérience journalistique par le biais de la correspondance locale et espèrent s'en servir comme porte d'entrée vers le journalisme. En devenant correspondant de presse, les étudiants aspirant à entrer en école de journalisme trouvent un moyen de valoriser des compétences que l'école ne leur reconnaît pas, c'est-à-dire un capital davantage hérité de la famille, des qualités morales et relationnelles qui se traduisent par une aisance sociale ou encore une capacité à s'intégrer dans un groupe (Bouron, 2015). La correspondance locale de presse est aussi un moyen d'accès à la profession pour ceux qui n'ont pas les moyens de financer des études de journalisme. Sur la question du profil des CLP, plusieurs travaux de recherches que nous avons étudié pour ce mémoire²⁵ citent Marie Drouet, qui propose de distinguer deux types de correspondants :

- Les « utilitaristes-individualistes », ceux qui travaillent pour eux, pour satisfaire leur vocation, pour la reconnaissance sociale et leur profit personnel
- Les « missionnaires-messagers », ceux travaillent pour être le porte-voix d'une communauté dans laquelle ils sont investis.

Selon Christophe Guimbert²⁶, cette distinction est à nuancer. Il explique en effet que, sans forcément vulgariser leur engagement, beaucoup de CLP finissent par s'inscrire dans la deuxième catégorie, car ils considèrent leur fonction comme un service à la communauté. La passion est un véritable moteur pour les CLP. Dans notre questionnaire diffusé aux correspondants du Dauphiné Libéré (Annexe n°3), nous avons posé la question de la raison de leur engagement. Certaines réponses sont récurrentes. Le goût de l'écriture revient ainsi dans sept réponses sur neuf, tandis que la possibilité de faire des rencontres et la question de la vie sociale sont mentionnées à six reprises.

²⁴ Chiffres transmis en entretien par le Collectif national des correspondants locaux de presse. Voir Annexe n°10

²⁵ Notamment Franck Bousquet et Pauline Amiel. BOUSQUET Franck, AMIEL Pauline, Chapitre 3 : Les producteurs de l'information locale, In : *La presse quotidienne régionale* [en ligne]. Paris, La Découverte, « Repères », 2021, p. 41-56. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/la-presse-quotidienne-regionale--9782348057939-page-41.htm>>

²⁶ GIMBERT, Christophe. Le correspondant, un amateur de local engagé par son territoire. *Sciences de la société* [En ligne], 2012, p 84-85. Disponible sur : <<http://journals.openedition.org/sds/1820>>

3. Quelles distinctions entre correspondants et journalistes ?

Nous avons identifié les différents éléments qui constituent le statut de correspondant local de presse, et nous en savons désormais plus sur son rôle et son profil-type. Il nous apparaît désormais essentiel de passer en revue les distinctions qui existent entre le journaliste et le correspondant.

A. Des statuts opposés

La première distinction est évidemment leur statut. Le statut de journaliste professionnel est défini par la loi Brachard et la loi Cressard, votées à l'unanimité en 1935 puis en 1974. La loi de 1935 définit le journaliste professionnel. En effet, l'article 2 dispose que « *le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques ou dans une ou plusieurs agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources.* »²⁷ Nous constatons que la loi ne définit pas le journalisme par la nature de ses activités, mais par les conditions d'exercice de celles-ci (Ruellan, 2005). Denis Ruellan²⁸ explique que cette distinction va réguler l'état de concurrence sur le marché de travail, en mettant à l'écart des profils à première vue non-journalistique présents dès la genèse du métier (les acteurs politiques et les écrivains notamment), mais surtout en privant de la légitimité journalistique tous les acteurs intermittents du journalisme, appelés "amateurs" à l'époque, obligeant ces derniers à contribuer aux journaux en dehors de l'espace professionnel journalistique. Émile Brachard tenait à protéger les « journalistes professionnels » de ces « journalistes amateurs ». En 1974, la loi Cressard est venue préciser celle de 1935 en intégrant les journalistes pigistes au statut. Elle dispose ainsi que « *Toute convention par laquelle une entreprise de presse s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un journaliste professionnel, est présumée être un contrat de travail. Cette présomption subsiste quels que soient le mode et le montant de la rémunération ainsi que la qualification donnée à la convention par les parties.*»²⁹ Cela

²⁷ *Statut social du journaliste (fr)*. In lagbd.org [en ligne]. (s.d). Disponible sur <[https://www.lagbd.org/Statut_social_du_journaliste_\(fr\)#La_d.C3.A9finition_du_journaliste_professionnel](https://www.lagbd.org/Statut_social_du_journaliste_(fr)#La_d.C3.A9finition_du_journaliste_professionnel)>

²⁸ RUELLAN, Denis. Expansion ou dilution du journalisme ? *Les Enjeux de l'information et de la communication* [En ligne] 2005/1, p 77-86. Disponible sur : <<https://doi.org/10.3917/enic.005.0077>> [

²⁹ Note de la fédération nationale de la presse relative au régime spécial des collaborateurs de la rédaction rémunérés à la pige du 1er novembre 1976. Legifrance [en ligne] Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/article/KALIARTI000005786670#KALIARTI000005786670>

signifie que, sauf preuve du contraire de l'employeur, les journalistes pigistes sont considérés comme salariés de l'entreprise de presse pour laquelle ils collaborent. Le statut de journaliste professionnel est donc strictement opposé à celui de correspondant de presse, qui insiste sur le fait que les correspondants sont des travailleurs indépendants, sans aucun lien de subordination avec l'entreprise de presse pour laquelle il travaille et dont l'activité journalistique doit être secondaire.

B. La question de la carte de presse

Une deuxième distinction majeure entre journaliste et correspondant concerne la carte d'identité professionnelle du journaliste, ou carte de presse. La carte de presse est délivrée par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP). En accord avec le statut des journalistes professionnels encadré par la loi de 1935, la commission s'assure que plusieurs critères sont respectés avant de délivrer la carte³⁰. Elle vérifie que l'activité journalistique du demandeur :

- est bien une occupation principale et régulière (3 mois consécutifs pour une première demande)
- lui procure l'essentiel de ses ressources soit plus de 50%
- s'exerce bien dans le cadre de la profession

Si la carte de presse n'est pas un critère obligatoire pour l'exercice de la profession de journaliste, elle reste un symbole de la professionnalité du journaliste et lui octroie la reconnaissance de ses pairs³¹. C'est un moyen d'entrer dans le champ journalistique. Or, les correspondants locaux de presse ne peuvent obtenir la carte de presse. Si des exceptions existent, comme nous l'aborderons dans la suite de ce mémoire, l'impossibilité pour les correspondants de se procurer une carte de presse sous peine d'être renvoyés par le journal pour lequel ils travaillent démontre qu'ils sont délibérément exclus du champ professionnel journalistique. Pour certains d'entre eux qui remplissent la majorité des critères de la CCIJP, cette délimitation est mal acceptée.

³⁰ C.C.i.J.P. : Conditions d'attribution de la carte professionnelle. In ccijp.net [en ligne]. (s.d). Disponible sur < <http://www.ccijp.net/article-10-conditions-d-attribution-de-la-carte-professionnelle.html> >

³¹ LE MAUT-BOMBRUN, Alix (1997). Le correspondant local de presse : analyse de la constitution du groupe en sous champ journalistique [En ligne]. Mémoire de DEA. Lyon : Université Lumière Lyon 2, 1997. Disponible sur < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61598-le-correspondant-local-de-presse-analyse-de-la-constitution-du-groupe-en-sous-champs-journalistique.pdf> >

C. La question de la responsabilité

Une autre distinction entre journaliste professionnel et correspondant local de presse qu'il convient de mentionner concerne leurs droits et devoirs. Les CLP n'étant pas salariés de l'entreprise de presse, ils ne sont juridiquement pas responsables de ce qu'ils écrivent. Leurs articles doivent être systématiquement relus par des journalistes professionnels pour éviter tout manquement aux règles de base du journalisme. Cela signifie aussi qu'en cas de problème, c'est le rédacteur en chef ou le chef d'édition qui devra gérer les potentielles poursuites. En revanche, un journaliste est responsable de ce qu'il produit. Ils sont censés connaître et respecter des codes déontologiques. Les correspondants eux, sont des amateurs. Ils n'ont pas reçu de formation à l'écriture ou à la déontologie journalistique. Ceci étant dit, de nombreux titres fournissent des « *livrets d'accueil* » à leurs nouveaux correspondants de presse. S'ils n'ont pas le droit de les former car il ne doit exister aucun lien de subordination avec eux, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, ces livrets fournissent bien souvent des conseils appuyés pour aiguiller les CLP. Le journaliste Loris Guémart, rédacteur en chef du média indépendant *Arrêt sur Images*, s'intéresse de près à la question des correspondants locaux de presse. Le 7 décembre 2022, dans le cadre de l'émission hebdomadaire *Proxy*³² qui analyse l'actualité des médias et du journalisme et qui est diffusée en direct sur *Twitch*, il a dévoilé plusieurs documents internes de plusieurs titres de presse du groupe EBRA, premier groupe de presse français, et destinés aux correspondants locaux de presse. Parmi ces documents, il présente la charte éditoriale que le journal *Le Progrès* fait parvenir à ses correspondants locaux. À la fin de cette charte, une rubrique « *Droit de la presse* » est présente et énumère toutes les interdictions qui seraient susceptibles d'entraîner des poursuites. Il y a une volonté d'attirer l'attention des correspondants et de les sensibiliser à des droits et des devoirs normalement réservés aux journalistes.

D. L'appartenance à un groupe social

Une autre différence majeure entre CLP et le journaliste, c'est le sentiment d'appartenance à un groupe social. Déjà même au cœur du réseau des correspondants, il n'y a pas de sentiment d'appartenance car il existe des différences très importantes entre

³² Proxy : La presse locale ubérise le journalisme de terrain. (2022, 7 décembre). [Vidéo]. Arrêt sur images [en ligne]. Disponible sur <<https://www.arretsurimages.net/emissions/proxy/proxy-comment-la-presse-locale-uberise-toujours-le-journalisme-de-terrain>>

les individus. On distingue notamment ceux dont la correspondance locale de presse est l'activité principale (en dépit de ce que stipule le statut) qui la considère comme une activité professionnelle. Parmi eux, certains espèrent devenir journalistes professionnels. À l'inverse, il y a ceux pour qui c'est avant tout un passe-temps. Nous avons d'ailleurs pu observer nous-mêmes cette différence par le biais des réponses à notre questionnaire diffusé auprès d'une quinzaine de CLP isérois du Dauphiné Libéré³³. Sur neuf répondants, quatre d'entre eux considèrent leur activité de correspondant comme un passe-temps, un loisir. Pour trois autres, il s'agit au contraire d'une deuxième activité professionnelle. Enfin, deux semblent se trouver dans un entre-deux, tout en assurant néanmoins que cette activité est pour eux « *beaucoup plus qu'un passe-temps* ». Cette distinction au sein du groupe social des correspondants de presse s'observe aussi sur le temps qu'ils consacrent à cette activité. En reprenant les réponses de notre questionnaire, on constate que la majorité des correspondants interrogés (44,4%) consacrent entre une et cinq heures par semaine à cette activité. À l'inverse, un tiers d'entre eux y passent plus de quinze heures par semaine. En plus de ne pas ressentir de sentiment d'appartenance à leur propre groupe social, les CLP ont donc beaucoup de mal à intégrer le champ journalistique.³⁴ Samuel Bouron souligne le fait que les correspondants débutants sont lâchés sur le terrain sans aucune méthode et se voient contraints d'apprendre sur le tas. Pour pallier son absence de savoir-faire, le correspondant débutant va bien souvent surjouer les codes du journaliste en faisant preuve d'un sérieux bien trop scolaire pour la profession. C'est en arrêtant de s'identifier à ce que le débutant pense être le journalisme professionnel qu'il trouve les possibilités de se socialiser au métier et de se rapprocher socialement des journalistes titulaires³⁵. Néanmoins, malgré ses efforts, le correspondant local de presse reste généralement mis à l'écart du champ journalistique et, plus concrètement, de la rédaction. Les correspondants locaux de presse sont de plus en plus isolés des rédactions et n'ont donc pas de sentiment d'appartenance à ce collectif (Guimbert, 2012). C'est ce que confirme Céline³⁶, qui a repris son activité de

³³ Voir Annexe n°3

³⁴ LE MAUT-BOMBRUN, Alix (1997). Le correspondant local de presse : analyse de la constitution du groupe en sous champ journalistique [En ligne]. Mémoire de DEA. Lyon : Université Lumière Lyon 2, 1997. Disponible sur < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61598-le-correspondant-local-de-presse-analyse-de-la-constitution-du-groupe-en-sous-champs-journalistique.pdf> >

³⁵ BOURON, Samuel. Chapitre 3. Un journalisme en mode mineur : Compétences d'amateurs et trajectoires de professionnalisation dans la presse locale (Poitiers, 2006-2008). In : *Des amateurs dans les médias : Légitimités, autonomie, attachements* [en ligne]. Paris : Presses des Mines, 2015, p 83-100. Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesmines/1966>>

³⁶ Le prénom a été modifié. Voir Annexe n°7

correspondante locale pour le Dauphiné Libéré il y a un an, alors qu'elle l'avait déjà été il y a une dizaine d'années pour un supplément du journal, « *Sortir* » : « *Ce qui m'a manqué, mais bon, ça c'est vraiment lié aussi à mon expérience particulière au sein de Sortir. C'est-à-dire qu'on était une équipe de rédaction au sein de Sortir. Il y avait un chef de rédac... On avait une réunion par semaine. On discutait des sujets, on était tous très solidaires les uns des autres. [...] Au sein de l'équipe de Sortir, il y avait une ambiance...une solidarité d'équipe [...] c'était une rédaction. Là, aujourd'hui, c'est plus le cas. Alors il y a des correspondants que je rencontre, que je finis par connaître. Avec ma responsable, ça se passe très bien. Au sein du journal, à chaque fois que j'y suis allée, j'ai rencontré que des gens super, mais.... Ce n'est pas une équipe comme ce que j'ai pu connaître avant, donc je me sens plus isolée aujourd'hui, on va dire. »*

E. Une différence notable en terme de considération

Enfin, une dernière différence subsiste entre correspondants et journalistes. Il s'agit de la considération qu'ils reçoivent. Si les journalistes professionnels, du fait de leur statut, sont considérés et estimés comme tels par tous, à la fois par leurs pairs, leurs supérieurs, et leurs sources, ce n'est pas le cas des correspondants. Ces derniers doivent souvent faire face à du mépris, notamment de la part des journalistes. Jean-Pierre³⁷, correspondant depuis 8 ans au Dauphiné Libéré, raconte en entretien : « *Je n'ai pratiquement aucun rapport avec les journalistes parce que, c'est peut-être pas bon pour votre rapport mais je vous le dis à vous, c'est qu'il y a un certain mépris des journalistes pour les correspondants de presse. J'entends souvent dire « Oui, mais nous on est des pros. »* Le correspondant isérois ajoute une nuance : « *Mais attention, les journalistes ne sont pas tous comme ça. J'ai deux ou trois copains journalistes qui me respectent énormément, qui me donnent des sujets même en me disant tiens, « Je ne peux pas y aller, tu peux me remplacer ? »* Mais il y a quelques arrogants. » Comme nous l'évoquions un peu plus tôt, les CLP semblent en réalité recevoir de la considération uniquement de la part de leurs sources, les acteurs de leur territoire.

Maintenant que nous avons présenté l'activité de correspondant dans sa globalité, ainsi que les distinctions formelles qui existent entre les CLP et les journalistes professionnels, nous sommes désormais en mesure d'aborder le sujet de notre problématique. En nous appuyant sur le cadre que nous nous sommes attachés à définir

³⁷ Le prénom a été modifié. Voir Annexe n°6

jusqu'à présent, nous allons à présent tenter de vérifier les hypothèses énoncées en introduction. Si l'activité de correspondant de presse semble parfaitement encadrée sur le papier et totalement distincte du métier de journaliste, il existe en réalité de nombreuses limites qui nous laissent penser qu'elle représente une forme d'ubérisation du journalisme. D'après le dictionnaire en ligne Larousse, l'ubérisation³⁸ désigne la « *remise en cause du modèle économique d'une entreprise ou d'un secteur d'activité par l'arrivée d'un nouvel acteur proposant les mêmes services à des prix moindres, effectués par des indépendants plutôt que des salariés, le plus souvent via des plateformes de réservation sur Internet.* » S'il n'est pas question de plateforme de réservation dans le cas du journalisme, il est certain que la frontière entre journalisme et correspondance locale tend à s'amenuiser, à tel point que l'on pourrait considérer les correspondants locaux de presse comme une sous-catégorie de journalistes.

³⁸ Ubérisation. In : Dictionnaire de français Larousse.fr [en ligne]. (s.d) Disponible sur <<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ub%C3%A9risation/188213>>

II. La correspondance locale de presse, une parfaite représentation d'un journalisme ubérisé

1. Le journalisme, une profession aux contours toujours plus flous

A. L'émiettement de l'univers journalistique

S'il peut paraître difficile de distinguer correspondant et journaliste dans l'exercice de leurs fonctions, c'est d'abord parce que les contours du journalisme professionnel sont de plus en plus flous. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la loi Brachard de 1935 ne définit pas le journalisme par la nature de ses activités, mais par les conditions d'exercice de celles-ci (Ruellan, 2005). Dans la loi, il n'y a aucune définition de la nature de l'activité exacte du journaliste. Pourtant, définir le statut de journaliste professionnel simplement par des propriétés de réalisation a contribué à réserver symboliquement le marché du travail journalistique, bien que ce dernier soit resté ouvert à des profils excédant le cadre défini par le statut professionnel. Cependant, depuis une quinzaine d'années, il semble qu'un processus « *d'émiettement de la profession* », pour reprendre les mots de Denis Ruellan³⁹, soit en œuvre. De plus en plus de profils différents, moins conformes au statut de journaliste professionnel, sont arrivés sur le marché du travail. En cause selon Ruellan, les transformations techniques, le développement des activités de communication des sources et la dérégulation des rapports de travail. Si la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels a fait remarquer que les réponses des demandeurs de la carte de presse à propos de leur fonction étaient de plus en plus hétérogène, ce qui confirme une tendance à l'élargissement du spectre des profils professionnels journalistiques, cet émiettement de l'univers des journalistes n'est pas facile à mesurer, surtout numériquement. Pour l'étudier, Denis Ruellan a émis l'hypothèse que cette diversification des profils devait donner lieu à débats et à conflits, étant donné que les journalistes ont longtemps cherché à limiter l'accès à leur titre. Il a donc constitué un corpus de jurisprudences qui concernaient des journalistes dans différentes situations, afin de rechercher les signes de l'accroissement du spectre des profils du journaliste contemporain. Il en a résulté que le spectre journalistique était en constante adaptation. Dans ses précédents travaux, Ruellan avait déjà avancé l'hypothèse selon laquelle « *l'imprécision des frontières, des profils professionnels et des pratiques étaient une*

³⁹ RUELLAN, Denis. Expansion ou dilution du journalisme ? *Les Enjeux de l'information et de la communication* [En ligne] 2005/1, p 77-86. Disponible sur : <<https://doi.org/10.3917/enic.005.0077>>

nécessité vitale, la rigueur ne pouvant qu'engendrer conflits et impasse. » Pour évoquer cette capacité d'adaptation, Ruellan a parlé de « *professionnalisme du flou* ». C'est exactement ce que l'on retrouve dans le cas du journalisme. La loi de 1935 a identifié le journaliste professionnel dans un cadre juridique et organisationnel précis. Mais ce cadre a évolué. Ruellan évoque plusieurs exemples : « *Pour être journaliste, il n'est plus nécessaire d'être forcément employé par une entreprise de presse, étant donné que la notion de publication s'est largement étendue ; le revenu peut être bas et adossé à un autre ; le lien avec l'administration n'est plus interdit ; les fonctions techniques étendues sont admises ; le travail intellectuel ne porte plus nécessairement sur l'actualité ; l'externalisation du travail de l'entreprise est une réalité prise en compte.* » Denis Ruellan conclut ainsi : « *Les journalistes d'aujourd'hui sont à la fois les mêmes qu'hier et très différents.* »

B. Une profession aux logiques contradictoires

Si le spectre du profil professionnel s'est élargi ces vingt dernières années, c'est aussi parce que le journalisme a toujours été traversé par des logiques contradictoires. Samuel Bouron, qui s'est intéressé à la distinction qui existe entre le savoir professionnel et le savoir profane des journalistes en France et au processus de socialisation au journalisme par lequel passent les correspondants de presse locale, précise que pour être légitime professionnellement au sein du champ journalistique, il convient d'associer ses compétences personnelles à des dispositions plus scolaires, consacrées entre autres par les écoles de journalisme⁴⁰. Au sein du champ journalistique, l'expérience est valorisée si elle est intégrée à la trajectoire scolaire. Pour reprendre la notion de capital de Pierre Bourdieu, l'individu qui souhaite réussir à intégrer le monde journalistique doit mobiliser à la fois son capital social davantage hérité de la famille, comme ses qualités morales et relationnelles, et son capital culturel, représentés par les diplômes et le parcours scolaire. Selon Bouron, les savoirs appris sur le tas sont la face cachée de la pratique journalistique. Il affirme que les compétences relevant de l'amateurisme sont indissociables du professionnalisme journalistique, d'où le fait que la profession soit traversée par des logiques contradictoires qui contribuent à laisser la porte ouverte aux amateurs, tels que les correspondants locaux de presse.

⁴⁰ BOURON, Samuel. Chapitre 3. Un journalisme en mode mineur : Compétences d'amateurs et trajectoires de professionnalisation dans la presse locale (Poitiers, 2006-2008). In : *Des amateurs dans les médias : Légimités, autonomie, attachements* [en ligne]. Paris : Presses des Mines, 2015, p 83-100. Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesmines/1966>>

C. Les médias, pionniers de la libéralisation du travail

L'émiettement de la profession journalistique n'est pas le seul facteur pouvant expliquer l'amenuisement de la frontière entre journalisme et correspondance locale. En effet, les médias sont les pionniers de la libéralisation du travail. Les logiques concurrentielles accrues auxquelles le secteur a dû faire face et la transition numérique qui s'est opérée à la fin des années 1990 ont vite poussé les entreprises de presse à trouver des solutions. Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, l'arrivée des médias en ligne et des réseaux sociaux a changé la façon de consommer l'information, accentué la concurrence et diminué les recettes publicitaires pour les médias traditionnels. Pour faire face à ces défis économiques et technologiques, les entreprises de presse ont été forcées de s'adapter. Pour cela, elles ont cherché à réduire leur coûts sans que leur rendement en pâtissent. Dans le même temps, leurs exigences ont augmenté et le travail des journalistes s'est intensifié : ils doivent désormais produire plus de contenus et plus vite, tout en mobilisant des compétences multimédias. Les contrats à durée déterminée se sont multipliés, tout comme le recours aux journalistes pigistes et aux travailleurs indépendants, comme les correspondants locaux de presse en presse quotidienne régionale et presse hebdomadaire régionale. Tous ces facteurs ont contribué à précariser la profession de journaliste. Entre les pressions économiques, éditoriales et politiques, les conditions de travail des journalistes professionnels, ou non, se sont fortement dégradées.

2. Une sous-catégorie de journalistes

A. Des exigences de plus en plus importantes

Le journalisme, en plus d'être une profession intégrant des profils de plus en plus divers, s'est donc fortement précarisé. Cela n'est pas sans impact sur les correspondants locaux de presse dont le profil et le rôle ont évolué, comme nous l'avons vu dans la première partie. Dans le même temps, il y a eu du changement du côté des rédactions. Leurs exigences ont augmenté et ce, même envers les correspondants locaux de presse. On exige aujourd'hui de ces derniers un travail journalistique : des papiers anglés, bien illustrés, respectant un nombre de signes précis et bien construits. Sandrine⁴¹, cheffe d'information au *Dauphiné Libéré*, déclare : « *Si les correspondants sont finalement assez*

⁴¹ Le prénom a été modifié. Voir Annexe n°8

autonomes, nous on peut leur proposer des sujets. Et on peut aussi les inviter à angler certains sujets. Alors c'est difficile de parler d'angle, parce que les correspondants ne sont pas des professionnels. Mais on va quand même leur conseiller parfois de prendre le sujet d'une manière ou d'une autre. » Auparavant une fonction sociale, l'activité de CLP est devenue un véritable exercice professionnel. Cela se ressent quand on s'intéresse aux types de sujets que traitent les correspondants. Par le passé, il s'agissait plutôt de sujets de moindre importance, qui concernaient surtout la vie associative de leur commune, les annonces d'événements, les « infos-services »... En réalisant notre étude de cas⁴² sur l'édition Grenoble-Agglomération du *Dauphiné Libéré*, nous avons recensé tous les papiers écrits par les journalistes et les correspondants entre le 28 novembre et le 4 décembre 2022. Nous avons constaté que les sujets traités par les correspondants sont très divers, et surtout que certains d'entre eux traitent aussi de sujets que l'on jugerait « importants », comme des sujets politiques. Ce constat a été confirmé par les réponses de notre questionnaire⁴³ diffusé auprès de quinze CLP isérois. À la question « *Sur quels types de sujets écrivez-vous en général ?* », nous avons obtenu huit réponses. Si le sujet de la culture revient dans 5 réponses sur 8, le reste des sujets mentionnés sont très divers : monde associatif, sport, société, environnement, enfance et même politique. L'un des répondants souligne même que c'est « *la diversité des sujets proposés qui rend l'activité passionnante.* »

B. Une certaine hypocrisie envers les CLP

Lorsqu'ils débutent, les correspondants locaux de presse sont bien souvent novices en termes d'écriture journalistique, ce qui semble normal. Pour faire en sorte qu'ils soient en mesure de livrer les papiers les plus professionnels possibles, les rédactions tentent d'aiguiller les nouveaux venus. Étant donné qu'il ne doit exister aucun lien de subordination entre les rédactions et les correspondants, ils ne peuvent pas les former. Néanmoins, certains titres de presse trouvent le moyen de contourner subtilement cette consigne, notamment par le biais des fameux livrets d'accueil remis aux nouveaux arrivants. Comme nous en avons parlé plus tôt, le 7 décembre 2022, dans l'émission hebdomadaire *Proxy*⁴⁴ du média *Arrêt sur images*, le journaliste Loris Guémart a dévoilé

⁴² Voir Annexe n°1

⁴³ Voir Annexe n°3

⁴⁴ Proxy : La presse locale ubérise le journalisme de terrain. (2022, 7 décembre). [Vidéo]. Arrêt sur images [en ligne]. Disponible sur <<https://www.arretsurimages.net/emissions/proxy/proxy-comment-la-presse-locale-uberise-toujours-le-journalisme-de-terrain>>

plusieurs documents internes destinés aux CLP de plusieurs titres de presse. Dans chacun de ces documents se trouvent des conseils journalistiques pour aider le correspondant à rédiger un article comme le ferait un journaliste. On y trouve des termes et des notions journalistiques : angle, titraille, chapô, rythme du texte, hiérarchie de l'information, genre journalistique etc. Dans l'un d'entre eux, la charte éditoriale du Progrès, on retrouve même des conseils concernant le traitement des faits-divers. Le plus éloquent de ces documents est sans doute « *La Gazette du correspondant* ». Il s'agit d'un genre de journal d'informations internes de trois journaux de presse hebdomadaire du groupe EBRA : *le Bien Public*, *le Progrès* et *le Journal de Saône et Loire*. Destinés à leurs CLP, plusieurs articles interpellent. On y trouve par exemple un « Concours du meilleur CLP », ou encore un article conseillant l'achat de matériel (appareil photo, trépieds) pour être encore plus efficace.



Capture d'écran de l'un des articles de la Gazette des correspondants, dévoilé lors de l'émission Proxy du 7 décembre 2022.

Le point commun de tous ces documents, et des échanges entre correspondants et rédactions, ce sont les éléments de langage choisis très soigneusement pour éviter de montrer un lien de subordination. Ainsi, les titres disent s'impliquer dans « *l'accueil* » ou encore « *l'accompagnement* » des CLP et non pas dans la formation, ils « *proposent* »,

« *suggèrent* » des sujets pour ne pas les imposer. Le journaliste Matteo Urru s'est penché sur le sujet des correspondants locaux de presse pour *Phrases Direct* l'édition 2022 du magazine étudiants de la licence pro « Presse de proximité » de l'École supérieure de journalisme de Lille. Dans son article, il donne la parole à Elina Barbereau, correspondante pour Ouest-France et l'une des fondatrices du Collectif national des correspondants locaux de presse. Elle confirme que « *la relation avec un correspondant, c'est beaucoup d'hypocrisie. Il faut être plus sympa et donner moins d'injonctions.* »⁴⁵

C. Une absence de subordination pas si évidente

Si les rédactions essaient en général d'être subtiles quant aux injonctions qu'elles donnent aux correspondants, elles sont parfois complètement évidentes. Ainsi, la cheffe d'information au *Dauphiné Libéré*, Sandrine⁴⁶, raconte que les sujets ne sont jamais imposés aux correspondants...sauf exception : « *Là où on fait attention, c'est qu'on ne peut rien leur imposer. Il n'y a pas de lien hiérarchique avec les correspondants. Ce ne sont pas des salariés du DL. Donc on fait bien attention de ne rien leur imposer. [...] La seule exception, c'est plutôt du côté de Grenoble où là, par contre il y a beaucoup de journalistes qui interviennent déjà sur la zone. Et vu qu'il y a quand même beaucoup d'enjeux sur Grenoble, on a une attention plus particulière. Donc là, pour le coup, c'est vraiment nous qui donnons les sujets aux correspondants.* » Une information confirmée par les neuf répondants de notre questionnaire⁴⁷ : 62,5% doivent ainsi parfois traiter des sujets que le journal leur impose, bien qu'ils peuvent aussi en proposer (Annexe 3). Une contradiction qui s'applique sur d'autres sujets liés aux correspondants, notamment leur encadrement. Sandrine explique ainsi que même avant de devenir cheffe d'information, elle supervisait déjà des correspondants, en tant que « journaliste responsable d'une zone de vie » : « *Les journalistes qui intervenaient sur ces bassins de vie, on devait à la fois faire des articles sur ces zones-là, on gérait l'actualité de ces zones. Mais on devait aussi travailler avec les correspondants justement pour leur donner les sujets à couvrir.* » Ici, le lien de subordination semble évident. Pourtant, Éric⁴⁸, directeur départemental au *Dauphiné Libéré* et supérieur hiérarchique de Sandrine, affirme le contraire : « *On ne les*

⁴⁵ URRU, Matteo. Le juste prix des correspondants. *Phrases Direct* [en ligne]. 3 juin, 2022. Disponible sur < <https://www.calameo.com/read/0062943529f3eeb9f0726> >

⁴⁶ Prénom modifié. Voir Annexe n°8

⁴⁷ Voir Annexe n°3

⁴⁸ Prénom modifié. Voir Annexe n°9

encadre pas, on ne les forme pas, on les informe, on fait des recommandations lorsqu'on les sollicite pour tel ou tel reportage. Mais évidemment, ils ont le droit de nous dire non, parce qu'ils restent des travailleurs indépendants. Et la nuance est forte parce que sinon ce serait du travail déguisé. » Alors, la correspondance locale de presse serait-elle, dans certains cas, du travail déguisé ? Pour Samuel Bouron, il est en tout cas clair que les correspondants de presse sont, dans les faits, loin d'être des travailleurs indépendants. Il explique qu'au contraire, ils sont fortement contraints par les cadres de production. Étant donné que leur activité de CLP est censée être secondaire, ils ont moins de temps à y consacrer. Ils subissent donc une double domination : celle des titulaires qui savent toujours plus qu'eux et celle des sources qui peuvent profiter de leur inexpérience pour leur imposer l'intérêt du sujet⁴⁹. Il existe une autre subtilité officieuse qui témoigne du lien de subordination entre rédaction et correspondants. Dans certaines rédactions, il y a une forme de hiérarchie entre les correspondants. C'est le cas au Dauphiné Libéré, comme le confirme Sandrine⁵⁰ la cheffe d'information que nous avons interrogé dans le cadre de ce mémoire : *« J'ai en tête l'exemple d'une commune où on a deux correspondants, une correspondante vraiment très qualifiée, qui fait des articles très construits, qui est capable d'écrire 3000 signes et on a un autre correspondant qui fait plus de la photo légendée on va dire ça comme ça. [...] Donc si vraiment on a un sujet un peu intermédiaire, un peu fort mais pas non plus nécessitant un journaliste à ce moment-là, oui, on va se tourner vers la correspondante qui est plus forte clairement. »* Si la frontière entre travail indépendant et salariat peut parfois s'avérer floue, comme c'est le cas ici, c'est parce que la logique du salariat teinte le travail indépendant et réciproquement.⁵¹ Une indépendance juridique ne garantit finalement ni une indépendance professionnelle, ni une indépendance économique.

⁴⁹ BOURON, Samuel. Chapitre 3. Un journalisme en mode mineur : Compétences d'amateurs et trajectoires de professionnalisation dans la presse locale (Poitiers, 2006-2008). In : *Des amateurs dans les médias : Légitimités, autonomie, attachements* [en ligne]. Paris : Presses des Mines, 2015, p 83-100. Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesmines/1966>>

⁵⁰ Prénom modifié. Voir Annexe n°8

⁵¹ BUREAU Marie-Christine, CORSANI Antonella, GIRAUD Olivier, REY Frédéric, TASSET Cyprien (sous la dir.). Travail indépendant. In : *Les zones grises des relations de travail et d'emploi : un dictionnaire sociologique* [en ligne]. HAL (Le Centre pour la Communication Scientifique Directe), 2019, p. 553-564. Disponible sur : <https://hal-cnam.archives-ouvertes.fr/hal-02336297v1/file/Les-zones-grises-des-relations-de-travail-et-d%E2%80%99emploi-1553029002_1572278959.pdf>

D. Une nouvelle organisation en presse régionale

Si cette absence de lien de subordination entre correspondants et rédaction ne semble pas si évidente que prévu, c'est aussi parce que la presse régionale a connu un basculement dans sa hiérarchie ces dernières années (Amiel, Bousquet, 2021). L'organisation en presse quotidienne régionale a toujours été très hiérarchisée. Il y a un fort encadrement et une routine très marquée sur le déroulement des choses (conférence de rédaction quotidienne et hebdomadaire, agenda à remplir par tous etc). Il y a une volonté des journaux de standardiser la production des CLP. Dans cette optique, l'organisation des locales a évolué. En tentant de faire des économies, les entreprises de presse ont réduit leurs effectifs. Dans certaines locales, les journalistes localiers, moins nombreux, sont donc devenus des sortes de rédacteurs en chef d'une équipe de CLP⁵². Dans d'autres, les CLP sont de plus en plus éloignés des journalistes rédacteurs et ce sont les journalistes secrétaires de rédactions qui les encadrent ⁵³. Un encadrement qui n'est pas toujours facile à vivre pour les correspondants. En effet, les journalistes secrétaires de rédaction ont bien souvent beaucoup de travail et doivent se montrer très efficaces. De ce fait, ils n'ont pas forcément le temps de communiquer avec les correspondants avant de modifier leurs articles. Cela crée une frustration chez les derniers, et un certain ressentiment envers le titre pour lequel ils travaillent. C'est ce que nous ont rapporté les deux correspondants du *Dauphiné Libéré* que nous avons interrogé⁵⁴. Jean-Pierre qualifie ainsi les relations avec le journal comme étant « *parfois contrariantes* ». « *Je m'applique énormément, pour écrire bien, le mieux possible. [...] Ceux qui font la mise en page du journal [...] Ils relisent nos articles pour être sûr que la syntaxe est correcte, qu'il n'y ait pas de fautes. Mais souvent ils enlèvent une phrase, ou deux ou trois parce que c'est un peu long, mais parfois ils se trompent, ils n'enlèvent pas la bonne ou celle que je ne voulais pas voir sauter et ils nous appellent jamais pour nous le dire* » déplore-t-il. De son côté, Céline, évoque le fait que ces corrections imprévues peuvent mettre le correspondant en difficulté auprès de ses sources : « *Ce qui est quand même assez difficile à vivre, c'est quand on envoie un contenu texte qui n'est pas forcément le contenu qui va être publié. [...] Ça m'est arrivé plusieurs fois d'avoir un titre*

⁵² GUÉMART, Loris. Précarité : la presse régionale n'a pas attendu Uber. *Arrêt sur Images*. [en ligne] 13 juin, 2020. Disponible sur <<https://www.arretsurimages.net/articles/precarite-la-presse-regionale-na-pas-attendu-uber>>

⁵³ BOUSQUET Franck, AMIEL Pauline, Chapitre 3 : Les producteurs de l'information locale, In : *La presse quotidienne régionale* [en ligne]. Paris, La Découverte, « Repères », 2021, p. 41-56. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/la-presse-quotidienne-regionale--9782348057939-page-41.htm>>

⁵⁴ Voir Annexes n°6 et 7

qui changeait complètement. Et derrière, de devoir rendre des comptes à la personne que j'avais rencontrée, qui me disait mais « c'est quoi ce titre? Ce n'est pas un titre, c'est un gag. Tu m'as pris pour qui? » Là, c'est plus embêtant. »

E. Une activité chronophage et sous-payée

En plus de l'hypocrisie des rédactions et du lien de subordination plus ou moins implicite qui existent entre elles et les correspondants, le devoir d'implication de ces derniers fait aussi partie des limites qui pourraient nous laisser penser qu'il s'agit d'une forme l'ubérisation du journalisme. Tout d'abord, malgré les exigences de leur statut, certains correspondants exercent cette activité en tant qu'activité principale. Étant donné que les correspondants locaux de presse sont sous-payés - une moyenne de 4,76 € de l'heure brut selon le Collectif national des correspondants locaux de presse -, ils doivent enchaîner beaucoup d'heures pour espérer en tirer une rémunération décente. Jean-Pierre, correspondant pour le Dauphiné Libéré (Annexe 6) est retraité, mais il considère cette activité comme sa principale : *« Aujourd'hui, c'est à plein-temps. C'est 100%, week-end compris, à la disposition du journal. Tout le temps. [...] C'est tous les jours, 8 h par jour. [...] Pour moi c'est comme un boulot à plein temps, voire plus, dans la mesure où il n'est pas question de RTT. Ce n'est pas une vie de salarié. »* Et même quand il ne s'agit pas de l'activité principale, le correspondant doit tout de même se montrer disponible. Dans un des documents présentés par Loris Guémart dans l'émission Proxy du 7 décembre 2022⁵⁵, un diaporama d'accueil du *Progrès*, il est clairement indiqué que le correspondant devra se montrer disponible à des horaires contraignants : *« Les sujets se situent souvent entre 17h et 20h en semaine. Certains reportages peuvent se dérouler les jours fériés. Lorsque le correspondant n'est pas disponible (week-end, vacances), il le signale à la rédaction. Un manque fréquent de disponibilité est souvent un échec »* peut-on lire. Malgré le fait que la correspondance de presse est censée être une activité secondaire, elle peut donc vite s'avérer contraignante. Et si le correspondant veut garder sa place, il a tout intérêt à se montrer disponible. Il ne faut pas non plus oublier la question de la protection sociale : le correspondant n'étant pas salarié de l'entreprise de presse, il n'est pas protégé socialement. Sur le terrain, ils n'ont aucune protection, même pour la couverture de sujets qui le nécessiterait, comme des manifestations. Ils ne cotisent pas

⁵⁵ Proxy : La presse locale ubérise le journalisme de terrain. (2022, 7 décembre). [Vidéo]. Arrêt sur images [en ligne]. Disponible sur <<https://www.arretsurimages.net/emissions/proxy/proxy-comment-la-presse-locale-uberise-toujours-le-journalisme-de-terrain>>

non plus : lorsque leurs résultats n'atteignent pas 15 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS en vigueur au 1er juillet de l'année en cours), les correspondants de presse sont exonérés de cotisations maladie-maternité, vieillesse et invalidité décès. Cela rend leur situation d'autant plus précaire, comme l'explique Céline⁵⁶, pour qui la correspondance de presse a été l'activité principale pendant 8 ans il y a une dizaine d'années : « *Aujourd'hui, je m'en rends compte parce que j'ai pris de l'âge et que, notamment ces sept ou huit ans passés avec ce statut là, ça a un impact conséquent, notamment sur mes droits à ma future retraite puisque mes revenus n'étaient pas chargés, je n'avais pas de statut social et je n'avais pas de cotisation retraite* » explique-t-elle.

3. Recrutement intensif, omerta médiatique : des enjeux importants pour la presse locale

A. Silence-radio dans les médias

Nous constatons que le statut des correspondants leur impose une situation précaire évidente. Malgré ces évidences, il semble qu'il existe une omerta médiatique au sujet de la situation des correspondants locaux de presse. En effet, il est très difficile de trouver des articles de médias informant sur leurs conditions de travail, leur rémunération ou encore leur statut. En 2020, le journaliste Loris Guémart, rédacteur en chef du média *Arrêt sur Images* dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises dans ce mémoire, a publié une longue enquête pour dénoncer la situation des CLP. Au total, nous n'avons trouvé que 3 articles -dont l'enquête de Loris Guémart- parlant des conditions de travail précaires des correspondants locaux de presse. Aucun média traditionnel ne s'est intéressé au sujet, encore moins les médias de presse quotidienne régionale, pour des raisons évidentes. En vérité, il semble que tout le monde de la presse sache que le statut de CLP est abusif⁵⁷, mais personne ne souhaite en parler, car cette situation est profitable pour les entreprises de presse.

⁵⁶ Annexe n°7

⁵⁷ Les Indignés du PAF. Les correspondants locaux de presse : les fantômes de la presse locale. *Le Club de Médiapart* [en ligne]. 17 juillet, 2014. Disponible sur <<https://blogs.mediapart.fr/les-indignes-du-paf/blog/170714/les-correspondants-locaux-de-presse-les-fantomes-de-la-presse-locale>>

B. Un recrutement permanent

Si une omerta médiatique existe concernant la précarité du statut des CLP, il existe tout de même des milliers d'articles à leur sujet dans les journaux. En effet, c'est aussi par ce biais que les journaux de presse quotidienne régionale font circuler les annonces de recherche de CLP. Le turn-over est très important chez les correspondants : les rédactions recrutent sans arrêt et sont en recherche constante puisque, comme nous l'avons expliqué dans la première partie de ce mémoire, les CLP sont indispensables pour les journaux de presse régionale qui comptent sur eux pour remplir les pages locales. Si le recrutement des correspondants a toujours été relativement aisé pour les rédactions, il semble que la tendance commence à s'inverser. C'est ce qu'explique Sandrine du *Dauphiné Libéré*⁵⁸ : « Là où avant on recrutait sans difficulté aujourd'hui, ce n'est plus le cas parce qu'on fait généralement, les correspondants, ce sont des personnes qui sont à la retraite. Et aujourd'hui les retraités, il font autre chose. Ils voyagent, ils s'occupent des petits-enfants et ils ont plus forcément envie d'avoir une contrainte. [...] Et en plus, vu que c'est pas hyper bien payé, finalement, ça ressemble à du bénévolat. »

En prenant en compte toutes les subtilités officieuses qui concernent le statut des correspondants et en s'intéressant à leur pratique dans les faits et pas seulement sur le papier, on constate que le travail qu'ils effectuent se rapprochent fortement de celui des journalistes. En prenant cela en compte ainsi que le fait qu'ils doivent supporter des conditions de travail précaires pour une très faible rémunération, nous réalisons que cette situation correspond à la définition d'ubérisation que nous avons formulé plus tôt. Pour certains correspondants locaux, cette situation n'est plus tenable. C'est la raison pour laquelle plusieurs d'entre eux se sont rassemblés dans le but de faire évoluer la situation. S'ils ont longtemps œuvré seuls, ils ont été rejoints par des acteurs importants de la scène journalistique : les syndicats.

⁵⁸ Voir Annexe n°7

III. De nouvelles perspectives pour l'avenir des correspondants locaux de presse

1. Une volonté de réformer le statut des CLP

A. Des correspondants bien conscients du problème

Tout d'abord, si les correspondants locaux de presse sont souvent passionnés par leur activité, ils se rendent tout de même compte du caractère abusif de ce statut. Les deux correspondants du Dauphiné Libéré que nous avons interrogés⁵⁹ dans le cadre de ce mémoire s'accordent concernant leur statut : « *Ah mais c'est minable ! [...] Moi, je ne l'ai pas fait pour gagner de l'argent, même si ça m'en rapporte. Mais c'est quand même très très très mal payé. Moi je trouve que pour le temps que certaines personnes comme moi passent dans leurs sujets, c'est une catastrophe.* » déplore Jean-Pierre (Annexe 6). De son côté, Céline (Annexe 7), doute de la légitimité du statut : « *Moi je trouve que ce statut n'aurait jamais dû exister. Et c'est pas un statut...c'est une solution qui permet de faire travailler des gens dans des conditions de travail qui ne seraient acceptables nul part ailleurs concrètement. Intermittent, c'est pas un super statut, mais il y a une protection sociale. Quand t'es intérimaire, pareil. Si je me replonge à l'époque où j'ai commencé, c'était clairement mon activité principale sur un montant rétribué des clopinettes et sans statut social. Et j'ai fait ça pendant huit ans. C'est inadmissible ! »*

B. La pandémie révélatrice d'une grande précarité

Cela fait plusieurs années que leur situation est de plus en plus précaire. Mais comme dans beaucoup d'autres domaines, la pandémie de Covid-19 a été un puissant révélateur du problème. C'est ce qu'explique le journaliste Loris Guémart dans son enquête « *Précarité : la presse régionale n'a pas attendu Uber* » publiée dans le média *Arrêt sur Image*. Pendant les confinements, les rédactions ont été forcées de mettre les journalistes en chômage partiel. Les journalistes pigistes, considérés comme salariés, en ont eux aussi bénéficié, malgré une production d'informations presque réduite à zéro. Cela a été aussi le cas des correspondants, sauf qu'eux n'étant pas salariés, ils n'ont pas été indemnisés. Les CLP ont donc perdu la totalité de leurs revenus pendant plusieurs mois, sans avoir de recours. Seuls certains "chanceux" ont pu continuer leur activité. C'est le cas

⁵⁹ Voir Annexes n°6 et 7

de Jean-Pierre (Annexe 6) qui a tout de même subi un important ralentissement de son activité et une perte de revenus : « *Le premier mois où tout le monde était en confinement. [...] Ce mois-là, j'ai dû faire dix articles alors que j'en fais 80 habituellement.* » Un collectif des correspondants Ouest-France de Loire-Atlantique est né fin 2018, suite à un projet de restructuration du groupe Ouest-France. Constitué de correspondants touchés par la précarisation croissante de leur statut, il a pris de l'ampleur pendant la crise sanitaire durant laquelle ses 60 membres se sont fait entendre et ont réclamé une indemnisation.⁶⁰

C. La création du Collectif national des correspondants locaux de presse

Suite à la pandémie, le collectif des correspondants a dépassé les frontières de la Loire-Atlantique. Il s'est associé avec d'autres collectifs montés dans d'autres régions, jusqu'à devenir national. C'est ainsi qu'est officiellement né, en 2021, le Collectif National des Correspondants Locaux de Presse (CNCLP)⁶¹. Il compte désormais 200 adhérents et touche une quarantaine de titres. Au départ, l'association avait deux objectifs principaux :

- Faire reconnaître l'activité professionnelle des correspondants locaux de presse et améliorer leurs conditions d'exercice
- Contribuer à l'évolution du statut de CLP, aujourd'hui désuet

Désormais, pour le CNCLP, il ne s'agit plus de faire évoluer le statut, mais bien de l'abroger, comme l'explique l'une des co-présidentes du collectif (Annexe 10) : « *À force de réflexion on s'est dit qu'en fait, on ne va pas aller modifier un statut pour en créer un nouveau et puis revenir dessus dans quelques années puisque ça sera de toute façon très précaire. Donc l'idée c'est plutôt de l'abroger puis d'appliquer la loi Cressard.* » Pour parvenir à leurs objectifs, le collectif agit sur plusieurs fronts : ils tentent d'interpeller les parlementaires pour faire évoluer le statut, ils travaillent avec des inspections du travail pour mener des actions contre des titres précis et ils soutiennent aussi des actions de correspondants. Il leur arrive régulièrement, par exemple, d'accompagner ceux qui décident d'attaquer leur rédaction en justice, notamment pour prouver qu'il existe un lien de subordination entre eux. Certains CLP ayant entrepris ce genre de démarches ont déjà

⁶⁰ EVEN, Fabienne. Loire-Atlantique : les correspondants locaux de Ouest-France se rebiffent. *France 3 Pays de la Loire* [en ligne]. Disponible sur <<https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/loire-atlantique-correspondants-locaux-ouest-france-se-rebiffent-1842256.html>>

⁶¹ Collectif national des correspondants de presse. (s. d.). *Facebook* [en ligne]. Disponible sur < <https://www.facebook.com/Collectifnclp/> >

gagné et ont été reconnus journaliste par les Prud'hommes. La lutte est tout cas plus que jamais d'actualité puisque le 20 mars 2023, un mouvement de mutinerie inédit en France, a éclaté parmi les correspondants locaux de presse (CLP) de Var-Matin, associé au groupe Nice-Matin⁶². Le collectif revendiquait alors une revalorisation des honoraires qui n'avaient pas changé depuis près de 20 ans, un défraiement des déplacements dès le premier kilomètre et un meilleur soutien des rédactions. Après 3 semaines, ils ont fini par être entendus. Après une réunion avec le directeur des rédactions du groupe, ils ont obtenu une revalorisation de deux types d'articles : la rémunération de ceux de 1500 signes augmenteront de 13 à 15 € et ceux de 3000 signes, de 27 à 29 €. Les frais de déplacements seront pris en compte dès le premier kilomètre, et passeront de 0,30€/km à 0,32€/km. Les nouveaux barèmes s'appliqueront au premier juin. Le Collectif National des CLP a soutenu la mutinerie de bout en bout en relayant les informations à ce sujet.

Collectif National des Correspondants Locaux de Presse
 ★ Favoris · le 15 avril à 19:08 · 🌐

Des nouvelles de la lutte des correspondants locaux de Var-matin. A l'issue d'une rencontre avec le directeur des rédactions du groupe, ils ont obtenu une revalorisation de deux types d'articles : le "standard" (1500 signes) passe de 13 à 15 €. Le "supérieur" (3000 signes) passe de 27 à 29 €. Les frais de déplacements sont dorénavant pris en compte dès le premier kilomètre, et passent de 0,30€/km à 0,32€/km. Les nouveaux barèmes s'appliqueront au premier juin.

Est-Var - Pays de Fayence var-matin
Samedi 15 avril 2023

À l'heure des comptes, la majorité défend ses chiffres

Roquebrune-sur-Argens Le conseil a acté l'exercice comptable 2022 et présenté le budget prévisionnel 2023. Le maire, critiqué par l'opposition, s'est dit être « satisfait » à mi-mandat.

Par ailleurs

Taux des taxes directes 2023
 Sur les propriétés bâties : 55,94%
 Sur les propriétés non bâties : 55,84%
 D'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 34,44%

Transports touristiques de saison
 Le petit train touristique du village sera remplacé par une cabine tirée par des chevaux. Le petit train des barmières sera maintenu. Et la rocade de la chapelle Saint-Roch au Rocher sera supprimée.

Au sujet des écoles
 Un vote a acté l'annulation du projet d'un nouveau groupe scolaire au Pradet, élabéré sous la mandature Bouze. Aussi, l'opposition a évoqué la

Le maire Jean Cayron est « satisfait du désendortement massif obtenu à mi-mandat ». (Photo: Fred B.)

615 430,20 € et l'auto-financement est chuté à 10 952 445,97 €, une pénalité couvrant le remboursement en capital de la dette (soit 42 200 000 €). Le montant total des dépenses. Il s'agit d'un montant de 25 966 141,40 €.

Le taux des taxes directes 2023
 L'heure des comptes 2022 arrive avec le compte rendu de gestion de la commune. Les motifs de l'opposition sont proches de ce qui avait été budgété : soit 416 372,21 € en augmentation de 0,77 % par rapport à 2021, une fois Jean-François, conseiller de la majorité de Roquebrune-sur-Argens, a été élu maire. Mais avec un problème pour passer ces deux budgets, selon Jean-Luc Lachaux, 2022, ce projet de revalorisation de la dette à 40 ans et non à 30. La baisse de l'investissement en 2020 était un succès car les décisions de son prédécesseur. Jean-Michel Benoit, quand il lui a répondu : les coupes sont très présentes dans le budget 2023 alors que des efforts sont à faire pour les transports scolaires, les motifs et le vote ont été le même. Le premier adjoint, Yann Guerin, a commenté : « Concernant les transports, c'est fait. On parle avec les scolaires, les transports pour les amener, la ligne est en projet. Le message se fait en direction des habitants. Quand une commune de services, il y en a souvent 60. Le budget de 65 000 € permet de réajuster les livraisons et remplacer celles qui sont défectueuses. C'est un succès. C'est un succès qui fonctionne bien ». Avant les votes l'opposition des comptes 2022, Jean-Luc Lachaux a déclaré l'ordre de

Le taux des taxes directes 2023
 L'heure des comptes 2022 arrive avec le compte rendu de gestion de la commune. Les motifs de l'opposition sont proches de ce qui avait été budgété : soit 416 372,21 € en augmentation de 0,77 % par rapport à 2021, une fois Jean-François, conseiller de la majorité de Roquebrune-sur-Argens, a été élu maire. Mais avec un problème pour passer ces deux budgets, selon Jean-Luc Lachaux, 2022, ce projet de revalorisation de la dette à 40 ans et non à 30. La baisse de l'investissement en 2020 était un succès car les décisions de son prédécesseur. Jean-Michel Benoit, quand il lui a répondu : les coupes sont très présentes dans le budget 2023 alors que des efforts sont à faire pour les transports scolaires, les motifs et le vote ont été le même. Le premier adjoint, Yann Guerin, a commenté : « Concernant les transports, c'est fait. On parle avec les scolaires, les transports pour les amener, la ligne est en projet. Le message se fait en direction des habitants. Quand une commune de services, il y en a souvent 60. Le budget de 65 000 € permet de réajuster les livraisons et remplacer celles qui sont défectueuses. C'est un succès. C'est un succès qui fonctionne bien ». Avant les votes l'opposition des comptes 2022, Jean-Luc Lachaux a déclaré l'ordre de

A Var-matin, ce type d'article (avec photo) sera désormais payé aux correspondants locaux 29 € au lieu de 27 €

Publication sur la page Facebook du CNCLP à propos de la mutinerie des CLP de Var-Matin.

⁶² Proxy : les plus précaires des journalistes se révoltent. (2023, 7 avril). [Vidéo]. Arrêt sur images [en ligne]. Disponible sur arretsurimages.net/emissions/proxy/les-plus-precaires-des-journalistes-se-revoltent/

2. Une considération nouvelle des syndicats

A. Des syndicats plus ouverts

Depuis quelque temps, le Collectif national des correspondants de presse travaille aussi en collaboration avec des nouveaux acteurs : les syndicats de journalistes. Certains d'entre eux, notamment le SNJ et le SNJ-CGT ont fréquemment été aux côtés des CLP et ont toujours reconnu les dérives liées à leur statut. Néanmoins, jusqu'à récemment, il n'y avait aucune position syndicale officielle sur la situation des correspondants locaux de presse. Désormais, les syndicats commencent à le faire. Ainsi, en 2021, le SNJ-CGT a voté une modification de ses statuts, ouvrant la porte du syndicat aux journalistes empêchés d'obtenir le statut de journaliste professionnel tel que prévu dans le code du travail : *“Ce qu'on a mis noir sur blanc, c'est que les journalistes, quel que soit leur statut professionnel, peuvent adhérer au syndicat. Et donc du coup, il y a eu des CLP qui ont adhéré. Et ça, ça a amené aussi le débat en interne”* résume un des membres du bureau du SNG-CGT (Annexe 11).

B. Des revendications communes

Dernièrement, le 17 mars 2023, le SNG-CGT s'est associé à la CFDT-Journalistes et au Collectif national des correspondants locaux de presse dans un communiqué intitulé *« Correspondants locaux de presse : des travailleurs exploités, un statut dépassé ! »*⁶³ Les trois entités portent des revendications précises pour les correspondants de presse : *“Nous demandons l'établissement de barèmes, le respect des droits d'auteur ainsi que la prise en compte des correspondants locaux de presse dans la répartition des droits voisins. Nous en appelons au ministère de la Culture pour l'ouverture de discussions pour la révision de ce statut inique.”* Inédite, cette collaboration semble ouvrir le chemin vers des avancées majeures pour l'avenir des correspondants locaux de presse. Néanmoins, il est important de garder à l'esprit que toutes ces initiatives n'en sont encore qu'à leurs prémices. Face aux entreprises de presse, qui défendent farouchement un statut qui leur bénéficie, la partie semble loin d'être gagnée, comme le souligne le secrétaire adjoint du SNG-CGT : *“On y va étapes par étapes. C'est un combat qui va être très long parce les patrons de presse n'ont pas envie de casser un statut qui leur permet*

⁶³ Correspondants locaux de presse : des travailleurs exploités, un statut dépassé ! In snjct.fr. [en ligne]. 17 mars, 2021. Mis à jour le 21 mars, 2021. Disponible sur < <https://snjct.fr/2023/03/17/correspondants-locaux-de-presse-%E2%80%A8des-travailleurs-exploites-un-statut-depasse>>

d'avoir une main d'œuvre pas chère sans aucune cotisation sociale, en dehors de toute négociation salariale, qui ne sont pas considérés comme travailleurs et donc pas protégés par le code du travail.”

3. Des solutions encore à trouver

Alors, existe-il des solutions qui pourraient régler cette situation et qui seraient viables à long terme ? C'est la question que se sont posées les participants d'une table ronde lors de l'édition 2022 des Assises du journalisme de Tours⁶⁴ et portant sur la situation des correspondants locaux de presse.

15^e Assises Internationales du Journalisme de Tours

DU 9 AU 13 MAI 2022

JOURNALISME & POLITIQUE

#AJTOURS | www.journalisme.com

La presse régionale peut-elle se passer des correspondants locaux de presse ?

Loris Guémart
Rédacteur en chef adjoint à Arrêt sur images

Antoine COMTE
étudiant en MAster 2 à l'école publique de journalisme de Tours

Caroline DEVOS
Journaliste à la Nouvelle République

Elina BARBEREAU
co fondatrice du CNCLP, et correspondante locale de presse à Ouest-France

Sophie MASSIEU
journaliste indépendante

Invités de la table ronde aux Assises du journalisme de Tours en 2022

Les invités ont donc évoqué plusieurs pistes qui, selon eux, pourraient contribuer à faire changer les choses. Parmi ces idées de solution, Loris Guémart a parlé de réduire la pagination des journaux de presse quotidienne régionale en expliquant aux lecteurs les raisons de cette réduction et d'embaucher les correspondants qui font un travail de journaliste en exigeant d'eux des papiers percutants qui fassent vendre le journal. Une

⁶⁴ Assises du journalisme de Tours. *La presse régionale peut elle se passer de correspondants locaux ?* [Vidéo]. Youtube [en ligne]. 18 mai, 2022. Disponible sur <<https://www.youtube.com/watch?v=1uJH8o8fV8I>>

solution impossible à mettre en place selon Caroline Devos, journaliste à la Nouvelle-République, soutenant que la pagination a déjà été réduite et continue à se réduire, et qu'il est impossible d'embaucher tous les correspondants en tant que journalistes pour des raisons économiques. Un avis partagé par Sandrine, cheffe d'information au Dauphiné Libéré (Annexe 7) : « *Après, vu les difficultés que connaît la presse aujourd'hui, clairement, on ne peut pas faire de miracle. Ce n'est pas possible. Nous, au Dauphiné Libéré, on est comme tous les autres, on se bat pour notre survie. Donc augmenter le point⁶⁵ quand on a justement 1000 correspondants ou si on augmente rien que d'un euros, ça fait des sommes énormes. Donc ce n'est pas possible, ce n'est pas viable non plus pour les journaux.* » Pour certains titres, augmenter les correspondants risquerait de couler l'entreprise. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans certains titres de presse hebdomadaire régionale notamment, les correspondants sont bénévoles. C'est le cas à la Lozère Nouvelle, où 95% d'entre eux le sont. Interrogé à ce sujet par Matteo Urru pour le média Phrases Direct, le directeur du journal, Claude Donnadiou, a été clair : « *Allez-y, faites nous payer les correspondants et dans trois ans, on met la clef sous la porte !* »⁶⁶

Ainsi, si cela fait longtemps que le monde de la presse a réalisé que la situation des CLP était abusive, ces derniers sont décidés à ne plus se laisser faire, à faire connaître leur situation et à revendiquer leurs droits. Bien qu'il ait déjà existé des collectifs et des associations semblables au CNCLP, ce dernier semble bien engagé pour parvenir à faire changer les choses, notamment grâce à l'aide des syndicats de journalistes qui commencent à s'engager dans leur combat. Néanmoins, à cause des difficultés économiques auxquelles doit faire face la presse écrite, trouver des solutions viables pour les deux parties risque de demander de la réflexion et du temps.

⁶⁵ Au Dauphiné Libéré, il s'agit d'un système de rémunération au point.

⁶⁶ URRU, Matteo. Le juste prix des correspondants. *Phrases Direct* [en ligne]. 3 juin, 2022. Disponible sur < <https://www.calameo.com/read/0062943529f3eeb9f0726> >

Conclusion

Dans l'introduction de ce mémoire, nous avons énoncé la problématique suivante : En quoi peut-on dire que les correspondants locaux de presse sont victimes d'une forme d'ubérisation du journalisme induite par les médias ? De nos questionnements, nous avons formulé plusieurs hypothèses :

- La frontière entre correspondant local de presse et journaliste est de plus en plus mince.
- Si les groupes de presse comptent autant sur les correspondants, c'est parce qu'ils leur permettent de remplir les pages locales des journaux et de faire des économies de manière durable, puisqu'ils sont sous-payés, peu considérés et condamnés à rester amateurs du fait de leur statut.
- Le recours aux CLP est parfois abusif, dépasse le cadre de la loi dans certains cas, et nous pouvons même parler d'une forme d'ubérisation du journalisme.
- Sous le terme CLP se cachent des profils très divers liés par la précarité évidente de leur statut. Face à la professionnalisation de leur activité, les CLP estiment avoir le droit à plus de reconnaissance et de considération de la part des journaux.

La stratégie de recherche que nous avons avancé ainsi que les ressources scientifiques et documentaires que nous avons mobilisé nous ont permis de valider chacune de ces hypothèses, et nous pouvons désormais proposer une réponse à la problématique. Nous pouvons en effet dire que les correspondants locaux de presse sont victimes d'une forme d'ubérisation du journalisme. Pour rappel, l'ubérisation, d'après le dictionnaire en ligne Larousse, correspond à une « *remise en cause du modèle économique d'une entreprise ou d'un secteur d'activité par l'arrivée d'un nouvel acteur proposant les mêmes services à des prix moindres, effectués par des indépendants plutôt que des salariés, le plus souvent via des plateformes de réservation sur Internet.* » L'activité des correspondants locaux coïncide avec cette définition. Ils effectuent désormais le même travail que les journalistes localiers et sont même plébiscités par les rédactions pour leur qualité d'expert de leur territoire. Leur rémunération étant décidée par chaque titre de presse sans possibilité de négociations, cela fait d'eux une main d'oeuvre à moindre coût. Non-formés, sans protection sociale, ils enchaînent les heures sans compter leur temps, s'exposant à des risques évidents. Alors même qu'ils sont

indispensables au bon fonctionnement des rédactions régionales, ils ne sont pas reconnus à leur juste-valeur par les entreprises de presse et les journalistes. Malgré le fait que la correspondance locale soit encadrée par la loi, nous avons constaté que cette dernière est outrepassée dans de nombreux cas, notamment concernant le lien de subordination qui est censé ne pas exister entre correspondants et rédaction. Souvent passionnés par cette activité liée à celle qu'ils entretiennent pour leur territoire et ses acteurs, les correspondants locaux de presse se rendent tout de même compte de l'injustice de leur situation et de la précarité de leur statut. C'est la raison pour laquelle des collectifs tels que le CNCLP oeuvrent pour faire changer les choses. L'arrivée des syndicats de journalistes dans la bataille montre que combat a lieu d'être que la qualité abusive de leur statut est un fait connu de tout le monde de la presse. Néanmoins, la crise que connaît la presse écrite et les difficultés économiques que subie la presse régionale rendent difficile d'envisager la possibilité d'un véritable changement pour les CLP dans un avenir proche. Ces derniers semblent condamnés à demeurer, pour encore un moment, les journalistes fantômes de la presse régionale.

Bibliographie

Ressources scientifiques

Chapitres de livre

BOUSQUET Franck, AMIEL Pauline, Chapitre 3 : Les producteurs de l'information locale, In : *La presse quotidienne régionale* [en ligne]. Paris, La Découverte, « Repères », 2021, p. 41-56. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/la-presse-quotidienne-regionale--9782348057939-page-41.htm>> [Consulté le 15 avril 2023]

BUREAU Marie-Christine, CORSANI Antonella, GIRAUD Olivier, REY Frédéric, TASSET Cyprien (sous la dir.). Travail indépendant. In : *Les zones grises des relations de travail et d'emploi : un dictionnaire sociologique* [en ligne]. HAL (Le Centre pour la Communication Scientifique Directe), 2019, p. 553-564. Disponible sur : <https://hal-cnam.archives-ouvertes.fr/hal-02336297v1/file/Les-zones-grises-des-relations-de-travail-et-d%E2%80%99emploi-1553029002_1572278959.pdf> [Consulté le 15 avril 2023]

BOURON, Samuel. Chapitre 3. Un journalisme en mode mineur : Compétences d'amateurs et trajectoires de professionnalisation dans la presse locale (Poitiers, 2006-2008). In : *Des amateurs dans les médias : Légitimités, autonomie, attachements* [en ligne]. Paris : Presses des Mines, 2015, p 83-100. Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesmines/1966>> [Consulté le 15 avril 2023]

WAGNER, Anne-Catherine. Champ. in : Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », 2e édition, p. 50. Disponible sur Internet : <<http://journals.openedition.org/sociologie/3206>> [Consulté le 15 avril 2023]

Articles scientifiques

BOUSQUET, Franck. Les correspondants locaux, acteurs dans la constitution de communautés de lecteurs et producteurs d'informations. *Le Temps des médias* [En ligne], 2018/2, n°31, p.62-75. Disponible sur : <<https://doi.org/10.3917/tm.031.0062>> [Consulté le 16 avril 2023]

GIMBERT, Christophe. Le correspondant, un amateur de local engagé par son territoire. *Sciences de la société* [En ligne], 2012, p 84-85. Disponible sur : <<http://journals.openedition.org/sds/1820>> [Consulté le 3 avril 2023]

RUELLAN, Denis. Expansion ou dilution du journalisme ? *Les Enjeux de l'information et de la communication* [En ligne] 2005/1, p 77-86. Disponible sur : <<https://doi.org/10.3917/enic.005.0077>> [Consulté le 4 avril 2023]

Mémoire

LE MAUT-BOMBRUN, Alix (1997). Le correspondant local de presse : analyse de la constitution du groupe en sous champ journalistique [En ligne]. Mémoire de DEA. Lyon : Université Lumière Lyon 2, 1997. Disponible sur < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61598-le-correspondant-local-de-presse-analyse-de-la-constitution-du-groupe-en-sous-champs-journalistique.pdf> > [Consulté le 23 avril 2023]

Textes de loi

LOI n° 93-121 du 27 janvier 1993 portant diverses mesures d'ordre social. Article 16. Legifrance [en ligne] Disponible sur <<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000711603>> [Consulté le 2 mai 2023]

Note de la fédération nationale de la presse relative au régime spécial des collaborateurs de la rédaction rémunérés à la pige du 1er novembre 1976. Legifrance [en ligne] Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/article/KALIARTI000005786670#KALIARTI000005786670> [Consulté le 2 mai 2023]

Ressources documentaires

Rapport d'enquête

SCAM. Journaliste : auteur ou producteur de contenu ? [en ligne]. 2019, SCAM. Disponible sur <https://www.scam.fr/Portals/0/Contenus/documents/Dossiers/2019/Journaliste_livreBlanc.pdf?ver=2019-03-13-104405-040> [Consulté le 22 avril 2023]

Articles de presse

GUÉMART, Loris. Précarité : la presse régionale n'a pas attendu Uber. *Arrêt sur Images*. [en ligne] 13 juin, 2020. Disponible sur <<https://www.arretsurimages.net/articles/precarite-la-presse-regionale-na-pas-attendu-uber> > [Consulté le 28 mars 2023]

DESLANDES, Mathieu. « Ici, le journal, c'est moi » : le sacerdoce de Jean-Philippe, correspondant local de presse. *La Revue des Médias* [en ligne]. 7 avril, 2021. Disponible sur <<https://larevuedesmedias.ina.fr/correspondant-local-presse-regionale-ouest-france-portrait>> [Consulté le 25 avril 2023]

EVEN, Fabienne. Loire-Atlantique : les correspondants locaux de Ouest-France se rebiffent. *France 3 Pays de la Loire* [en ligne]. Disponible sur <<https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/loire-atlantique-correspondants-locaux-ouest-france-se-rebiffent-1842256.html>> [Consulté le 25 avril 2023]

URRU, Matteo. Le juste prix des correspondants. *Phrases Direct* [en ligne]. 3 juin, 2022. Disponible sur < <https://www.calameo.com/read/0062943529f3eeb9f0726> > [Consulté le 28 mars 2023]

Article de blog

Les Indignés du PAF. Les correspondants locaux de presse : les fantômes de la presse

locale. *Le Club de Médiapart* [en ligne]. 17 juillet, 2014. Disponible sur < <https://blogs.mediapart.fr/les-indignes-du-paf/blog/170714/les-correspondants-locaux-de-presse-les-fantomes-de-la-presse-locale>>

Publications sur les réseaux sociaux

GUÉMART, Loris. [[@lorisguemart](#)]. Il y a des articles utiles. Il y a des articles importants. Il y a des sujets jamais traités par les médias [Tweet]. *Twitter* [en ligne]. 14 juin, 2020. Disponible sur <<https://twitter.com/lorisguemart/status/1272072402395070465>> [Consulté le 28 mars 2023]

Collectif national des correspondants de presse. (s. d.). *Facebook* [en ligne]. Disponible sur < <https://www.facebook.com/Collectifncjp/> > [Consulté le 28 mars 2023]

Pages internet

Je suis correspondant local de presse. In [urssaf.fr](#) [en ligne]. (s. d.). Disponible sur < <https://www.urssaf.fr/portail/home/independant/je-cree-mon-entreprise/quelle-activite/>> [Consulté le 22 avril 2023]

Correspondant local de presse. In WIKIPEDIA. *L'encyclopédie libre* [en ligne]. 2023. Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Correspondant_local_de_presse>. [Consulté le 22 avril 2023]

FICHE QUESTION. In [questions.assemblee-nationale.fr](#) [en ligne]. 2011. Disponible sur <<https://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-116151QE.htm>> [Consulté le 22 avril 2023]

Statut social du journaliste (fr). In [lagbd.org](#) [en ligne]. (s.d). Disponible sur <[https://www.lagbd.org/Statut_social_du_journaliste_\(fr\)#La_d.C3.A9finition_du_journaliste_professionnel](https://www.lagbd.org/Statut_social_du_journaliste_(fr)#La_d.C3.A9finition_du_journaliste_professionnel)> [Consulté le 23 avril 2023]

C.C.i.J.P. : Conditions d'attribution de la carte professionnelle. In [ccijp.net](#) [en ligne]. (s.d). Disponible sur < <http://www.ccijp.net/article-10-conditions-d-attribution-de-la-carte-professionnelle.html>> [Consulté le 25 avril 2023]

Ubérisation. In : Dictionnaire de français Larousse.fr [en ligne]. (s.d) Disponible sur <<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ub%C3%A9risation/188213>>

Correspondants locaux de presse : des travailleurs exploités, un statut dépassé ! In [snjcg.fr](#). [en ligne]. 17 mars, 2021. Mis à jour le 21 mars, 2021. Disponible sur < <https://snjcg.fr/2023/03/17/correspondants-locaux-de-presse-%E2%80%A8des-travailleurs-exploites-un-statut-depasse>> [Consulté le 30 avril 2023]

Tout sur le Dauphiné, In LEDAUPHINE. Le Dauphiné Libéré [en ligne].(s.d). Disponible sur <<http://www.ledauphine.com/a-propos/tout-sur-le-dauphine#toutsurledauphine2>> [Consulté le 30 avril 2023]

Vidéos

Assises du journalisme de Tours. *La presse régionale peut elle se passer de correspondants locaux ?* [Vidéo]. Youtube [en ligne]. 18 mai, 2022. Disponible sur <<https://www.youtube.com/watch?v=1uJH8o8fV8I>> [Consulté le 10 avril 2023]

Proxy : les plus précaires des journalistes se révoltent. (2023, 7 avril). [Vidéo]. Arrêt sur images [en ligne]. Disponible sur arretsurimages.net/emissions/proxy/les-plus-precaires-des-journalistes-se-revoltent> [Consulté le 10 avril 2023]

Proxy : La presse locale ubérise le journalisme de terrain. (2022, 7 décembre). [Vidéo]. Arrêt sur images [en ligne]. Disponible sur <<https://www.arretsurimages.net/emissions/proxy/proxy-comment-la-presse-locale-uberise-toujours-le-journalisme-de-terrain>> [Consulté le 3 février 2023]

TABLE DES ANNEXES

Annexe n°1 : Compte-rendu de l'étude de cas Dauphiné Libéré

Annexe n°2 : Contenu du questionnaire distribué aux CLP du Dauphiné Libéré

Annexe n°3 : Méthodologie et résultats bruts du questionnaire

Annexe n°4 : Grille d'entretien à destination des CLP

Annexe n°5 : Grille d'entretien à destination des journalistes

Annexe n°6 : Retranscription d'un entretien avec un CLP du Dauphiné Libéré

Annexe n°7 : Retranscription d'un entretien avec une CLP du Dauphiné Libéré

Annexe n°8 : Retranscription d'un entretien avec une journaliste du Dauphiné Libéré (Cheffe d'information)

Annexe n°9 : Retranscription d'un entretien avec un journaliste du Dauphiné libéré (Directeur départemental)

Annexe n°10 : Retranscription d'un entretien avec le CNCLP

Annexe n°11 : Retranscription d'un entretien avec un membre du bureau du SNG-CGT

ANNEXE N°1

Compte-rendu de l'étude de cas - Dauphiné Libéré

Mise en oeuvre de l'étude de cas

L'objectif de cette étude de cas était d'avoir un premier aperçu de la part que pouvaient prendre les correspondants locaux de presse dans les pages d'un journal régional. En Auvergne-Rhône-Alpes, le quotidien régional est le Dauphiné Libéré. Six éditions du Dauphiné Libéré sont éditées en Isère. Une concerne tout particulièrement le territoire grenoblois : Grenoble Agglomération. Par souci de proximité, cette étude de cas a été réalisée sur cette édition, pendant une semaine, du 28 novembre au 4 décembre 2022.

Méthodologie

Comme dans tous les journaux, les pages du Dauphiné Libéré sont réparties en plusieurs rubriques. Nous nous sommes focalisés sur trois d'entre elles : "*Grenoble*", "*Métropole de Grenoble*" et "*Sports Isère*". Ce sont celles qui semblaient le plus pertinentes à analyser : nous pouvons ainsi effectuer des comparaisons sur la présence des CLP, notamment en termes de localisation et de types de sujets traités. Il n'y avait aucun événement particulier prévu la semaine choisie pour réaliser l'étude de cas. C'était justement le but : il s'agissait d'une semaine a priori "lambda", parfaite pour avoir une vision de la place que prennent les CLP en temps normal.

Concernant la méthode : nous avons créé un tableur avec cinq colonnes "*Date*", "*Titre de l'article*", "*Auteur*", "*Journaliste ou correspondant*", "*Nombre de lignes*". Chaque jour, nous avons rempli ce tableau avec les articles des rubriques citées précédemment. Afin de différencier les journalistes des correspondants, nous nous sommes procurés la liste des CLP du bassin grenoblois. Il est arrivé plusieurs fois que certains articles ne soient pas signés. Ils ont tout de même été répertoriés dans le tableau.

Résultats

Au terme de cette semaine d'étude de cas, voici les résultats obtenus : concernant les pages "*Grenoble*", **51%** des articles publiés entre le 28/11 et le 4/12 ont été rédigés par des correspondants. Pour la rubrique "*Métropole de Grenoble*", ce sont près de **70%** des articles publiés entre le 28/11 et le 4/12 ont été écrits par des CLP. Enfin, pour la rubrique "*Sport-Isère*", **54%** des articles publiés entre le 28/11 et le 4/12 ont été écrits par des CLP.

Analyse

Localisation

Dans chaque rubrique, on constate qu'au moins la moitié des articles est écrit par des correspondants. Pour la rubrique "*Métropole de Grenoble*", les correspondants sont auteurs de près de trois quart des articles. On constate donc qu'il y a une première différence "d'usage" des correspondants en fonction de la localisation : l'actualité des communes situées autour de Grenoble semble être en majorité couverte par les correspondants, beaucoup plus que les articles qui concernent la ville de Grenoble (présents notamment dans la rubrique "*Grenoble*").

Temporalité

De manière générale, on constate que plus la semaine passe, plus il y a d'articles de correspondants, notamment dans la rubrique Grenoble. Pour les rubriques "Métropole de Grenoble" et "Sports-Isère", la fin de semaine semble particulièrement propice à l'utilisation des correspondants. Par exemple, le vendredi 4 décembre 2022, 100% des papiers des deux rubriques ont été rédigés par des correspondants.

Sujets traités

En termes de sujets traités, on constate que les CLP sont chargés en majorité de sujets dont l'importance semble moindre (vie associative etc), ce qui est la norme. Néanmoins, on constate que certains ne s'occupent pas que de papiers mineurs, mais aussi de sujets plus importants, comme des sujets politiques. (en gras)

ANNEXE N°2

Contenu du questionnaire distribué aux correspondants de presse du Dauphiné Libéré

Étudiante en deuxième année de master à l'école de journalisme de Grenoble, je réalise un mémoire de fin d'études au sujet des correspondants locaux de presse. L'objectif de ce questionnaire est d'étudier le profil des CLP du Dauphiné Libéré ainsi que la manière dont ils exercent leur activité. Les réponses sont anonymes.

1. Quel âge avez-vous ?

- Entre 18 et 25 ans
- Entre 25 et 45 ans
- Entre 45 et 60 ans
- Plus de 60 ans

2. Exercez-vous une activité professionnelle ? Si oui, laquelle ? Si non, précisez votre situation (étudiant.e, retraité.e, sans emploi...)

3. Depuis combien de temps êtes-vous correspondant.e pour le Dauphiné Libéré ?

4. Sur quelle commune exercez-vous votre activité de correspondant.e ?

5. Comment êtes-vous devenus correspondant.e ?

6. Combien de temps consacrez-vous à votre activité de correspondant.e par semaine en moyenne ? Une seule réponse possible.

- Entre 1 et 5h par semaine
- Entre 5h et 10h par semaine
- Entre 10h et 15h par semaine
- Plus de 15h par semaine

7. Pourquoi avoir décidé de devenir correspondant.e ?

8. Comment considérez-vous votre activité de correspondant.e ? Une seule réponse possible.

- Un passe-temps/loisir
- Un complément de revenus/ une deuxième activité professionnelle
- Autre :

9. Avez-vous reçu une formation par le journal avant de commencer votre activité de correspondant ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

10. Lorsque vous écrivez un article, s'agit-il de sujets donnés par la rédaction ou pouvez-vous proposer vos propres idées de sujets ? Une seule réponse possible.

Les sujets sont toujours imposés

On m'impose des sujets mais je peux aussi en proposer

Les sujets ne sont jamais imposés, c'est moi qui propose des sujets

11. Sur quels types de sujets écrivez-vous en général ?
12. Quels sont vos rapports avec les journalistes du Dauphiné Libéré ?
13. Combien d'articles écrivez-vous par mois en moyenne ? Une seule réponse possible.
- Entre 1 et 5
 - Entre 5 et 10
 - Plus de 10
14. Lorsqu'ils sont publiés, vos articles sont-ils toujours signés ? Une seule réponse possible.
- Oui
 - Non
15. Combien vous rapporte votre activité de correspondant par mois en moyenne ?
16. Êtes-vous dédommagé par le Dauphiné pour les frais engagés au cours de votre activité de correspondant.e ? (Carburant, stationnement etc) Si oui, à quelle hauteur ?
17. Accepteriez-vous de réaliser un entretien plus approfondi à propos de votre activité de CLP ? Si oui, merci de me laisser vos coordonnées afin que je puisse prendre contact avec vous

ANNEXE N°3 Méthodologie et résultats bruts questionnaire CLP

1. Méthodologie

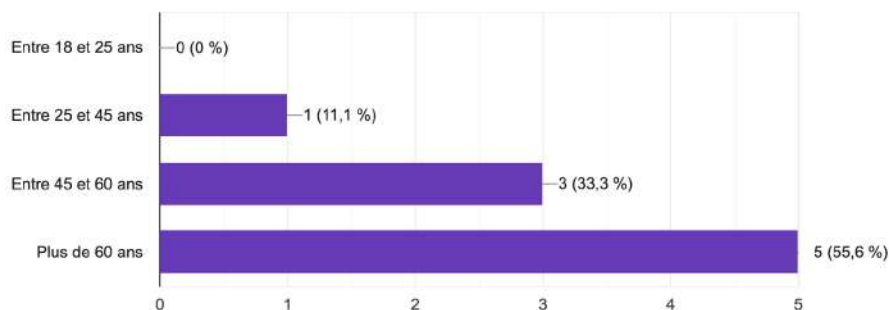
Ce questionnaire a été réalisé dans le cadre du mémoire "titre". Il a été élaboré avec l'outil Google Forms et a été diffusé auprès des correspondants locaux de presse du Dauphiné Libéré travaillant sur les communes de Grenoble, Échirolles, Saint-Martin-d'Hères et Meylan, soit quinze personnes. Ces communes ont été choisies car leur actualité est recensée dans l'édition "*Grenoble-Agglomération*" du Dauphiné Libéré, édition sur laquelle nous avons réalisé une étude de cas (voir Annexe 1). L'objectif de ce questionnaire était d'étudier le profil des CLP du Dauphiné Libéré ainsi que la manière dont ils exercent leur activité. Nous avons obtenu 9 réponses.

2. Lecture des résultats obtenus

A. Âge

Quel âge avez-vous ?

9 réponses

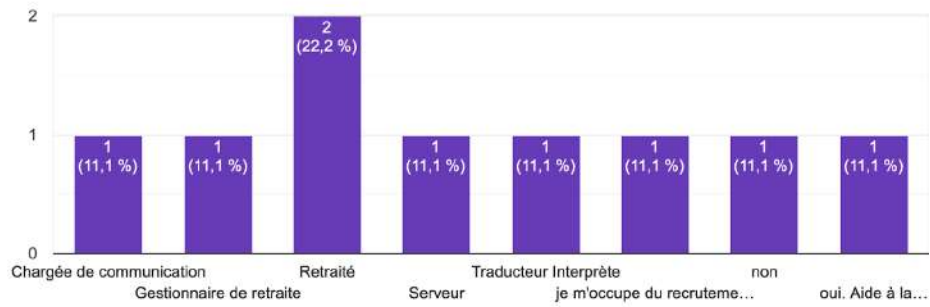


Parmi les répondants du questionnaire, on constate que plus de la moitié (55,6%) d'entre eux ont plus de 60 ans.

B. Activité principale

Exercez-vous une activité professionnelle ? Si oui, laquelle ? Si non, précisez votre situation (étudiant.e, retraité.e, sans emploi...)

9 réponses

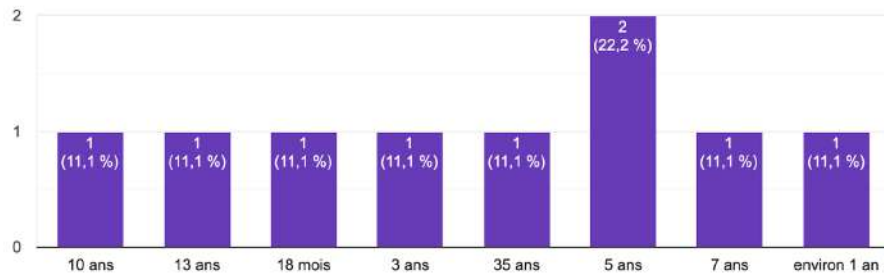


Sur les neufs répondants au questionnaire, 6 exercent encore une activité. On constate que ces dernières sont variées.

C. Années d'expérience en tant que correspondant.e

Depuis combien de temps êtes-vous correspondant.e pour le Dauphiné Libéré ?

9 réponses



Les

en tant

varient entre 1 et 35 ans.

années d'expérience que CLP des répondants

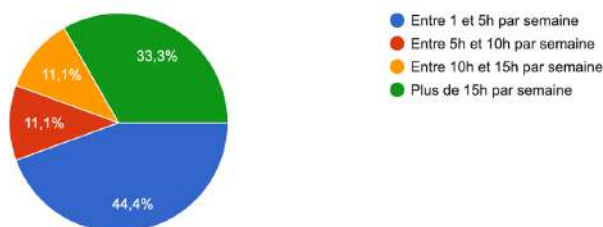
D. Démarches pour devenir CLP

Sur les neufs répondants, cinq sont devenus correspondants en candidatant directement auprès du journal. Deux le sont devenus par le biais d'une connaissance personnelle, tandis que le dernier a été directement démarché par le Dauphiné Libéré dans le cadre d'un événement.

E. Temps consacré à l'activité

Combien de temps consacrez-vous à votre activité de correspondant.e par semaine en moyenne ?

9 réponses



On constate que la majorité des correspondants interrogés consacrent entre une et cinq heures par semaine à cette activité. À l'inverse, un tiers d'entre eux y passent plus de quinze heures par semaine.

F. Raisons de l'engagement

En ce qui concerne les raisons de leur engagement, certaines sont récurrentes. Le goût de l'écriture revient ainsi dans sept réponses sur neuf, tandis que la possibilité de faire des rencontres et la question de la vie sociale sont mentionnées à six reprises.

G. Considération de l'activité

Comment considérez-vous votre activité de correspondant.e ?

9 réponses

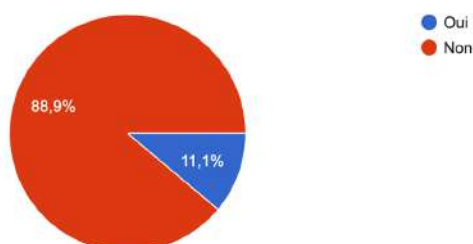


Pour 4 des répondants, leur activité de correspondant est avant tout un passe-temps. Pour 3 d'entre eux, il s'agit d'une deuxième activité professionnelle. Enfin, deux semblent se trouver dans un entre-deux.

H. Formation

Avez-vous reçu une formation par le journal avant de commencer votre activité de correspondant ?

9 réponses

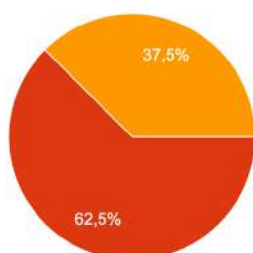


Seul un répondant sur neuf affirme avoir reçu une formation du journal avant de commencer.

I. Sujets proposés ou imposés

Lorsque vous écrivez un article, s'agit-il de sujets donnés par la rédaction ou pouvez-vous proposer vos propres idées de sujets ?

8 réponses



- Les sujets sont toujours imposés
- On m'impose des sujets mais je peux aussi en proposer
- Les sujets ne sont jamais imposés, c'est moi qui propose des sujets

Plus de la moitié des répondants doivent parfois traiter des sujets que le journal leur impose, bien qu'ils peuvent aussi en proposer.

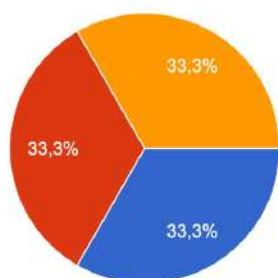
J. Contacts avec les journalistes professionnels

La majorité des répondants (77%) n'ont pas ou peu de contact avec les journalistes du Dauphiné Libéré.

K. Nombre d'articles par mois

Combien d'articles écrivez-vous par mois en moyenne ?

9 réponses



- Entre 1 et 5
- Entre 5 et 10
- Plus de 10

Un tiers des répondants produit plus de 10 articles par mois, un tiers entre 5 et 10 articles par mois et le dernier tiers des répondants entre 1 et 5 articles par mois.

L. Signatures des articles

Si la majorité des répondants affirment que la majorité de leurs articles sont signés, 44,4% d'entre eux assurent que ce n'est pas toujours le cas.

M. Rémunération

Concernant la rémunération obtenue, 44% des répondants gagnent 50 ou moins par mois. À l'inverse, 22% d'entre eux gagnent plus de 300 euros par mois grâce à cette activité.

N. Sujets traités

Concernant les sujets traités, on constate que certains sujets reviennent de manière récurrente, comme la culture qui revient dans 5 réponses sur huit. Pour le reste, on constate une grande diversité de sujets.

ANNEXE N°4

Grille d'entretien à destination des CLP

Objectif des entretiens (2 thèmes) : En savoir plus sur la trajectoire personnelle de la personne en tant que CLP et ses relations avec le média pour lequel il travaille

Date et conditions de l'entretien :

Nom, prénom :

Thème 1 : Trajectoire personnelle

1. *Comment êtes-vous devenu(e) CLP ?*
(relance) Est-ce que quelqu'un vous a proposé de devenir CLP ?
2. *Comment en avez-vous eu l'idée ?*
3. *Pourquoi l'êtes-vous devenu(e) ?*
(relances) Vous pensiez/pensez devenir journaliste professionnel ? La motivation financière était-elle importante ?
4. *Lorsque vous avez débuté en tant que CLP, avez-vous rencontré des difficultés ?*
5. *Que représente votre activité de CLP dans votre vie ?*
(relances) Combien de temps y consacrez-vous par semaine en moyenne ? Considérez-vous votre activité de CLP comme un passe-temps ?
6. *Envisagez-vous de poursuivre votre activité de CLP encore longtemps ?*
(relances) Avez-vous déjà ressenti de la lassitude à l'égard de cette activité ? Si oui, pourquoi ?
7. *Est-ce que le fait d'être CLP a changé vos rapports avec les gens autour de vous ?*
8. *Connaissez-vous le Collectif national des correspondants de presse ? Pensez-vous que le statut des CLP devrait être revu ?*

Thème 2 : Relation avec le journal

Je voudrais que nous parlions plus en détail de votre travail et des relations que vous entretenez avec le Dauphiné Libéré :

1. *Pouvez-vous d'abord me dire comment se passe en général ce travail / comment se passe une journée type où vous travaillez pour le journal ?*
(relances) Qui propose les articles en général ? Vous ? le journal ?
2. *Le journal vous confie-t-il parfois de gros sujets ?*
3. *Comment cela s'est-il passé au début avec le journal ?*
(relances) Est-ce que l'on vous a aidé à écrire vos premiers articles ?

Vous avez suivi une formation ?

Vous avez demandé conseil à des gens ?

Vous vous êtes vous fait relire avant d'envoyer les articles ?

4. *De manière générale, quels sont vos rapports avec le Dauphiné Libéré ? Comment se passent les échanges avec le journal par rapport à la réalisation d'un article ?*

5. *Et quels sont vos rapports avec les journalistes du Dauphiné Libéré ? Travaillez vous parfois avec eux ?*

(relances) Ça se passe bien ? ») « Et le fait que vous soyez CLP, qu'est-ce que cela a comme conséquences ? » ou « Sentez-vous une différence importante avec les journalistes professionnels ? »

6. *Est-ce que le fait d'être CLP a changé vos rapports avec les gens autour de vous ?*

9. *Pendant les confinements liés au Covid-19, avez-vous continué votre activité de CLP ?*

(relances) Le journal a-t-il moins fait appel à vous ? En tant que CLP, considérez-vous que cette période a été compliquée ?

10. *(Si CLP depuis plusieurs années) Votre activité de CLP a-t-elle évolué au fil des années ? Si oui, comment ?*

(relances) Les exigences du journal concernant les articles ont-elles augmenté ?

Conclusion entretien - J'ai abordé tous les sujets dont je souhaitais parler avec vous. Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose dont nous n'aurions pas encore parlé ?

Remerciements

Bien vérifier que vous avez :

- l'âge de la personne*
- son occupation principale*
- l'année où elle a commencé à travailler comme CLP*
- les études suivies*

ANNEXE n°5
Grille d'entretien à destination des journalistes

Objectif des entretiens (1 thème) : En savoir plus sur la façon dont le DL considère ses CLP et la relation qu'entretient le journal avec eux

Date et conditions de l'entretien :
Nom, prénom :
Âge :
Occupation professionnelle :
Études suivies :

Thème : Le Dauphiné et les CLP, considération et relations

1. *Avant de rentrer dans le vif du sujet, pouvez-vous faire un point sur les CLP du DL ? Combien sont-ils ? Comment sont-ils répartis ? Comment et par qui sont-ils encadrés ?*
2. *Depuis quand supervisez-vous des CLP ? Comment en êtes-vous arrivé à ce rôle d'encadrement ?*
(relances) *Tous les journalistes de la rédaction encadrent-ils des CLP ?*
3. *Pouvez-vous expliquer comment cela fonctionne ?*
(relances) *Combien de CLP encadrez-vous ? Quels sont vos échanges ?*
4. *Comment se passe l'intégration d'un nouveau CLP au journal ?*
(relances) *Des formations sont-elles organisées pour les nouveaux CLP ?*
5. *Les articles des CLP sont-ils relus par des journalistes avant d'être transmis aux SR ?*
(relances) *Les journalistes sont-ils amenés à modifier directement les articles des CLP ?*
6. *Y-a-t-il une hiérarchie parmi les CLP ?*
(relances) *Certains sont-ils meilleurs que d'autres ? Les sujets les plus compliqués sont-ils proposés à certains plutôt qu'à d'autres ?*
7. *Avez-vous déjà rencontré des difficultés avec des CLP ?*
8. *Que pensez-vous de leur statut actuel ? Avez-vous entendu parler du Collectif national des correspondants locaux de presse ?*

Conclusion entretien - J'ai abordé tous les sujets dont je souhaitais parler avec vous. Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose dont nous n'aurions pas encore parlé ?

Remerciements

Bien vérifier que vous avez :

- l'âge de la personne*
- son occupation principale*
- l'année où elle a commencé à travailler comme CLP*
- les études suivies*

ANNEXE N°6
Retranscription d'un entretien avec un CLP du Dauphiné Libéré

Tous les entretiens ont été anonymisés. Les prénoms ont été modifiés.

Personne interrogée : Jean-Pierre, 72 ans, correspondant pour le Dauphiné Libéré depuis 8 ans

Comment vous êtes devenu correspondant?

Par hasard. Le journal m'avait invité il y a une dizaine d'années, au moment de l'élection d'Eric Piolle, à un entretien avec lui au journal. Et la question que j'ai posé les a intéressé. À la suite de cette réunion avec Piolle, il y avait un buffet et la journaliste de l'époque m'avait demandé si ça m'intéressait. Je ne connaissais pas du tout ce métier de correspondant de presse. Elle m'a dit « Si ça vous intéresse, si vous voulez faire un essai ». J'ai fait un essai, puis voilà. J'ai signé un contrat d'honoraires.

Et votre première année en tant que correspondant, c'était en ?

2015.

2015. OK. Et donc avant ça? Qu'est ce que vous faisiez comme activité?

Je travaillais à l'étranger. Je travaillais dans l'industrie, J'étais directeur des achats d'une grande compagnie européenne. J'ai écrit pas mal de choses parce que dans le cadre de mon travail, il y avait eu beaucoup de rédactionnel. Mais j'ai toujours aimé. Je n'avais jamais pensé à devenir correspondant.

Et lorsque vous avez débuté, avez-vous rencontré des difficultés particulières pour vous mettre dans le bain où ça a été assez facile tout de suite ?

C'était comme intuitif chez moi. D'abord parce que j'aime le relationnel. C'est un métier où il faut avoir du relationnel avec les gens. Je suis curieux, donc ce que me proposait le journal c'était des couvertures variées, de tout style puisque je ne voulais pas me cantonner à un type d'activité artistique ou politique ou faits divers. Donc là l'avantage de travailler sur un secteur comme le mien, c'est que je touche à tout.

OK. Et cette activité, elle représente quoi dans votre vie ? Combien de temps vous y consacrez ?

Ah aujourd'hui, c'est plein-temps. C'est 100%, week end compris, à la disposition du journal tout le temps. Sauf que, je suis peut être un cas un peu particulier. Il y a des gens qui font ça plutôt en dilettante. Occasionnellement une ou deux ou trois par mois.

Donc vous, vous êtes vraiment 100 % à la disposition du journal ?

C'est devenu comme une addiction.

Vous y consacrez combien de temps en moyenne par semaine ?

Ah mais c'est tous les jours, 8 h par jour. Parce qu'il faut que je vous explique la façon dont je travaille avec le journal. C'est peut être pas le cas de tous les correspondants. Moi, ma responsable, elle me propose un ou deux sujets par jour via un logiciel qui s'appelle l'Ecritoire. Je reçois des demandes, j'accepte ou j'accepte pas. Généralement, j'accepte tout. Mais en plus de ce qu'elle m'envoie à couvrir, moi, je fais mes propres propositions. Ça peut être des annonces, ça peut être des couvertures sur lesquelles le journal n'a pas eu d'information. Donc je complète la demande du journal parce que moi je peux proposer. Donc oui, pour moi c'est comme un boulot à plein temps, voire plus, dans la mesure où il n'est pas question de RTT. Ce n'est pas une vie de salarié.

Et est ce que vous envisagez de continuer encore longtemps ?

Tant que je peux marcher.

J'imagine que vous n'avez jamais ressenti aucune lassitude à l'égard de cette activité ?

Si par moments, parce que parfois les relations avec le journal sont un peu...pas difficiles. Comment je pourrais dire ça? Un peu, contrariantes pour moi. Parce que je m'applique énormément, pour écrire bien, le mieux possible. Je crois avoir un bon retour des lecteurs et du journal. Sauf que parfois, pour la mise en page, on a ce qu'on appelle les éditeurs. Ceux qui font la mise en page du journal, ce sont des journalistes. Ils relisent nos articles pour être sûr que la syntaxe est correcte qu'il n'y ait pas de fautes. Mais souvent ils enlèvent une phrase, ou deux ou trois parce que c'est un peu long, mais parfois ils se trompent, ils n'enlèvent pas la bonne ou celle que je ne voulais pas voir sauter et ils nous appellent jamais pour nous le dire. C'est le seul truc qui me gêne. Bon, ils le font assez peu. Puisque maintenant je fais attention à mes longueurs de texte. Parce qu'au début, je me lâchais !

La personne que j'ai interrogée avant m'a parlé de la même chose. Pour continuer, est ce que le fait d'être correspondant, ça a changé les rapports que vous avez avec les gens autour de vous?

Oui, tout le monde a été surpris. Je travaillais dans l'industrie depuis longtemps et j'avais progressé dans cette boîte internationale. En fait, les gens qui me connaissent vraiment n'ont pas été surpris dans la mesure où ils savent que j'aime écrire et que j'écris beaucoup, et que c'est une profession qui colle à ce que j'aime. Et comme en plus, j'ai fait beaucoup de photos, tout se mariait correctement.

Très bien. Et dernière petite question sur le côté personnel est ce que vous connaissez le Collectif national des correspondants de presse?

Oui, j'en ai entendu parler. Mais j'ai pas pris le temps d'aller voir mais il faut que j'aille.

OK. Et est ce que vous pouvez me dire ce que vous pensez du statut des correspondants?

Ah mais c'est minable ! Quand on nous embauche, enfin, quand on nous demande de travailler, on nous dit tout de suite « Attention, c'est contraignant. On gagne pas beaucoup d'argent, donc si vous le faites, faites en toute connaissance de cause. » Moi, je ne l'ai pas fait pour gagner de l'argent, même si ça m'en rapporte. Mais c'est quand même très très très très mal payé. Moi je trouve que pour le temps que certaines personnes comme moi passent dans leurs sujets, c'est une catastrophe. Mais bon, apparemment ils n'ont aucun mal à trouver des correspondants. Et puis, dans les petites communes, c'est nécessaire. À Fort Barraux par exemple, si il n'y a pas un correspondant, personne ne parle jamais de ce village. Et comme ils ont des abonnés dans le village, il faut avoir un correspondant. Bon, Grenoble, le problème est différent parce que moi je travaille en collaboration avec des journalistes. Donc ça, c'est un peu différent.

OK, c'est vrai que pendant mon étude de cas sur le Dauphiné, j'ai pu remarquer que sur certaines pages, Grenoble, la métropole de Grenoble, il y a 70% des sujets qui viennent de correspondants.

Pas de correspondants, pas de journal local. C'est ça qui est clair. Ils le savent et pourtant ils les paient mal. Mais pour une raison simple, c'est qu'ils en trouvent tout le temps, ils en essaient constamment. Il y a une rotation incroyable. Moi, je fais partie des fidèles. Je ne suis pas le seul. Il y en a qui ont 30 ans de journal dans certaines communes. Et il y en a qui abandonnent vite parce que c'est contraignant. Ensuite, si t'as une vie de famille et que t'es pas prêt à t'engager.

On va parler un petit peu de la relation que vous avez avec eux, avec le Dauphiné. Vous m'avez expliqué un peu comment ça se passe, mais comment vous échanger avec le journal? Une journée type pour vous, ça ressemble à quoi?

Simple, je me réveille, j'ouvre le journal sur mon smartphone, je lis le journal. Ensuite je vérifie les articles. Les articles qu'on m'a donné qui ont été publiés parce qu'il y a des bugs

parfois. Du genre, « Oh on a perdu ton article » quatre jours après. Mais comment vous pouvez le perdre, il est sur l'Ecritoire. Ça arrive deux ou trois fois par mois. C'est terrible. C'est terrible pour les gens qui attendent l'article ! Mais bon. Donc je lis le journal, je regarde mes articles, puis je regarde mon planning de la journée, mes rendez vous entre 8 h du matin et 22 h pour aller couvrir mon travail.

J'ai cru comprendre que vous travailliez énormément sur le secteur. Est ce que vous avez déjà eu des gros sujets entre guillemets? Est ce qu'on vous a déjà confié des choses?

Ça dépend ce qu'on appelle gros sujets. Oui, j'ai eu ce qu'on appelle des têtes de page. Oui, oui, ils m'en donnent assez souvent. Alors c'est difficile de dire un beau sujet, un gros sujet. Il y a des sujets forts. J'ai travaillé sur l'autisme, j'ai travaillé sur des associations sociales importantes. Je ne fais par contre jamais de ce qu'on appelle les chiens écrasés. Ça vous parle? Il y a une journaliste spécialisée au journal. Mais elle ne fait que ça. Des accidents de trottinette tout ça, je touche pas.

Pour revenir un peu sur vous, vos débuts avec le journal, comment ça s'est passé, vous avez reçu une formation pour écrire vos premiers articles?

Aucune. Parce qu'ils ont peut être vu que j'avais compris le schéma. Mon premier sujet quand je suis sorti de cette réunion après Piolle, la journaliste qui m'a demandé de travailler pour eux à l'époque, elle me dit « écoute, tu pourrais me faire un truc, là, il y a un restaurant qui s'ouvre à Grenoble, va me faire un papier. » Point barre. Donc je vais au restaurant, je discute avec la dame, je fais mon article, j'envoie deux photos et elle me rappelle elle me dit « C'est bon, tu travailles pour nous. » Je vous assure, c'est magique. Alors au début, deux ou trois articles par semaine, et puis quatre, puis cinq, puis dix jusqu'à ce que ce rythme devienne important.

Et de manière générale, quels sont vos rapports avec le Dauphiné? Comment ça se passe?

Très peu de rapports. Mes rapports principaux sont avec la cheffe d'info, un peu avec son patron, qui est responsable départemental. Parce que quand elle n'est pas là, c'est lui qui la remplace. Je n'ai pratiquement aucun rapport avec les journalistes parce que, c'est peut-être pas bon pour votre rapport mais je vous le dis à vous, c'est qu'il y a un certain mépris des journalistes pour les correspondants de presse. J'entends souvent dire « Oui, mais nous on est des pros ». Mais attention, les journalistes ne sont pas tous comme ça. J'ai deux ou trois copains journalistes qui me respectent énormément, qui me donnent des sujets même en me disant, « Je ne peux pas y aller, tu peux me remplacer ? » Mais il y a quelques arrogants. Mais moi je vais vous le dire honnêtement, je considère le correspondant de presse investi comme un journaliste. Parce que moi, je mets tellement d'implication à écrire, à respecter la syntaxe, à respecter les règles journalistiques que

vous apprenez à l'école, que j'ai appris sur le tas forcément, quand on fait un sujet, il y a des règles à respecter.

Et d'ailleurs, j'imagine que quand vous déplacer, même dans les communes, les gens, les gens autour de vous, ils vous considèrent aussi comme un journaliste ?

Oui. Alors au fil des années, ça pose un certain problème, c'est qu'on est harcelé. Je reçois 25 mails par jour. Alors ça commence à devenir compliqué dans la mesure où je peux pas forcément tout couvrir ce qu'on me demande ou répondre à tous les mails. Mais tous les journalistes ont ce problème là. Peut être pas tous les correspondants de presse, mais moi je reçois vraiment, vraiment beaucoup de demandes. Ce que j'aime le plus en fait, c'est la reconnaissance. Il y a beaucoup de gens qui m'écrivent en me disant votre article j'ai adoré, c'était vraiment ça. C'est sympa, on reste en contact. Ce que je trouve, c'est bien parce que c'est valorisant dans le travail qu'on fait. Très peu de plaintes tombent. Ça fait huit ans. Je n'ai pas souvenir d'un gros clash.

Je vois. Parlons un peu de la pandémie. Pendant les confinements, est ce que vous avez continué votre activité?

Faiblement. Le journal nous avait fait une dérogation. Un papier officiel. Donc, j'ai couvert quelques sujets, mais il y avait tellement peu de choses à couvrir. Je suis passé dans les centres de soins, je suis passé interroger des infirmières, je suis passé faire des photos de la ville désertée. Oui, on a un peu travaillé.

D'accord. C'est vrai il y a eu beaucoup de correspondants qui se sont retrouvés un peu sur le carreau pendant cette période.

J'ai eu un peu de chance. Par exemple, le premier mois où tout le monde était en confinement. Je ne sais pas si vous vous souvenez. Ce mois là, j'ai dû faire dix articles alors que j'en fais 80 habituellement.

Ah oui. D'accord. Et une dernière question. Votre activité de correspondant est ce qu'elle a évolué au fil des années et si oui, comment?

C'est assez subtil ce que je vais vous dire. Le journal a tendance aujourd'hui à se focaliser sur les annonces d'événements plutôt que sur les couvertures des événements. Moi je trouve que c'est à la fois OK et à la fois problématique pour les gens qui aiment bien lire des comptes rendus de ce qu'ils ont pu faire. Mais le grand chef, il nous a bien expliqué le principe. C'est que l'annonce est intéressante parce qu'elle permet aux gens d'être au courant qu'il va se passer, alors qu'une couverture, l'événement est passé. Et souvent, les gens appellent le journal en disant Oui, c'était bien cette conférence, mais vous auriez pu l'annoncer. Alors il faut faire les deux. Mais là, ils nous ont dit on va se focaliser sur les

annonces. Moi ça me va parce que ça me permet de rencontrer les gens pour parler des projets et de faire un peu le même travail. Mais en amont.

D'accord. Et est ce que les exigences du journal concernant la qualité des articles ont augmenté? Est ce que vous trouvez que ça change, qu'il y a plus de choses à faire?

Je pense pas sur le plan littéraire, on me dit tout le temps attention, tu t'adresses au commun des mortels. Et moi je dis oui, mais il ne faut pas le tirer vers le bas parce que lui, il me dit que tu as un style un peu trop trop littéraire, entre guillemets, avec des mots un peu plus... Moi, j'essaie de soigner ça et on me dit « non, tu vas trop loin, freine, je ne veux pas des mots incompréhensibles pour les gens ». Je dis oui, mais il ne faut pas tirer les gens vers le bas ou au contraire.

ANNEXE N°7

Retranscription d'un entretien avec une CLP du Dauphiné Libéré

Tous les entretiens ont été anonymisés. Les prénoms ont été modifiés.

Personne interrogée : Céline, 52 ans, correspondant pour le Dauphiné Libéré depuis 8 ans.

Comment êtes-vous devenue correspondante locale de presse? Et quand est-ce-que vous avez démarré?

Alors, la première fois que j'ai été correspondante... Parce que là, je suis correspondante locale en ce moment depuis... Ça fait à peu près un an maintenant. Ça va faire un an que j'ai repris du service parce que j'ai été correspondante locale de presse pendant pas mal d'années, entre 2001 et 2007-2008. À ce moment là, c'était même mon activité principale. Et puis, parce que j'ai eu l'occasion en fait d'intégrer l'équipe, à l'époque de « Sortir », c'était le magazine culturel en supplément du Dauphiné Libéré qui paraissait une fois par semaine. Et moi, j'étais plus particulièrement en charge au sein de l'équipe de rédaction de Sortir de tout ce qui était musiques actuelles. C'était vraiment mon activité principale. Ça représentait, on va dire, l'équivalent d'un mi-temps, parce qu'il y avait beaucoup de boulot, il y avait beaucoup d'articles à produire chaque semaine et j'avais aussi la charge d'un dossier qui paraissait une fois par mois, qui était sur tous les sujets de musiques actuelles, mais avec vraiment un angle dossier. Et, j'avais le statut correspondant local de presse puisqu'il existait déjà. Depuis pas très longtemps à ce moment là. Parce que ça date de Carignon, ce merveilleux statut. Et avant, il y avait des pigistes. Et puis, à partir de Carignon, il y a eu les correspondants locaux de presse, pour, paraît-il, sauver la presse quotidienne régionale. Voilà. Moi à l'époque, ça m'impactait pas trop ce statut parce que ça correspondait aussi à ma situation personnelle. J'étais en couple, j'avais des enfants plus petits, ça me laissait le temps de m'occuper d'eux, ça m'assurait quand même un revenu qui était petit parce que ça n'a jamais été mirobolant les rétributions de correspondants locaux de presse. Mais je ne payais pas de charges, mais à l'époque, j'étais un peu naïve et je me rendais pas compte vraiment des conséquences que ça aurait. Aujourd'hui, je m'en rends compte parce que j'ai pris de l'âge et que, notamment ces sept ou huit ans passés avec ce statut là, ça a un impact conséquent, notamment sur mes droits à ma future retraite puisque mes revenus n'étaient pas chargés, je n'avais pas de statut social et je n'avais pas de cotisation retraite. Donc aujourd'hui, j'en ai conscience à l'époque, je n'en ai pas vraiment compte.

Et là, vous avez repris du service toujours en tant que correspondante pour le Dauphiné ? Pourquoi ?

Oui, toujours pour le Dauphiné. Et j'ai repris du service parce que je me suis retrouvé pareil à un moment de ma vie où déjà en fait, au bout de mes sept ou huit ans de collaboration avec le Dauphiné à l'époque, j'ai arrêté pour plusieurs raisons, mais

notamment parce que je n'arrivais pas à en vivre et que même si c'était vraiment le métier que j'aimais et que je pensais vraiment, et que je pense toujours d'ailleurs, bien savoir le faire. Mais à cette époque là, ça ne me permettait pas d'être indépendante financièrement, ni d'avoir des revenus corrects, un statut correct et donc au bout de huit ans, je suis allée travailler dans l'industrie comme chargée de communication parce qu'il fallait que je fasse autre chose et que c'était plus viable. Il n'y avait pas d'opportunités non plus au sein du journal pour que je change de statut. J'ai quelques collègues à l'époque qui ont basculé un peu sur des CDD, ce genre de choses. Mais bon, moi je voyais pas tellement non plus l'intérêt en fait d'être en CDD plutôt que correspondant local car il n'y avait rien qui se profilait comme étant plus pérenne et plus stable comme situation donc au bout d'un moment, je me suis résolu à aller travailler pour l'industrie. Et puis, c'était aussi un secteur qui était cohérent par rapport aux études que j'avais fait et qui m'intéressait aussi donc je suis partie là dedans.

D'accord...

Et aujourd'hui, c'est mon activité principale. Je travaille toujours pour l'industrie comme chargée de communication. J'aime beaucoup mon métier. C'est vraiment quelque chose que j'aime faire et qui me passionne aussi. Et puis l'année dernière, j'ai eu une situation personnelle qui a fait que l'envie d'écrire, par contre, est revenue très très fortement. Et ça j'ai pas cette possibilité là dans mon boulot de chargée de comm. J'avais aussi envie de, à nouveau, de rencontrer des personnes différentes, de pouvoir me remettre dans une dynamique de curiosité. Et j'ai essayé. J'ai envoyé un message au journal en leur expliquant que j'aimerais bien reprendre du service, que ce n'est absolument pas mon activité principale, que même j'avais assez peu de disponibilité, mais que par contre, j'étais très motivée et que j'avais très envie de le faire et que s'il y avait une opportunité avec plaisir. Voilà. Et puis ça a marché. Me revoilà, correspondante locale du week end, on va dire.

Et sur quel territoire êtes-vous correspondante ?

Alors ça aussi c'est la petite particularité, c'est que en fait moi j'ai pas vraiment de territoire. Je suis, on va dire, plutôt rattachée à Grenoble. Mais après, parfois, je travaille sur Fontaine, parfois je travaille sur... Ça dépend. Ça dépend des sujets. Ça dépend où on m'envoie, ça dépend des disponibilités. Mais j'ai pas vraiment une zone géographique attribuée comme ça peut être le cas pour certains correspondants locaux. On peut dire que pour moi, c'est plutôt mes connaissances un peu du milieu culturel, ma capacité à couvrir certains sujets, qui équivaut plus à permettre l'attribution des sujets.

D'accord. Et au cours de votre parcours, vous n'avez jamais pensé à devenir journaliste professionnelle ?

Oh, j'aurais adoré, j'aurais adoré. Mais... j'ai pas... Sur Grenoble, c'est quand même difficile. Et moi, j'avais quand même une situation familiale qui faisait que...Et puis, il n'y avait pas d'école de journalisme de mon temps sur Grenoble ! Je pense que si j'avais eu quinze ans de moins ou même dix ans de moins, c'est probablement ce que j'aurais fait. Je n'aurais pas fait une licence Infocom j'aurais tenté l'école directement.

Lorsque vous avez débuté en tant que CLP, avez-vous rencontré des difficultés ?

Est ce que j'ai rencontré des difficultés ? Non parce que, au niveau des outils, ça s'est même, c'est devenu beaucoup plus facile qu'à l'époque. C'est à dire que nous au début des années 2000, Internet, ça existait déjà et heureusement, on avait un extranet qui nous permettait quand même de charger les papiers, les photos. Enfin voilà, c'était le début des images numériques aussi. Donc maintenant, tous ces outils, c'est des outils de travail courants et familiers. Donc moi, j'ai trouvé que c'était même plus simple qu'à l'époque. Dans les difficultés que j'ai eu, c'était, on va dire, pour moi, personnellement, c'était plus mon écriture qui était un peu rouillée quand même, mais c'est vite revenu. Et puis...Non ce qui m'a manqué, mais bon, ça c'est vraiment lié aussi à mon expérience particulière au sein de Sortir. C'est à dire qu'on était une équipe de rédaction au sein de Sortir. Il y avait un chef de redac... On avait une réunion de redac par semaine. On discutait des sujets, on était tous très solidaires les uns des autres. En tant que journalistes... On n'était pas journalistes mais bon voilà ! En tant que tous correspondants et tous au sein de l'équipe de Sortir, il y avait une ambiance...

Une ambiance de rédaction ?

Enfin une solidarité d'équipe...Voilà, c'était une rédaction. Là, aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Alors il y a des correspondants que je rencontre, que je finis par connaître. Avec ma responsable, ça se passe très, très bien. Au sein du journal, à chaque fois que j'y suis allée, j'ai rencontré que des gens super, mais.... C'est pas, ce n'est pas une équipe comme ce que j'ai pu connaître avant, donc je me sens plus isolée aujourd'hui, on va dire. Mais en même temps bon... Ça ne me pèse pas non plus.

Que représente votre activité de CLP dans votre vie ? Combien de temps y consacrez-vous par semaine en moyenne ?

Eh bien, on va dire que, comme je vous disais, moi, je ne suis disponible pour cette activité là que le soir, comme j'ai des horaires de bureau qui sont quand même conséquents. Et puis le week end. Donc en gros, je fais 1 à 2 reportages par semaine. Donc on va dire le temps du reportage, ça va être une ou 2 h, en fonction des événements et puis des personnes à rencontrer enfin de la matière, à recueillir. Après il y a un temps de préparation parce que moi, j'aime bien préparer mes sujets, même sur des trucs voilà... Il y a quand même un temps en amont du déplacement aux interviews, un temps de préparation qui doit représenter aussi 1 h de boulot. Et puis après, en écriture, je suis

assez... J'écris pas très vite, même sur des petits formats et encore plus sur des petits formats, je dirais ! C'est encore plus... Donc je mets en moyenne 4 h pour produire un article. Donc on va dire 4 h pour une moyenne de 2500 signes, donc c'est pas hyper efficace, surtout vu la rémunération mais c'est pas pour la rémunération que je le fais. Donc oui, sur une semaine. Ça fait quoi? Ça fait 8 à 10 h sur une semaine...Un peu plus, mais en gros c'est ça.

Et donc cette activité, vous la considérez vraiment comme un passe temps ? Ou comme autre chose ?

Non, je la considère pas comme un passe temps. Parce que, je pense pas trop me tromper et pas trop me faire mousser en disant que j'ai des compétences professionnelles pour ça... Parce que j'ai quand même fait ça comme activité principale pendant plusieurs années. J'ai quand même une formation qui est cohérente avec ça, avec cette activité là. Donc un passe temps non, je ne vais pas à la piscine quand je vais faire un article. Ce n'est pas un passe-temps. C'est une activité que j'aime faire, qui n'est pas mon activité principale, que je ne considère pas vraiment comme une activité professionnelle, parce que c'est pas vraiment le cas. Mais par contre un passe temps, non. Je suis plus impliquée que ça, je pense.

Et est-ce que vous envisagez de poursuivre son activité de correspondante encore longtemps?

Oui, oui, oui, oui, j'ai très envie de continuer, en fonction de ma disponibilité toujours. C'est toujours ça. Ce sera plus jamais mon activité principale, pas tant que je ne suis pas en retraite en tout cas, et c'est pas prêt d'arriver. Et puis après, pour tout vous dire, j'ai même je ne sais pas si l'année prochaine je serai encore à Grenoble par exemple. Mais par contre, si je déménage, je pense que je me mettrais... Je me rapprocherais assez rapidement du journal local pour leur proposer mes services. Donc c'est quelque chose que j'envisage de continuer à faire ici ou ailleurs.

Très bien. Et est-ce que le fait d'être correspondante a changé les rapports que vous avez avec les gens autour de vous ?

Ce qui a changé, mais c'était déjà le cas à l'époque...Alors à l'époque, j'étais en plus dans le milieu culturel. C'était aussi un peu mon milieu social. Là, aujourd'hui, c'est plus le cas puisque je suis plutôt dans l'industrie. Mais ce que ça a changé, c'est que les personnes que je rencontre aujourd'hui, dans le cadre de mes activités de correspondante locale... Je prends des contacts, je développe les réseaux, je transmets. J'ai créé une adresse mail spécifiquement pour cette activité là, sur laquelle je leur propose de m'envoyer des informations. Quand je mets ma casquette correspondante locale et que je rencontre quelqu'un, j'ai ça en tête. Après, dans la vie de tous les jours, quand je rencontre quelqu'un de nouveau. Je ne pense pas tout de suite... Est-ce que y'a un papier à

faire? Je m'intéresse d'abord à la personne que je rencontre avant de voir s'il y a un papier ou pas derrière.

Avez-vous entendu parler du Collectif national des correspondants locaux de presse ?

Ça me dit vaguement quelque chose...Mais je ne suis pas sûre de connaître.

D'accord. Et que pensez-vous du statut de correspondant ? Selon vous, doit-il être revu ?

Carrément. Moi je trouve que ce statut n'aurait jamais dû exister. Et c'est pas un statut...c'est une solution qui permet de faire travailler des gens dans des conditions de travail qui ne seraient acceptables nul part ailleurs concrètement. Intermittent, c'est pas un super statut, mais il y a une protection sociale. Quand t'es intérimaire, pareil. Si je me replonge à l'époque où j'ai commencé, c'était clairement mon activité principale sur un montant rétribué des clopinettes et sans statut social. Et j'ai fait ça pendant huit ans. C'est inadmissible. C'est des conditions de travail qui, pour moi, ne sont pas correctes, clairement mais bon.

C'est une manière de faire travailler des gens sans les payer comme il se doit, sans protection sociale, sans aucun droit en fait, juste sur de l'implication, le volontariat et pour une rétribution scandaleuse. Ce n'est pas du tout un statut enviable, à défendre. Et je pense qu'au sein de la profession de journaliste, il y a tout à fait, à mon sens, la place pour tout le monde. C'est des niveaux d'activité, y compris de compétences qui sont différents. Et qui ont tous pour moi la légitimité d'exister. Et tout le monde apporte sa particularité. Moi, je ne me comparerais jamais à quelqu'un qui fait des nuits complètes au journal et qui a un travail, un métier de journaliste. Je ne fais pas le même métier que ces personnes là. Pas du tout. Donc, qu'il y ait des typologies de métiers différentes au sein de la profession de journaliste, je trouve ça normal. Correspondant local de presse tel que ça existe aujourd'hui, c'est inadmissible.

Très bien. Pour la deuxième partie de l'entretien, j'aimerais parler un peu de votre relation avec le journal tout simplement. Pouvez-vous d'abord m'expliquer comment ça se passe, comment on vous confie des articles, est ce que c'est vous qui proposez des sujets ? Est ce que c'est le journal qui vous suggère des sujets ?

C'est un peu les deux, dans mon cas. C'est-à-dire que parfois je récupère des infos, je propose à ma responsable qui, en fonction de la place, de l'actualité, de la pertinence de ma proposition, de l'angle que je vous propose, tout ça c'est discuté avec elle. Et est donc parfois c'est possible, parfois non. Et puis après, il y a aussi des informations qui sont reçues par le journal, qui sont mises au programme et qu'on me propose en fonction de mes disponibilités. Et puis, comme je le disais, un peu de mes connaissances sur ce sujet

là, donc c'est la même chose, j'accepte ou pas de couvrir ce qu'on propose. Et régulièrement je demande en fait s'il y a quelque chose pour moi cette semaine ou pas.

Vos échanges avec votre responsable, c'est plutôt par téléphone, par mail ?

C'est plutôt par mail, parce que je fais ça un peu sur mes temps de pause au boulot aussi ! *rires*. Et puis bon, voilà. Alors la pauvre, je sais qu'elle croule sous les mails, donc les miens parfois se noient dans le fil de sa boîte mail voilà donc des fois je relance un peu par téléphone. Enfin, on arrive parfois à parler. Parfois je passe au journal aussi de temps en temps pour pour faire un peu le point, qu'on puisse échanger directement.

Et au niveau des sujets, vous traitez quel genre de sujets ?

Moi c'est souvent culturel. Après, c'est pas seulement culturel, il m'est arrivé aussi de faire d'autres sujets, notamment sur du social, on va dire, parfois sur des trucs complètement improbables auxquels je n'aurais jamais pensé moi même. Je me suis retrouvée à couvrir... Le truc le plus rigolo qu'il soit arrivé dernièrement, enfin rigolo, c'est pas rigolo en plus, c'est le 18 mars. Il y avait la journée de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, avec donc monument aux morts, dépôt de gerbes par les maires. Et il se trouve que le 18 mars, le correspondant local habituel de deux villages n'était pas disponible. Il fallait être à 9 h du matin devant le monument aux morts. Il pleuvait pas, mais il aurait pu pleuvoir. Et en fait, moi, j'étais disponible. Et du coup, la responsable d'édition donc pas ma responsable habituelle, mais une autre personne savait que j'étais disponible et elle m'a appelé pour me demander si je pouvais aller couvrir le dépôt de gerbe de ces deux villages là. Donc j'avais jamais fait ça. Et moi, je trouve ça génial parce que ça fait partie des trucs, qui pour moi sont les côtés super rigolo et surprenant que permet cette activité. C'est à dire que ce jour là, j'ai découvert comment ça se passait vraiment. Et notamment que ces commémorations en fait, il y avait une lecture de discours officiels que j'avais jamais imaginé parce que moi, je n'avais jamais mis les pieds à un 11 novembre et j'ai pu discuter aussi avec des anciens combattants que j'aurais pas rencontré si je n'avais pas fait ça. En faisant ça, on est obligé de sortir de sa zone de confort, c'est inhabituel, mais en même temps, quand on est curieux et que l'on s'intéresse aux sujets et aux personnes, c'est d'une richesse infinie. Et je discutais un soir et on avait une réunion avec plusieurs correspondants locaux à la rédaction où je discutais avec un gars où on parlait de la difficulté parfois de traiter un sujet et tous les deux on se disait mais en fait, trouver un angle, c'est quand même très difficile quand on rencontre quelqu'un ou qu'on couvre un sujet, c'est très difficile de pas trouver un angle intéressant. À mon avis, il y a toujours quelque chose, Il y a toujours un truc qui est utilisable et est intéressant.

C'est vrai que trouver un angle, c'est parfois une difficulté.

À mon avis c'est au moment où on échange vraiment avec la personne que l'angle apparaît. C'est là où d'un coup passe un truc et l'article qui commence à naître presque.

Je sais que ça m'arrive souvent quand..si je vais sur une expo par exemple, ou sur même sur un concert lecture ou ce genre de choses. Ça m'arrive d'être présente. Et puis, d'un coup, de sortir mon bloc-notes et de noter trois, quatre mots pour être en fait le souvent le départ de mon article, le départ de mon papier ou en tout cas qui sont les prémices de l'angle qui va être abordé.

La prochaine question, c'est par rapport à vos débuts en tant que correspondante, même si c'est particulier vu que vous avez exercé cette activité pendant pendant un bon moment. Mais au tout début. Avez vous reçu une formation ?

Alors oui et non. Un peu. Non, parce que j'avais le cursus scolaire, de l'écriture journalistique, j'en ai fait pendant deux ans pendant mes études donc il y avait quand même un savoir écrire qui est à la fois personnel et lié à la formation. Donc j'ai pas eu de formation au traitement de l'information ou à l'écriture au sein du journal. Par contre, le rédac chef de l'époque qui m'avait recruté. Lui, quand on s'est rencontré, m'a demandé d'écrire un article sur un sujet, parce qu'il avait besoin aussi... Me rencontrer n'était pas suffisant. Il fallait estimer aussi la qualité de mon travail. Et donc voilà. Et ça, ça s'est passé comme ça. Et ensuite, quand je lui donnait mes papiers, il me donner des conseils. Il y avait vraiment de sa part un accompagnement, enfin c'était, c'était mon boss quoi. Là aujourd'hui, ma responsable est un peu moins présente, mais comme j'ai dis, c'est différent. Elle est un peu moins présente, mais elle est vigilante. Et notamment elle m'a fait des retours sur sur mon écriture, sur la longueur des papiers. Voilà, on a pu discuter aussi... Ça m'est arrivé de fois de traiter les sujets sous forme d'interview. Et du coup, on en a discuté ensemble.

Enfin, vous avez de bons rapports avec avec le journal, c'est plutôt l'encadrement qui est moins important qu'avant. Mais il y a quand même des conseils et des retours sur ce que vous faites...

Ouais, moi j'ai pas de manque par rapport à ça. Et j'aimerais ma responsable soit plus disponible qu'elle ne l'est, bien sûr *rires*. En terme d'accompagnement, je trouve que ce qui manque un peu, c'est l'accompagnement, un peu plus matériel. On est déjà très mal rétribué. Si en plus on pouvait être équipés, ce serait bien quand mme. Donc hier par exemple j'étais au journal. Il y avait une formation l'après-midi sur la nouvelle version du journal qui se profile, va y avoir plus d'outils digitaux et plus de supports. Les sujets en sont enrichis digitalement. Donc on va pouvoir ajouter des vidéos, par exemple sous forme de choses filmées avec mon portable perso. Moi dans mon boulot, dans mon activité principale. Quand j'ai besoin d'outils pour travailler je les demandes à mon employeur, mon ordinateur c'est mon employeur qui le fournit. C'est des petites choses, mais je pense que le journal a quand même le moyen d'aider un peu ses correspondants locaux à s'équiper.

Et on arrive sur la fin. Trouvez-vous que les exigences du journal concernant les articles qu'ils demandent aux correspondants ont augmenté? Pour vous c'est particulier car vous avez une formation qui est liée à cette activité. Mais c'est vrai que d'autres correspondants font vraiment ça sans avoir aucune formation et on leur demande quand même de produire des articles qui finalement se rapprochent vraiment de ce qu'un journaliste local peut produire. L'angle par exemple, c'est quand même une notion journalistique et spécifique. Donc les exigences sont quand même assez importantes en tant que correspondant?

Bah, pour moi, ça me semble normal. Ecrire un article, ça doit répondre à des qualités qui font que c'est pas c'est pas une liste de courses, ce n'est pas un compte rendu municipal, c'est un article de presse. Donc pour moi ces exigences, elles sont logiques. Ce qui n'est pas logique, c'est que la personne qui produit ce travail n'ait pas de reconnaissance. Et la reconnaissance, elle passe par le statut. Mais par contre les exigences d'écriture, ça me semble nécessaire. C'est la qualité du journal, de l'information. Les articles sont signés, quand même/

D'ailleurs, vos articles sont-ils toujours signés ?

Moi je dis oui, en général je les signes toujours. Ça dépend des fois. Après dans la mesure où je fais une interview où je retranscris les propos de quelqu'un, je signe parce que c'est moi qui ait rencontré la personne. S'il y a un quiproquo, s'il y a quelque chose qui n'a pas été compris, c'est à moi que la personne va s'adresser avant de s'adresser au journal. Donc ça me semble normal. Après... Un truc que je trouve un peu gênant et ça, mais je le trouvais déjà gênant à l'époque, même si je comprends cette nécessité et même si c'est pas de la susceptibilité, vraiment pas. C'est qu'il y a le secrétariat de rédaction qui intervient. Et est ce qu'il est quand même assez, des fois un peu un peu difficile à vivre, c'est quand on envoie un contenu texte qui n'est pas forcément le contenu qui va être publié. Et notamment sur le titre. Alors parfois, ça m'est arrivé récemment ou plusieurs fois où j'ai dit « ah quel bonheur, quel bonheur! Ils ont retravaillé cette phrase dont je n'arrivais pas à me démerder correctement. » Mais ils ont réussi à en faire quelque chose de nickel et beaucoup plus simple et beaucoup plus explicite que ce que j'avais envoyé moi, quand c'est comme ça, c'est génial. Mais ce n'est pas toujours comme ça. Et moi, ça m'est arrivé pas trop récemment, mais à l'époque, ça m'est arrivé plusieurs fois d'avoir un titre qui changeait complètement. Et derrière, de devoir rendre des comptes à la personne que j'avais rencontrée, qui me disait « mais c'est quoi ce titre? Ce n'est pas un titre, c'est un gag. Tu m'as pris pour qui? » Là, c'est plus embêtant.

Bon, j'ai abordé tous les sujets dont je souhaitais parler avec vous. Est ce que tu vois quelque chose? Est ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

Non...Je pensais à ce collectif (NDLR: Le collectif national des correspondants de presse). Il me semble quand même qu'il y a pas mal d'années, il y avait eu un peu des prémices de ça. Je trouve ça bien que ça existe, je vais aller me renseigner.

ANNEXE N°8

Retranscription d'un entretien avec une journaliste du Dauphiné Libéré

Tous les entretiens ont été anonymisés. Les prénoms ont été modifiés.

Personne interrogée : Sandrine, cheffe d'information depuis 4 ans au Dauphiné Libéré

Pouvez, s'il vous plaît, commencez par vous présenter et présenter votre fonction au sein du Dauphiné. Et depuis quand vous l'exercez ?

Je suis cheffe d'info au Dauphiné pour l'Isère-Sud, puisqu'au Dauphiné Libéré, l'Isère est partagée en deux. Donc moi je m'occupe de l'Isère-Sud et je suis là pour organiser, gérer, planifier le travail des journalistes. Et effectivement, je suis aussi la responsable des correspondants, donc en gros, c'est moi qui les recrute sur l'Isère-Sud. Ça veut dire aussi que c'est moi qui valide leurs notes de frais, vu qu'ils sont payés. Ensuite je suis plus là pour les suivre, mais vraiment un peu plus de loin pour le quotidien. Après, ce sera vraiment les secrétaires de rédaction, les éditeurs qui vont les avoir, eux, au quotidien, au téléphone. Moi, je suis un peu plus loin quand, par exemple, il y a des gros événements. Là, par exemple, on est en train d'organiser le 8 mai et la cérémonie des 8 mai, c'est moi qui suis en direct avec les correspondants. Voilà comment ça s'organise.

Et au niveau des correspondants du Dauphiné, est ce que vous savez combien et combien ils sont en tout et combien vous en superviser ?

Alors je crois qu'au niveau du Dauphiné Libéré, ça représente 1000 personnes, ce qui est assez énorme, c'est ce qui fait notre force. Donc ils sont 1000. Je crois que, en Isère, près de 300 il me semble, au sens près de 200, entre 200 et 300 sur toute l'Isère. Et dans l'Isère-Sud, je dirai la moitié.

Et donc vous supervisez les correspondants depuis combien de temps?

Alors en fait, moi j'ai ce poste là de cheffe d'info depuis quatre ans, mais dans mes précédents postes, je supervisais déjà des correspondants, en fait ça va faire bientôt plus de... Donc ça doit faire quinze ans que je suis au Dauphiné Libéré. Je pense que ça fait dix ans que je supervise des correspondants sur des zones différentes en fait. Donc sur le poste de cheffe des infos, je m'occupe de l'ensemble des correspondants du Sud-Isère. Mais à un échelon un peu différent.

Et en fait, avant, quand vous les supervisiez, vous le faisiez en tant que journaliste ?

Alors oui, en fait on appelait ça des journalistes responsables de zone de vie. Des zones de vie en fait, c'est un bassin de vie, c'est plusieurs communes. Et donc les journalistes qui intervenaient sur ces bassins de vie, on devait à la fois faire des articles sur ces zones

là, on gérait l'actualité de ces zones. Mais on devait aussi travailler avec les correspondants justement pour leur donner les sujets à couvrir.

OK, d'accord. Et est ce que vous pouvez me m'expliquer un peu comment ça fonctionne au quotidien avec les correspondants. Quels sont vos échanges?

Alors les correspondants sur un certain nombre de zones, ils sont très autonomes. C'est-à-dire que, en fait, sur tout un tas de petites communes, notamment des communes rurales, c'est eux qui gèrent leur commune. C'est-à-dire qu'ils savent quels sont les événements qui vont arriver. C'est eux qui sont en lien direct avec les municipalités, avec les associations et c'est eux, du coup, qui vont nous proposer directement les sujets, sans forcément que ça passe par nous. C'est-à-dire qu'on fait confiance. On sait que là, voilà, untel est sur la commune de, je dis n'importe quoi, de Villard-de-Lans, il sait exactement l'actualité qui est sur sa commune et donc il va la couvrir au fur et à mesure de ce qu'il peut faire en parallèle de ça. Nous, on va aussi leur proposer des sujets parce qu'on a aussi des infos qui arrivent directement à nous à la rédaction de Grenoble. Donc du coup, nous, on va leur proposer des sujets. On va leur dire, on a vu ça. Est-ce-que tu peux t'en occuper ? Ça va être ça aussi le lien. Là où on fait attention, c'est qu'on ne peut rien leur imposer. Il n'y a pas de lien hiérarchique avec les correspondants. Ce ne sont pas des salariés du DL. Donc on fait bien attention de rien leur imposer. S'il nous disent, c'est pas possible pour moi. OK, c'est pas possible pour toi quoi. Il n'y a pas de problème là dessus. Ce qu'on dit, c'est que les correspondants donnent ce qu'ils peuvent et ce qu'ils veulent au Dauphiné Libéré. Ensuite, si les correspondants sont finalement assez autonomes, nous on peut leur proposer des sujets. Et on peut aussi les inviter à angler certains sujets. Alors c'est difficile de parler d'angles, parce que les correspondants ne sont pas des professionnels. Mais on va quand même leur conseiller parfois de prendre le sujet d'une manière ou d'une autre. Par exemple, on sait qu'il va y avoir un conseil municipal à Villard-de-Lans. Justement, sur l'augmentation des impôts, et bien on va conseiller au correspondant de vraiment axer son sujet là-dessus et ne pas forcément parler des autres délibérations. Ou alors sur un gros événement, par exemple un carnaval à Fontaine, on va dire au correspondant concentre toi que sur les photos et tu nous fais un texte très court. Par contre, on a besoin d'avoir quinze photos par exemple. Donc on va vraiment travailler sur le correspondant, à la fois sur on lui propose des sujets et l'angle de certains sujets, mais sinon, ils sont assez autonomes. La seule exception, c'est plutôt du côté de Grenoble où là, par contre il y a beaucoup de journalistes qui interviennent déjà sur la zone. Et vu qu'il y a quand même beaucoup d'enjeux sur Grenoble, on a une attention plus particulière. Donc là, pour le coup, c'est vraiment nous qui donnons les sujets aux correspondants. Ils peuvent nous en proposer, mais ils doivent forcément nous poser la question en amont, dire est-ce que je peux faire ça ou pas? Sinon, sur Grenoble, c'est forcément nous qui leur donnons.

D'accord.

Et juste en terme pratique. Donc ça passe par les échanges par téléphone, soit par mail. Soit aussi pour certaines communes, on a un Google drive, un document commun où les correspondants vont venir mettre en fait ce qu'ils font, comme ça nous on a quand même une vision, y'a des choses qui vont quand même nous alerter comme ça. Si par exemple, il y a vraiment un gros truc, on se dit qu'un journaliste qui doit prendre le relai à ce moment là, ça nous permet d'avoir une vision. Et puis surtout, sur les communes où on a plusieurs correspondants, pour pas qu'ils se marchent dessus. Et donc, dans ces cas-là, le Google Drive, ça permet de dire bah voilà, moi je fais ça que les autres soit au courant quoi.

D'accord. Et comment ça se passe l'intégration d'un nouveau correspondant au Dauphiné alors ?

Donc à partir du moment où ils m'ont envoyé une candidature, moi je les rencontre une première fois, histoire de sentir un peu comment... Le parcours, comment je... comment je les sens en fait sur leur démarche. Je leur précise aussi qu'il ne faut pas faire ça pour l'argent. Parce que clairement les correspondants, c'est très mal payé par rapport au temps et à l'investissement qu'ils vont avoir. Donc je leur dis clairement ça parce qu'il y en a beaucoup qui pensent que ça va être un job en fait. Donc histoire d'être clair tout de suite, pour pas qu'il n'y ait de fantasme, de déception. Voilà, je précise tout de suite « Attention, ne faites pas ça pour l'argent. Il y a plein d'intérêt à être correspondant. Par contre, l'argent, ça ne doit pas être votre motivation première. » Donc ça c'est le premier rendez vous. Et ensuite généralement je demande de faire un article test. Voilà donc comme ça, ça permet de voir aussi, est ce qu'ils vont envoyer l'article assez rapidement? Est ce qu'ils me proposent quelque chose? Ça permet de voir aussi leur motivation. Et une fois que j'ai eu leur article test, si ça tient la route, si le contact a été bon, on les intègre directement dans l'équipe de correspondants. Donc une fois qu'on les a officiellement installés, c'est-à-dire, on leur fait remplir des documents où tout est basique. Ensuite donc, il va y avoir un échange avec le secrétaire de rédaction qui s'occupera plus particulièrement d'eux au quotidien. Et après, au début, on va, on va avoir une attention particulière, on va les appeler régulièrement, on va leur faire des petits mails. On leur dit n'hésitez pas à nous alerter quand vous envoyez votre article comme ça, on peut échanger sur votre article. Là, on va essayer de les accompagner vraiment, de plus près quoi. On leur propose aussi une petite formation sur le logiciel parce que du coup ils doivent envoyer leurs articles à travers un site intranet. Donc du coup, on les forme sur le site intranet et après... Bien généralement, on essaye d'organiser une réunion de correspondants au moins une fois par an et à ce moment là, on les intègre pour qu'ils rencontrent aussi les autres correspondants de la zone.

Et vous disiez qu'ils étaient étaient quotidiennement en contact avec les SR. Leurs articles sont relus par eux directement ?

Ce sont forcément des journalistes, ce sont des journalistes secrétaires de rédaction qui vont relire leurs articles et tous les articles de correspondants sont relus. Tous, certains

sont même réécrits, d'autres sont juste corrigés pour les fautes d'orthographe. Tout dépend du niveau du correspondant. On a des correspondants qui font beaucoup de fautes et où, il faut vraiment parfois presque réécrire l'article et on a des correspondants qui ont un niveau quasi de journaliste. Ils envoient les articles du coup vraiment nickel, sans fautes d'orthographe et bien construits. Et donc voilà, tout va dépendre du niveau du correspondant. Après l'intervention du journaliste va dépendre du niveau, mais en tout cas tous sont relus au moins une fois.

Justement, comme vous le dites, il y a une différence de niveau entre les correspondants. Alors est ce que officieusement il y a une hiérarchie parmi parmi les correspondants? Est ce qu'il y a des sujets que vous allez plutôt proposer à certains plutôt qu'à d'autres en fonction de ça?

Oui, dans le sens où...Surtout là où il y a plusieurs correspondants sur une commune, où là, justement, effectivement, on sait que... j'ai par exemple en tête l'exemple d'une commune où on a deux correspondants, une correspondante vraiment très qualifiée, qui fait des articles très construits, qui est capable d'écrire 3000 signes et on a un autre correspondant qui fait plus de la photo légendée on va dire ça comme ça. Donc clairement, quand on a un sujet qui arrive sur cette commune, qui ne mérite pas forcément un professionnel, parce qu'il y a cette question là aussi, on sait que si vraiment le sujet mérite qu'un pro se déplace, on envoie un pro point. Donc si vraiment on a un sujet un peu intermédiaire, un peu fort mais pas non plus nécessitant un journaliste à ce moment là, oui, on va se tourner vers la correspondante qui est plus forte clairement. Mais ça c'est effectivement officieux. Et surtout on ne leur dit pas. Justement, on va pas par exemple mettre sur Google Drive. Tiens, qui peut couvrir ce sujet? Non, on va justement appeler la correspondante en direct en lui disant voilà, on aimerait que tu couvres ça, ça se passe comme ça. Mais après il n'y a pas de différence dans leur paye par exemple, qu'on soit un mauvais correspondant ou un bon correspondant, peu importe en fait, c'est un système de points, donc peu importe ils sont payés de la même manière. Et puis en fait, voilà, on garde parfois des correspondants, on sait qu'ils sont très médiocres, mais ils nous rapportent de l'info malgré tout. Mais c'est des communes très rurales, très éloignées, où on sait qu'on ne va pas trouver de correspondants si on les enlève. Donc en fait, on est obligé de... que parfois on garde des correspondants parce que là, on sait que les enlever ce serait pire en fait. Je pense à une toute petite commune, loin de Grenoble c'est à 1 h de route, on a un correspondant qui est plutôt moyen, mais il n'empêche qu'il nous fournit des infos. Il a un super réseau, donc si on a besoin d'un contact, il va nous le trouver. Donc l'intérêt est ailleurs en fait.

OK, je comprends. Et est ce que vous avez déjà rencontré des difficultés avec des correspondants?

Oui, oui, bien sûr. C'est très variable. On a des problèmes donc on a parfois des soucis à régler avec les élus d'une commune par exemple, ça passe mal entre l' élu et le

correspondant dans des petites communes et du coup... Parfois, effectivement, les élus ont raison d'être mécontents. Et là, donc, on doit gérer, les bisbilles, les bisbilles sur le terrain. On a parfois des correspondants qui ne comprennent pas aussi pourquoi parfois les journalistes font des papiers à leur place. Ils ne comprennent pas, par exemple. Je reprends mon exemple de Villard-de-Lans, gros conseil municipal à Villard, des grosses annonces sur des projets immobiliers, on se dit qu'il faut envoyer un journaliste et le correspondant ne comprend pas pourquoi c'est pas à lui de faire. Voilà, donc ça c'est assez régulier par contre, ce genre de souci. Le correspondant comprends pas et dit « j'en suis capable, pourquoi vous venez » et qui du coup vont après avoir un effet pervers, c'est à dire qu'ils vont plus nous faire remonter les infos. Ils vont quand même aller sur un sujet, ils vont pas nous dire, vont envoyez l'article et on va s'apercevoir après que ça aurait mérité plus quoi, ça, ça arrive. C'est ce qui arrive le plus régulièrement après les soucis, sur le terrain. C'est pas quotidien évidemment heureusement, mais c'est régulier.

OK, alors vous vous l'avez dit un peu tout à l'heure. C'est vrai que, au Dauphiné, il y a beaucoup de correspondants. Quand j'ai commencé mon mémoire, j'ai fait une petite étude de cas en prenant le journal tous les jours et en recensant un peu les correspondants. Et je me suis rendue compte que sur certaines pages, ils sont très présents. Comment vous expliquer ça justement? Vous parliez du fait que c'était votre force ?

C'est un fait historique, c'est que le Dauphiné Libéré, la marque "Le Dauphiné Libéré" en fait est hyper présente sur le territoire de l'Isère, et même ailleurs. Il y a vraiment un attachement au DL. Donc, historiquement, on a toujours eu beaucoup de correspondants. Et c'est ce qui fait notre force, parce que justement, on a du monde en fait sur tout le territoire. Donc c'est à dire qu'il y a des infos qui remontent grâce à nos correspondants et qu'on est les seuls à avoir, parce ce qu'on est les seuls à avoir ce réseau là. Par exemple France Bleu, France 3, qui sont pourtant très ancrés sur le terrain, qui ont, qui vont aussi se déplacer sur l'ensemble du territoire, même dans les petites communes, ils n'ont pas ce réseau. Et il y a tout un tas d'infos que eux, effectivement ne vont pas avoir, donc c'est vraiment une force. Donc ça c'est historique.

Par contre, ce qu'on connaît aujourd'hui, c'est qu'on a beaucoup de mal à recruter des correspondants. C'est à dire que là où avant on recrutait sans difficulté aujourd'hui, ce n'est plus le cas parce qu'on fait généralement, les correspondants, ce sont des personnes qui sont à la retraite. Et aujourd'hui les retraités, il font autre chose. Ils voyagent, ils s'occupent des petits-enfants et ils ont plus forcément envie d'avoir une contrainte. Même si on leur dit voilà, vous donnez ce que vous pouvez, mais n'empêche qu'ils ne veulent pas forcément avoir cette contrainte là. Donc on a énormément de mal aujourd'hui à recruter des correspondants. Et en plus, vu que c'est pas hyper bien payé, finalement, ça ressemble à du bénévolat. Aujourd'hui, on connaît la même chose que les associations qui n'arrivent plus à trouver de bénévoles. C'est pareil pour nous, on n'arrive pas à trouver de correspondants. C'est hyper compliqué. Et puis justement, les

populations ont changé aussi. Mais dans certains, dans un certain nombre de villages, c'est des populations qui sont beaucoup plus, on est sur des cités dortoirs, qui ne s'impliquent pas forcément sur leur territoire et du coup, elles ne sont pas forcément intéressées pour être correspondant pour leur petite commune. Donc aujourd'hui, c'est vraiment compliqué. Et c'est hyper dur pour nous parce que c'est ce que j'ai dit, c'est ce qui fait notre force. Et donc, comme vous l'avez remarqué, si on n'a pas de correspondants on sort pas de journal. On ne peut pas faire un journal sans les correspondants. En tout cas, toutes nos pages locales n'existeraient pas. Donc c'est vrai qu'aujourd'hui c'est une vraie problématique, on n'arrive pas à trouver de solutions. On a organisé des stands sur les marchés, ont organisé des réunions publiques, dans certains endroits. On a déposé des flyers, des affiches, on met des annonces dans le journal. On a vraiment multiplié les canaux de communication, mais on ne trouve pas. On en trouve quand même, j'exagère. Mais c'est compliqué. C'est une vraie problématique.

D'accord. Et dernière petite question de cet entretien. Ça concerne leur statut en fait, qu'est ce que vous pensez de leur statut actuel et est-ce que vous avez déjà entendu parler du Collectif national des correspondants locaux de presse?

Non, je connaissais pas ce collectif. Après sur la question du statut, moi, franchement... Je pense qu'en fait que le problème c'est que aujourd'hui, on ne considère plus cette activité comme une activité de complément. Les correspondants aimeraient que ce soit, puisque les carrières ont évolué, les gens ont des carrières parfois un peu plus bousculées, etc et du coup, on considère finalement cette activité de correspondant comme une activité qui pourrait être principale alors qu'elle doit rester une activité de complément. Donc pour moi, ce n'est pas le statut qu'il faut réformer. Il faut juste que dans ces cas-là, les journaux aussi évoluent sur cette question en disant ça reste une activité de complément et il ne faut pas l'oublier. Ça, c'est le premier truc. Et le deuxième truc, c'est que du coup, je pense que c'est plutôt sur la rémunération qu'il faut agir. Oui, il faut augmenter. On a augmenté notre point, on a augmenté aussi le prix justement de remboursement de frais d'essence. Justement avec l'inflation, on a revu, on a revu les barèmes, ça reste effectivement bas, c'est clair. Après, vu les difficultés que connaît la presse aujourd'hui, clairement, on peut pas faire de miracle. Ce n'est pas possible. Nous le Dauphiné Libéré, on est comme tous les autres, on se bat pour notre survie. Donc augmenter le point quand on a justement 1000 correspondant ou si on augmente rien que d'un euros, ça fait des sommes énormes. Donc ce n'est pas possible, ce n'est pas viable non plus pour les journaux. Donc c'est pour ça que c'est hyper compliqué. Mais pour moi le statut, c'est un statut, enfin le statut de correspondant c'est une activité de complément et ça en fait, il ne faut pas l'oublier. C'est un petit bonus. Mais ça doit pas être effectivement une activité principale. Et c'est clair que pendant le confinement, c'était super compliqué. On avait des correspondants régulièrement au téléphone, c'était l'enfer, il n'y avait plus rien à faire. Et même l'après confinement a été compliqué. Parce que toutes les activités d'association, tous les concerts, etc tout a été annulé et c'est pour ça qu'on a essayé aussi de travailler avec les correspondants en leur disant, proposez autre chose. Ne pas être que sur le compte rendu

mais proposer des annonces, être sur des interviews pour justement annoncer aussi les événements. On va travailler autrement. Parce que au delà du Covid, c'est aussi pour enrichir différemment nos pages.

Merci beaucoup. J'ai abordé tous les sujets que je souhaitais discuter avec vous...

ANNEXE N°9

Retranscription d'un entretien avec un journaliste du Dauphiné Libéré

Tous les entretiens ont été anonymisés. Les prénoms ont été modifiés.

Personne interrogée : *Éric, directeur départemental au Dauphiné Libéré*

Combien y-a-t-il de correspondants au Dauphiné Libéré ?

400 à l'échelle de l'Isère, on en a 1600 au Dauphiné Libéré en tout.

Et donc comment se passe l'encadrement des correspondants ? Comment ils sont répartis dans la rédaction ?

Alors ils sont déjà pas membres de la rédaction, c'est une grosse nuance. Les correspondants sont des travailleurs indépendants. Ils ne sont pas du tout salariés du Dauphiné Libéré, donc ne font pas partie de l'équipe du Dauphiné Libéré, ils sont travailleurs indépendants, Ils soumettent leurs articles pour publication, ou non, de leurs articles dans nos colonnes. Le principe c'est bien celui-ci. Ensuite, ils sont répartis géographiquement puisque l'idée est à la fois de couvrir l'ensemble des villes et villages de notre département et parallèlement on a des correspondants "thématiques", qui vont intervenir sur sur des thèmes particuliers ou des disciplines sportives par exemple en mal de correspondance et vous couvrira le foot à tel endroit ou le rugby a un autre, etc et qui sont spécialisés dans cette couverture.

D'accord. Et est-ce que les journalistes du Dauphiné sont amenés, ou peut-être les rédacteurs en chef, à encadrer les correspondants ?

Non, non, non, il n'y a pas d'encadrement des correspondants. Ils soumettent leurs articles. Donc nous on leur propose de couvrir un certain nombre de reportages, et eux mêmes nous proposent des articles qui sont issus des propositions que leur font les mairies, les associations, les organismes. Et puis nous disposons ensuite de leurs articles et nous choisissons de les publier ou non. Mais y a pas d'encadrement direct reste des correspondants. C'est très important parce que le statut correspondant local de presse est pas du tout un statut de salarié dans un journal.

D'accord. J'insiste sur ce côté encadrement, surtout parce qu'en me renseignant sur le sujet des correspondants et de par mon expérience dans d'autres journaux de PQR, il y avait en fait des journalistes qui, donc "encadraient" des correspondants...

Et bien en fait, ils n'ont pas le droit. On n'a pas le droit de de les former. On n'a pas le droit de les encadrer... Enfin c'est même pas qu'on a pas le droit, c'est que leur statut n'est pas un statut de salarié. On les encadre pas, on ne les forme pas, on les informe, on fait des recommandations lorsqu'on les sollicite pour tel ou tel reportage. Mais évidemment, ils ont

le droit de nous dire non, parce qu'ils restent des travailleurs indépendants. Et la nuance est forte parce que sinon ce serait du travail déguisé.

Et comment ça se passe l'intégration d'un nouveau correspondant au Dauphiné?

En fait, d'abord on reçoit des candidatures de tous genres qui viennent de différents horizons. Par la suite donc, on les met à l'épreuve, on leur soumet un reportage à effectuer. Et pour ce reportage, on leur donne quelques recommandations en disant, je ne sais pas moi, vous allez faire un reportage sur, par exemple, les parcours de VTT dans votre vallée et les faire découvrir à nos lecteurs. Et à partir de cet article là, on constate si le correspondant est capable de nous rendre un article qui soit intéressant, bien écrit, agrémenté d'une photo, etc. En fait on leur demande de nous rendre un article comme ils le lirait dans le journal. Et puis ensuite on voit si ça correspond au niveau que l'on peut attendre.

D'accord. Et au niveau de la façon dont ils transmettent leurs articles ? J'imagine qu'il y a une plateforme dédiée. Est-ce que leurs articles sont directement relus par les SR ?

Oui ils sont systématiquement relus par les SR. Même les papiers de journalistes sont toujours relus par un autre journaliste d'ailleurs, donc un éditeur, nous au Dauphiné on appelle les SR les éditeurs, maintenant, mais c'est exactement la même chose. Donc tous leurs articles sont effectivement revus et corrigés par les éditeurs. Aucun ne peut être validé, y compris techniquement, sans avoir reçu cette validation.

Et est ce qu'il y a une hiérarchie, formelle ou non, parmi les CLP au Dauphiné Libéré ? Est ce qu'il y en a à qui vous allez proposer, entre guillemets, des sujets plus longs par exemple ?

Oui, enfin c'est pas une hiérarchie, en fait c'est selon le degré de confiance que l'on a en eux, et en leur capacité à traiter des sujets plus ou moins longs. On a certains correspondants qui, soit ne se sentent pas, soit nous, nous on ne les sent pas capable de traiter des sujets longs, donc ils ne le font pas et on ne leur propose pas. Et pour ceux qui sont effectivement avec un niveau "plus plus", on peut leur proposer des sujets un peu plus intéressants...Mais voilà, il n'ya pas de hiérarchie, enfin on les a pas classés par exemple les correspondants qui peuvent faire cent lignes et ceux qui peuvent en faire 30. Il n'y a pas de classement comme ça, on les connaît et ça ne se passe pas selon un classement, ça se passe juste selon la confiance que l'on a en eux, la connaissance que l'on a de leur capacité à répondre à nos attentes.

D'accord. Et est ce que vous avez déjà rencontré des difficultés avec avec des correspondants, de quelque nature que ce soit?

Oui, bien-sûr. Il y a... Il y a des gens qui profitent du journal pour un certain nombre de choses. Il y a des gens qui font les morts, quand on leur demande de travailler, des gens qui n'y sont pas disponibles. Il y a des gens qui viennent, qui se servent du journal pour régler des comptes personnels ou politiques, etc C'est l'humanité en fait qui apparaît devant nous. Et ce dont je vous parle, ce sont uniquement des exceptions. On a rarement des problématiques de cet ordre là avec nos correspondants mais ça peut arriver.

Et dernière petite question, je voulais savoir ce que vous pensiez du statut actuel des correspondants. Et si vous aviez déjà entendu parler du Collectif national des correspondants locaux de presse?

Oui, oui. J'ai déjà entendu parler du Collectif national des correspondants des correspondants de presse. Après, le statut il est ce qu'il est. Moi, j'ai été correspondant. Donc je le connais le statut puisque je l'ai traîné moi-même. Mais il est ce qu'il est, après moi je n'ai pas d'opinion particulière par rapport à ça.

Très bien, merci...

ANNEXE n°10

Retranscription d'un entretien avec une membre du CNCLP

Tous les entretiens ont été anonymisés. Les prénoms ont été modifiés.

Personne interrogée : l'une des co-présidentes du Collectif national des correspondants locaux de presse

Pour commencer, pouvez-vous revenir sur l'histoire et l'historique du collectif ?

Alors que je commence par l'historique. En fait à la base...J'ai juste un doute sur les dates, il faut que je les trouve dans mes dossiers. Ça devait être en 2019 il me semble, on avait monté un collectif 44 Ouest France. C'était suite...Alors il a commencé avant le covid, il me semble que c'est parce qu'il y avait un projet de fusion entre Presse-Océan et Ouest-France, avec une mutualisation envisageable des correspondants, etc. Et ensuite, il a gagné en force avec le covid puisqu'on avait été empêchés de travailler. On était limité à des brèves enfin voilà, et donc là il a gagné en force. On a ensuite, eu vent et rencontré un collectif de Normandie, de la Manche Libre. Et voilà, on s'est rendu compte qu'on n'était pas les seuls à se plaindre de ce statut, qu'il y avait des revendications communes à tous les correspondants. Et on a donc décidé de créer un collectif national sous forme associative, il a été publié au JO le 14 février 2021.

Et quel était l'objectif initial du collectif ? Rassembler les luttes ?

Alors de rassembler les luttes. Et puis en fait, on a vraiment un aspect collectif, c'est à dire qu'on va pas aller, on a pas vocation à défendre des intérêts personnels de correspondants qui auraient des soucis avec la rédaction. L'idée, c'est vraiment d'améliorer les conditions de travail. Et puis de, comment dire, je ne sais plus comment on l'a inscrit exactement dans les statuts, je suis en train de rechercher en même temps. On avait dit d'abord de modifier le statut, mais en fait là l'idée, c'est vraiment de l'abroger en fait. Voilà, c'était améliorer voir réformer le statut, mais là vraiment à force de réflexion on s'est dit qu'en fait, on va pas aller en modifier un pour en créer un nouveau et puis revenir dessus dans quelques années puisque ça sera de toute façon très précaire. Donc l'idée c'est plutôt de l'abroger puis d'appliquer la loi Cressard.

Et au niveau de l'organisation du collectif, ça fonctionne comment ?

Alors là, on est... on vient de faire l'assemblée générale... On est 19 coprésidents en fait c'est collégial donc, il n'y a pas de président en gros, on est tous responsables au même niveau et après chacun travaille sur des commissions. Il y a des commissions fixes et puis d'autres qui se créent au fur et à mesure des besoins. Voilà, on fait de la veille juridique, etc.

Et quels sont vos principaux moyens d'action et vos revendications actuelles? Est ce que vous travaillez sur un sujet précis en ce moment ?

On travaille sur plusieurs choses en même temps, nous notre rôle c'est d'interpeller les parlementaires, les députés. Donc il y a eu plusieurs, comment dire, questions orales, écrites, etc mais qui ont toujours les mêmes réponses du ministère. On travaille avec les syndicats aussi. On a fait récemment une déclaration commune avec la CFDT journalisme et le SNJ-CGT, ce qui est assez inédit. Et le collectif, évidemment. On travaille aussi sur les droits voisins puisqu'on estime qu'on a également notre part du gâteau à obtenir. Là il y a eu récemment, je ne sais pas si vous en avez entendu parler, mais il y a un collectif de var-Matin qui est entré en mutinerie et qui a réussi à obtenir, alors forcément, c'est pas grand chose. Mais malgré tout voilà, il n'y avait pas eu d'évolution depuis des années, ils ont eu 2 € de plus par article, photos, etc et des défraiements de transports. Et là, nous venons de créer une section, en fait on peut créer des sections maintenant, on a validé ça au dernier conseil d'administration. Si des correspondants ont envie de mener des actions, auprès de leurs titres. Donc là, on vient de créer une section Ouest France puisque comme initialement, historiquement, on a plus de correspondants Ouest-France, forcément, il y a plus d'adhérents à Ouest-France que d'ailleurs, évidemment. Mais on touche quand même une quarantaine de titres et on est 200 adhérents. Et on a aussi mené, bon ça c'est en cours, mais bon, je ne sais pas si vous connaissez le journal satirique nantais Lulu, la lettre à Lulu. C'est eux qu'il l'ont dévoilé : on travaille aussi avec des inspections du travail, pour mener des actions ciblées sur des titres. Et voilà grosso modo nos moyens d'action.

Et pour nos revendications. On revendique que le statut est dévoyé, qu'il est obsolète, qu'il n'est plus adapté à la réalité et que nous souhaitons l'abroger pour obtenir des conditions de travail dignes notamment des droits sociaux, etc.

Quand le collectif a été créé, quelles réactions, quels retours vous avez eu de la part des correspondants? Est-ce-que ça a tout de suite été bien accueilli? Est-ce-que-tout de suite ça a été suivi ?

Alors il y en a très vite qui sont arrivés vers nous. Il faut savoir qu'on (NDLR: les CLP) est éjectable très facilement puisqu'on n'a pas de contrat de travail. Donc beaucoup ont peur en scène de s'exposer. Alors on rabâche que c'est anonyme, etc Mais ça effraie certains évidemment, puisqu'ils ont peur que ça se sache. Mais en règle générale, moi je gère les relations avec la boîte mail, donc je vois qu'on a de très bons retours, surtout qu'on apporte aussi des choses concrètes, là on leur a apporté les droits SCAM... Voilà... Ils voient...C'est vrai qu'au début, on n'était pas connus. C'est très difficile de fédérer puisqu'on a des profils très différents. Pour fédérer et communiquer, on a effectué un travail de fourmis, on s'est réparti la carte de France à la recherche d'adresses de correspondants puisque évidemment, on ne nous donne pas les adresses mail sur un plateau d'argent. Nous, on avait eu une première liste importante de Ouest-France parce

que notre directeur départemental s'était trompé et avait oublié de mettre les adresses en copie cachée. Et c'est ce qui fait qu'on a, grâce à lui, réussi à obtenir quelques adresses comme ça. Voilà donc en règle générale, on a des retours, forcément. Tout ceux qui s'approchent de nous en général, ont des revendications. Alors évidemment, on touche pas tout le monde puisqu'il y a, on estime entre 25 000 et 30 000 correspondants sur le territoire français. Donc autant que de journalistes, donc voilà. Mais on avait fait un sondage, donc auprès des 1000/2000, je ne sais plus combien en avait réussi à avoir d'adresses, et on avait eu 650 réponses, ce qui est quand même assez conséquent.

Et est ce que vous avez eu des retours de journalistes justement ? Où est ce que vous avez été contacté par des médias pour parler du collectif ?

Oui, oui, oui. Alors tout de suite Loris Guémart d'Arrêt-sur-Images nous avait fait un très beau papier il y a deux ans. On est toujours en lien. Il fait régulièrement, encore là il y a deux semaines, un proxy (NDLR : Emission twitch du média) sur les correspondants. On avait eu France Inter et on avait eu France 3, La Lettre à Lulu. On a eu plusieurs contacts de journalistes. Alors évidemment pas la presse quotidienne, évidemment pas la PQR.

J'ai vu que vous faisiez régulièrement des sondages ? Est ce que vous avez des chiffres à communiquer sur les correspondants locaux de presse ?

Oui, j'ai quelques chiffres là. Ce qui est intéressant de communiquer, ce sont les rémunérations, les honoraires parce que c'est tellement ridicule. En tout cas dans notre sondage, par exemple, il y a un chiffre qu'on communique régulièrement c'est qu'on estimait à 4,76 € (en moyenne) et de l'heure brut la rémunération des CLP. Il faut rappeler qu'on ne cotise pas, ce sont des honoraires. On est censés être des travailleurs indépendants, le texte de loi stipule que nous sommes des travailleurs indépendants. Sauf qu'en fait tout est négocié de façon unilatérale par les titres de presse. Donc nous on s'estime ubérisés. On avait d'ailleurs eu des contacts avec les plateformes. Alors nous, la problématique, on avait Leïla Chaïbi, l'euro-député qui est à l'origine de la directive sur ces plateformes. On pouvait pas être intégrés puisque là c'était vraiment réduit à des plateformes numériques. Mais en plus on est a priori, de nos dernières recherches effectuées... C'est un cas unique en Europe, ce statut. Ce qui fait qu'on ne peut pas passer par une directive européenne. Il aurait fallu que ça concerne plusieurs pays, donc on obligé de passer par la voie nationale par la voie française.

D'accord.

Voilà. Après sinon, en terme de chiffres, on nous estime essentiellement retraités, mais c'est pas le cas puisque les CLP c'est 50 % de retraités. Le reste, ce sont des étudiants, des indépendants, des fonctionnaires, des salariés. Voilà, savoir aussi que nous sommes quand même assez diplômés. Deux tiers des CLP sont diplômés de l'enseignement

supérieur et 29 % ont validé un bac plus quatre quand même. On est quand même assez sur-diplômés en fait, je pense par rapport à la moyenne nationale.

D'accord, merci d'avoir répondu à mes questions en tout cas.

Vous avez interrogé d'autres correspondants déjà?

Oui tout à fait

D'accord, donc j'imagine qu'ils vont parler du problème de la nature des tâches, c'est aussi par rapport à ça, tout ça. Avant, on couvrait la kermesse etc. Là, aujourd'hui, on mène des enquêtes, on fait des papiers anglés...

Oui, complètement. Je m'en suis rendue compte en parlant avec des correspondants qui font ça depuis longtemps. En fait, vous faites le même travail qu'un journaliste ?

Oui c'est ça. D'ailleurs on travaille plus limite que les journalistes localiers. On est beaucoup plus sur le terrain puisqu'ils ont ils sont maintenant résignés à un rôle de cadre, d'encadrant. Ils écrivent encore quelques papiers, mais on est quand même beaucoup plus sur le terrain qu'eux quoi. Et je sais que la direction de Ouest-France aimerait pouvoir dire que la nature des tâches, que les sujets, nous différencient de ces journalistes, alors qu'on est amenés à travailler avec des journalistes régulièrement sur le terrain. Donc, ce n'est pas du tout la nature des sujets qui différencient le correspondant du journaliste, c'est bien son statut. Et moi, j'ai fait la demande de carte de presse puisque la c'est aussi quelque chose sur lequel on essaie de travailler. Moi, je travaille à 100 % pour Ouest-France, je ne fais que ça. C'est mon revenu principal, mon activité principale et là, la commission de la carte de presse m'a opposé le fait que mon statut ne pouvait pas faire l'objet... Comment ils m'ont dit ? Ah voilà : En conséquence, le correspondant local de presse n'a pas le statut du journaliste et ne peut se voir délivrer une carte de presse...Parce que je ne suis pas rétribuée en salaire.

Alors que vous répondez aux critères d'obtention de la carte de presse ?

Oui, oui, j'ai les trois critères, enfin sur les trois critères il n'y a que celui d'être payé en salaire que je n'ai pas. C'est quand même... Enfin voilà.

Très bien. Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à mes questions et de m'avoir parlé aussi de votre expérience.

ANNEXE N°11

Retranscription d'un entretien avec la SNG-CGT

Tous les entretiens ont été anonymisés. Les prénoms ont été modifiés.

Personne interrogée : Membre du bureau du SNG-CGT

Quelle est la position du SNJ-CGT sur la situation des CLP?

Je dirai enfin la position du SNJ-CGT aujourd'hui sur la question des CLP, c'est qu'il y a un abus de la part des entreprises d'une loi qui elle-même n'était pas, comment dire... Ce que le SNJ-CGT demande, c'est l'abrogation de la loi qui a permis que ce statut existe. Donc on considère que ce statut, il est abusif et discriminatoire. Ce que je veux dire, c'est que c'est un statut qui a été demandé par les entreprises de presse régionale à un moment donné, avant Internet, où il y avait besoin d'un certain nombre de chaînes d'information. Ils avaient besoin d'aide sur la collecte de l'information et ils ne pouvaient pas n'y avoir que des salariés journalistes pour collecter de l'information dans les territoires, notamment dans les territoires ruraux mais pas que, et donc c'est un statut qui est fermé.

Il y a plein de textes juridiques et politiques assez précis là dessus. Et l'évolution ces dix dernières années; d'une part, l'arrivée d'Internet et la facilité d'envoyer des informations. Avant une petite commune ne pouvait pas envoyer si facilement que ça une information à un journal qui pouvait trier, etc. C'étaient ses correspondants locaux de presse qui étaient en grande partie des retraités. Bref, l'évolution des nouvelles technologies, notamment Internet ont fait que les correspondants ont eu plus de facilité à envoyer des informations. Et tout le monde, en fait, a eu plus de facilité à envoyer des informations. Et donc les médias régionaux ont profité de ce réseau existant pour essayer de faire monter en compétence les correspondants locaux de presse. Qu'ils fassent un boulot en termes de tâches, de fonctions, de qualité du rendu qui s'approche de plus en plus de ce qu'ils demandent aux journalistes. Et donc on sent qu'il y a eu une violation de l'esprit de la loi au départ. Et que aujourd'hui, après, il y a eu la loi sur les auto-entrepreneurs. Et donc les CLP ont été assimilés à des indépendants, ce qu'ils ne sont pas. Oui, parce qu'il y a des grilles de rémunérations qui sont imposées, etc Et donc aujourd'hui on a fait l'analyse avec le CNCLP. Et on les soutiens dans cette demande en fait. Où on est arrivé un peu à ses conclusions, plutôt ensemble. C'est à dire que le CNCLP a été invité aux Assises du journalisme de Tours en 2022, je crois. Et nous, on a fait évoluer nos statuts en 2021. Et donc, en gros, à partir de 2022, ils y sont arrivés avec un certain nombre de données et en expliquant qu'il avait des trucs qui n'allaient pas en fait, qu'il y avait un détournement du dispositif. Entre 2022 et aujourd'hui, après les échanges qu'on a eu, il y a eu un communiqué commun avec la CFDT, nous et le CNCLP. Et ces échanges nous ont permis d'avancer dans la réflexion et et d'arriver à la conclusion que c'était trop complexe à expliquer que le détournement de dispositifs n'était pas bon. Et le plus simple, c'est que pour être clair, il faut demander l'abrogation de ce dispositif et considérer que les CLP font

un travail de journaliste. Et qu'il faut qu'il soit rémunéré à la pige. Ça ne veut pas dire que tous les CLP peuvent prétendre au statut de journaliste professionnel. Le statut de journaliste professionnel qui est codifié dans la loi dit que ça doit être la majorité des revenus, que ça doit être une activité régulière, etc. Le fait que les correspondants sont rémunérés à la pige. Leur permettrait d'accéder au statut de journaliste professionnel si ils en remplissent les critères. Vous voyez ce que je veux dire.

Oui, je vois...

Les correspondants sont payés en factures et il n'y a pas de cotisation sociale et ils ne sont pas considérés salariés. Il n'y a pas de présomption de salariat et donc ils n'ont droit à rien et ils ne peuvent pas prétendre à obtenir la carte de presse. Les journalistes pigistes au titre de la loi Cressard, bénéficient de la présomption de salariat et donc sont payés en salaire. Avec des cotisations sociales et donc un journaliste pigiste qui travaille un peu puis travaille un peu plus, travaille un peu plus et qui, pendant trois mois d'affilée, gagne plus de 600 € par mois, ce qui ferait environ un demi Smic. 600 à 700 euros par mois pendant trois mois d'affilée. Il peut dire la majorité de mes revenus... Enfin si ça, ça représente plus que ce qu'il gagne par ailleurs. Il peut revendiquer le statut de journaliste professionnel et demander sa carte de presse, etc il rentre dans la profession en tant que journaliste professionnel. Mais si quelqu'un qui écrit pour un magazine, je sais pas, pour "Connaissances des arts" et que à côté de son travail de journaliste pigiste pour lequel il gagne 500 600 € par mois, il a un mi-temps de Vigile dans un musée et que son mi-temps de Vigile dans un musée lui rapporte 1 000 € par mois. Et bien, il ne peut pas devenir journaliste professionnel, il n'aura pas la carte de presse. Un correspondant local de presse, pour moi, c'est la même situation de dire que un correspondant local de presse qui travaille tellement pour tel ou tel média qu'il gagne 600 à 800 900 € par mois avec ce média et n'a pas d'autres revenus par ailleurs. S'il était payé à la pige, il devrait pouvoir être reconnu comme journaliste professionnel et un correspondant local de presse qui gagne 200 ou 300 €, il pourrait les gagner à la pige en fait. Mais qu'à côté de cela il a 1500 € de retraite parce qu'il était instit avant. Et bien il n'aura pas la carte de presse. Ce que je veux dire, c'est donc le fait de payer les correspondants locaux de presse à la pige implique qu'on reconnaît leur travail à l'égal que celui de n'importe quel journaliste. Ils font un travail de journaliste et ensuite on verra combien de ceux là pourront accéder au statut de journaliste professionnel qui est vraiment un statut au sens propre du terme. Un statut, cela veut dire que c'est une profession qui a un certain nombre, a un certain nombre de règles de bénéfices et qui est codifiée dans la loi. Oui, le statut de cheminot, statut de fonctionnaire territorial, etc etc Etc. Pigiste, ce n'est pas un statut. Correspondant local de presse, ce n'est pas un statut. Le seul statut en ce qui concerne notre métier, c'est le statut de journaliste professionnel.

Qui n'est pas accessible à tous...

Oui, certains peuvent l'avoir et d'autres non. Mais tu peux être journaliste sans avoir le statut de journaliste professionnel. Vous voyez ce que je veux dire comme celui qui est gardien dans un musée et qui fait des piges à côté. Mais les piges ne lui rapportent pas plus de la moitié de ses revenus. Il est journaliste, mais il est journaliste que sur un quart de son temps de travail, soit un quart de ses revenus. Donc c'est une activité secondaire pour lui qui est professionnellement gardien de musée. Son activité journalistique, elle existe. C'est juste qu'il n'a pas le statut de journaliste professionnel parce qu'il n'en vit pas. C'est le fait d'en vivre qui te donne les avantages de ce métier et donc déductions fiscales, entrée gratuite dans les musées, et cetera. Et pourquoi je fais aussi cette différence? Parce que je parlais de l'évolution des statuts du SNJ-CGT. C'est qu'au congrès de 2021, en juin 2021, à Lille ici, on a fait évoluer nos statuts pour permettre à des journalistes qui n'avaient pas le statut de journaliste professionnel de devenir membre du syndicat du syndicat d'accord, et donc d'être quand même... À partir du moment où tu es dans un syndicat de journalistes, tu peux avoir la carte de presse internationale par exemple. Et on avait constaté au Congrès 2021, on a constaté qu'il y avait un certain nombre de journalistes qui n'étaient pas journalistes professionnels. Par exemple, dans les personnes qui couvraient les manifs, les youtubeurs par exemple, qui se faisaient sortir par les policiers etc, alors qu'ils font un travail journalistique aussi et que les conventions internationales reconnaissent que toute personne a le droit d'informer, d'être informé. Donc on ne peut pas empêcher quelqu'un d'aller prendre des photos dans une manifestation. On ne peut pas empêcher quelqu'un de filmer une manifestation. On ne peut pas empêcher quelqu'un de filmer une opération policière. On ne peut pas lui demander. "Vous êtes journaliste, professionnel, carte de presse ou pas » Non ! L'exercice du droit d'informer peut être exercé par n'importe qui. Ça, c'est les conventions internationales, c'est la France. Donc en gros, notre évolution de statuts en 2021 ouvre la porte à ce que des gens qui sont street journalistes puissent entrer au syndicat, ouvre la porte à ce qu'il y ait des gens qui sont CLP. Mais qui se considèrent assez journalistes pour entrer au syndicat. Ce qu'on a mis noir sur blanc, c'est que les journalistes, quel que soit leur statut professionnel, peuvent adhérer au syndicat. Et donc du coup, il y a eu des CLP qui ont adhéré au syndicat. Et ça, ça a amené aussi le débat en interne.

D'accord. OK. Très bien. Bien merci beaucoup pour toutes ces explications.

On y va étapes par étapes. C'est un combat qui va être très long parce que les patrons de presse n'ont pas envie de casser un statut qui leur permet d'avoir une main d'œuvre pas chère sans aucune cotisation sociale, en dehors de toute négociation salariale, qui ne sont pas considérés comme travailleurs, donc pas protégés par le code du travail.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION N°1 : Capture d'écran de l'un des articles de la Gazette des correspondants, dévoilé lors de l'émission Proxy du 7 décembre 2022

ILLUSTRATION N°2 : Publication Facebook du Collectif national des correspondants locaux de presse

ILLUSTRATION n°3 : Invités de la table ronde des Assises du journalisme de Tours 2022

ILLUSTRATION N°1
PAGE 27

Capture d'écran de l'un des articles de la Gazette des correspondants, dévoilé lors de l'émission Proxy du 7 décembre 2022

The screenshot shows a web browser displaying an article from 'LA GAZETTE DES CORRESPONDANTS', dated April 2020. The article is categorized under 'PHOTO Trucs et astuces'. The main title is 'Les outils indispensables pour réussir vos photos à bonne distance'. The text discusses the importance of having a good camera and lens, especially for long-distance photography. It mentions that while not everyone has a reflex camera, a high-quality telephoto lens is essential. The article also notes that during confinement, the main concern is often the image that invites reading. It then offers tips for achieving the ideal shot, whether for an interview or a selfie, and lists some useful accessories. A video player is embedded in the article, showing a man holding a large telephoto lens. The video player has a play button icon. Below the video, there is a caption: 'Comme le dit Freddy Bezault, correspondant du Bien Public à Gilly-lès-Citeaux, toujours très actif durant cette période de confinement : «Il faut garder une certaine distance avec nos interviewés, mais surtout une certaine dose d'humour, et rester objectif»'. The article is partially obscured by a red bar at the bottom, which contains the text 'Une bonne préparation est nécessaire pour réussir ses selfies' and 'Des accessoires utiles pour toutes vos photos et vidéos'.

6 LA GAZETTE DES CORRESPONDANTS avril 2020

PHOTO Trucs et astuces

Les outils indispensables pour réussir vos photos à bonne distance

Tout le monde ne peut pas s'offrir un appareil photo réflex, encore moins un gros téléobjectif de qualité optimale.

Mais confinement ou pas, l'illustration doit rester votre première préoccupation car c'est souvent l'image qui invite à la lecture.

Alors, que vous soyez à la manœuvre pour réaliser le cliché idéal ou que ce soit votre interlocuteur qui vous l'envoie, voici quelques trucs et astuces pour rester performant(e)s dans toutes les situations d'information.

A vos photos!

Comme le dit Freddy Bezault, correspondant du Bien Public à Gilly-lès-Citeaux, toujours très actif durant cette période de confinement : «Il faut garder une certaine distance avec nos interviewés, mais surtout une certaine dose d'humour, et rester objectif»

Une bonne préparation est nécessaire pour réussir ses selfies

Des accessoires utiles pour toutes vos photos et vidéos

Publication Facebook du Collectif national des correspondants locaux de presse concernant la mutinerie des CLP de Var-Matin

Collectif National des Correspondants Locaux de Presse
★ Favoris · Le 15 avril à 19:08 · 🌐

Des nouvelles de la lutte des correspondants locaux de Var-matin. A l'issue d'une rencontre avec le directeur des rédactions du groupe, ils ont obtenu une revalorisation de deux types d'articles : le "standard" (1500 signes) passe de 13 à 15 €. Le "supérieur" (3000 signes) passe de 27 à 29 €. Les frais de déplacements sont dorénavant pris en compte dès le premier kilomètre, et passent de 0,30€/km à 0,32€/km. Les nouveaux barèmes s'appliqueront au premier juin.

Est-Var - Pays de Fayence

var-matin
Samedi 15 avril 2023

À l'heure des comptes, la majorité défend ses chiffres

Roquebrune-sur-Argens Le conseil a acté l'exercice comptable 2022 et présenté le budget prévisionnel 2023. Le maire, critiqué par l'opposition, s'est dit être « satisfait » à mi-mandat.

Le dernier conseil municipal s'est décliné principalement entre l'apurement des comptes de gestion de la commune de 2022 et l'adoption de budgets prioritaires pour cette année. La séance, ouverte sur les postes de personnel municipal et d'emplois saisonniers, voit une reactivité des élus de l'opposition dès le cinquième point. Julien Luchini s'oppose au vote pour la renonciation de l'acquisition par la municipalité d'une parcelle située adossée des Galapagos, aux Escambres, initialement approuvée en juillet 2021 pour sécuriser le secteur contre les débordements de la Garonne.

Le taux des taxes directes inchangé

L'heure des comptes 2022 arrive ensuite avec le compte rendu de gestion de la commune. « Les recettes de fonctionnement sont supérieures à ce qui avait été budgété, soit 41 696 573,33 € en augmentation de 8,97 % par rapport à 2021, soumet Julien Fabre, conseiller de la ma-

jeorité. « Vous avez toujours un problème pour assumer vos charges pédagogiques, assènes Julien Luchini. En 2013, on portait le remboursement de la dette à 6 ans et non à 10. La baisse de fonctionnement a commencé en 2019 donc vous surtez sur les décisions de nos prédécesseurs. » Jean-Michel Benhamou, quant à lui, reproche « les coupes souffertes prévues dans le budget 2023 alors que des efforts sont à faire pour les transports scolaires, les routes et le renforcement de la vidéosurveillance ». Le premier adjoint Yoann Gueracci conteste : « Concernant les transports, c'est faux. On joue avec les scolaires, les transports pour les sports, la réglementation périscolaire, le nettoyage se faisant en fonction des demandes. Quant aux caméras de surveillance, il y en a environ 60. Le budget de 66 000 €, permet de rénover les vieillissantes et remplacer celles ayant subi des dégradations. Ceci afin d'avoir un parc existant qui fonctionne bien ». Avant les votes d'approbation des comptes 2022, Julien Luchini tient à informer l'édile de



Le maire Jean Cayron est « satisfait du désendettement massif obtenu à mi-mandat ». (Photo Fred M.)

616 409,20 € et l'autofinancement est établi à 10 983 445,87 €. une prévision couvrant le remboursement en capital de la dette fixée à 4 250 000 €. Le montant total des dépenses d'investissement s'élève lui à 20 213 899,40 €.

Par ailleurs

Taux des taxes directes 2023
Sur les propriétés bâties : 39,65%
Sur les propriétés non bâties : 55,84%
D'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14,44%

Transports touristiques de saison
Le petit train touristique au village sera remplacé par une calèche tirée par des chevaux. Le petit train des sables sera maintenu. Et la rosalie de la chapelle Saint-Roch au Rocher sera supprimée.

Au sujet des écoles

Un vote a acté l'annulation du projet d'un nouveau groupe scolaire au Péruisier, délibéré sous la mandature Jousse. Aussi, l'opposition a évoqué la

A Var-matin, ce type d'article (avec photo) sera désormais payé aux correspondants locaux 29 € au lieu de 27 €

ILLUSTRATION N°3
PAGE 38

Invités de la table ronde sur les CLP - Assises du journalisme de Tours 2022

15^e Assises Internationales du Journalisme de Tours

DU 9 AU 13 MAI 2022

JOURNALISME & POLITIQUE

#AJTOURS | www.journalisme.com

La presse régionale peut-elle se passer des correspondants locaux de presse ?

Loris Guémart
Rédacteur en chef adjoint à Arrêt sur images

Antoine COMTE
étudiant en MAster 2 à l'école publique de journalisme de Tours

Caroline DEVOS
Journaliste à la Nouvelle République

Elina BARBEREAU
co fondatrice du CNCLP, et correspondante locale de presse à Ouest-France

Sophie MASSIEU
journaliste indépendante

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
I. Les correspondants locaux de presse, des soutiens indispensables de la presse locale	10
1. Des couteaux-suisse au statut précaire	10
A. La notion de correspondant local de presse dans la loi	10
B. Un rôle essentiel en presse régionale	11
2. Un rôle et un profil en constante évolution	14
A. Historique du correspondant local de presse	14
B. Un nouveau rôle	14
C. Des profils différents	15
3. Quelles distinctions entre correspondants et journalistes ?	17
A. Des statuts opposés	17
B. La question de la carte de presse	18
C. La question de la responsabilité	19
D. L'appartenance à un groupe social	19
E. Une différence notable en terme de considération	21
II. La correspondance locale de presse, une parfaite représentation d'un journalisme ubérisé	23
1. Le journalisme, une profession aux contours toujours plus flous	23
A. L'émiettement de l'univers journalistique	23
B. Une profession aux logiques contradictoires	24
C. Les médias, pionniers de la libéralisation du travail	25
2. Une sous-catégorie de journalistes	25
A. Des exigences de plus en plus importantes	25
B. Une certaine hypocrisie envers les CLP	26
C. Une absence de subordination pas si évidente	28
D. Une nouvelle organisation en presse régionale	30
E. Une activité chronophage et sous-payée	31
3. Recrutement intensif, omerta médiatique : des enjeux importants pour la presse locale	32
A. Silence-radio dans les médias	32
B. Un recrutement permanent	33

III. De nouvelles perspectives pour l'avenir des correspondants locaux de presse	34
1. Une volonté de réformer le statut des CLP	34
A. Des correspondants bien conscients du problème	34
B. La pandémie révélatrice d'une grande précarité	34
C. La création du Collectif national des correspondants locaux de presse	35
2. Une considération nouvelle des syndicats	37
A. Des syndicats plus ouverts	37
B. Des revendications communes	37
3. Des solutions encore à trouver	38
Conclusion	40
Bibliographie	42
TABLE DES ANNEXES	46
ANNEXE N°1	47
ANNEXE N°2	49
ANNEXE N°3	51
ANNEXE N°4	56
ANNEXE n°5	58
ANNEXE N°6	60
ANNEXE N°7	66
ANNEXE N°8	75
ANNEXE N°9	82
ANNEXE n°10	85
ANNEXE N°11	89
TABLE DES ILLUSTRATIONS	92
ILLUSTRATION N°1	93
ILLUSTRATION N°2	94
ILLUSTRATION N°3	95
TABLE DES MATIÈRES	96

Résumé : Les correspondants locaux de presse rédigent jusqu'à 80% des articles dans certains titres de presse quotidienne régionale. Si la plupart de leurs interlocuteurs locaux les considèrent comme des journalistes, ils ne sont, en réalité, même pas salariés des titres pour lesquels ils travaillent. Travailleurs indépendants, ils ne possèdent ni carte de presse, ni protection sociale et sont payés au rabais, encadrés par un statut créé il y a 36 ans et rapidement devenu obsolète, alors que le paysage médiatique est en constante évolution. En proie à un défi économique majeur, les entreprises de presse cherchent constamment à réduire leur coût, notamment en ayant recours à des pigistes ou, dans le cas de la presse régionale et locale, à des correspondants locaux de presse. Les exigences des rédactions envers les CLP ont ainsi été revues à la hausse : on leur demande aujourd'hui de fournir des articles anglés, illustrés, au même titre que des journalistes professionnels. Indispensables aux entreprises de presse, les CLP sont les fantômes. Ce mémoire s'attache à questionner le statut des correspondants de presse. En quoi peut-on dire que les correspondants locaux de presse sont victimes d'une forme d'ubérisation du journalisme induite par les médias ?

De nos questionnements, plusieurs hypothèses ont été formulées :

- La frontière entre correspondant local de presse et journaliste est de plus en plus mince.
- Si les groupes de presse comptent autant sur les correspondants, c'est parce qu'ils leur permettent de remplir les pages locales des journaux et de faire des économies de manière durable, puisqu'ils sont sous-payés, peu considérés et condamnés à rester amateurs du fait de leur statut.
- Le recours aux CLP est parfois abusif, dépasse le cadre de la loi dans certains cas, et nous pouvons même parler d'une forme d'ubérisation du journalisme.
- Sous le terme CLP se cachent des profils très divers liés par la précarité évidente de leur statut. Face à la professionnalisation de leur activité, les CLP estiment avoir le droit à plus de reconnaissance et de considération de la part des journaux.

À l'issue de la stratégie de recherche menée constituée d'une étude quantitative (questionnaire, étude de cas) et qualitative (entretiens) ainsi que de recherches scientifiques et documentaires, nous constatons que ces hypothèses se vérifient dans les faits et sur le terrain. Nous pouvons en effet dire que les correspondants locaux de presse sont victimes d'une forme d'ubérisation du journalisme. L'ubérisation, d'après le Larousse, correspond à une « *remise en cause du modèle économique d'une entreprise ou d'un secteur d'activité par l'arrivée d'un nouvel acteur proposant les mêmes services à des prix moindres, effectués par des indépendants plutôt que des salariés, le plus souvent via des plateformes de réservation sur Internet.* » L'activité des correspondants locaux coïncide avec cette définition. Bien que souvent passionnés par cette activité, les CLP se rendent compte de l'injustice de leur situation. C'est la raison pour laquelle des collectifs et syndicats de journaliste se mobilisent pour tenter de faire changer les choses, malgré une faible marge de manoeuvre.

Mots-clés : journalisme / presse écrite / correspondant local de presse / presse quotidienne régionale / champ journalistique / ubérisation